



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation interne

Section : Sciences économiques et sociales

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Marc PELLETIER
Président du jury

SOMMAIRE

1. Cadre réglementaire	p. 3
2. Données statistiques	p. 5
3. Commentaires généraux sur la session 2016	p. 6
4. Épreuves d'admissibilité	p. 7
5.1 Épreuve de composition de sciences économiques et sociales.....	p. 7
5.2 Épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier.....	p. 17
5. Épreuves d'admission	p. 53
6.1 Épreuve orale de leçon.....	p. 53
6.2 Épreuve orale de commentaire d'un dossier.....	p. 61
6. Données statistiques complémentaires	p. 74
7. Annexe (exemples de bonnes copies)	p. 76

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Description des épreuves

Les épreuves de ces deux concours sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 6 janvier 2011.

Epreuves écrites d'admissibilité

1. Une composition de sciences économiques et sociales (coefficient 6) d'une durée de 6 heures. Les deux thèmes d'économie de la session 2016 étaient « L'économie publique » et « Finance internationale » et ceux de sociologie « Sociologie du genre » et « La déviance ». Les deux thèmes d'économie de la session 2017 seront « Finance internationale » et « Économie des institutions » ceux de sociologie « La déviance » et « La société des individus ». Les références bibliographiques de ces thèmes sont publiées sur le site du ministère (www.education.gouv.fr) :

Rappel : à chaque session, tous les thèmes sont susceptibles de sortir indépendamment des thèmes liés aux sujets des années précédentes.

2. Une composition élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat et portant sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée (coefficient 4) d'une durée de 6 heures. Il est demandé de construire à partir du dossier, pour une classe de niveau déterminé, le plan et le contenu d'une séance de travail de 2 heures intégrant des travaux devant être réalisés par les élèves (travaux dirigés en terminale ES ou activités spécifiques aux autres niveaux). Le candidat doit indiquer les documents qu'il retient parmi ceux du dossier en justifiant son choix. Il doit aussi en présenter les modalités d'exploitation en classe, en exprimant les résultats à attendre de celle-ci sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, et prévoir les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées. Il doit enfin signaler les ouvrages ou articles qui pourraient être utiles, d'une part au professeur, d'autre part aux élèves pour approfondir le sujet étudié. À noter que l'usage de la calculatrice peut, à la discrétion du jury, être interdit si celle-ci ne paraît pas nécessaire au traitement de l'épreuve.

Les programmes de sciences économiques et sociales du lycée correspondent aux enseignements suivants : enseignement d'exploration de sciences économiques et sociales de la classe de seconde ; enseignements spécifiques de sciences économiques et sociales du cycle terminal de la série ES ; enseignements de spécialité de sciences sociales et politiques et d'économie approfondie de la classe de terminale ES.

À compter de la session 2017, l'extrait de programme en lien avec le sujet de l'épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier sera précisé dans la présentation du sujet.

Epreuves orales d'admission

1. Une leçon à dominante économique ou sociologique se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales* des classes de seconde, première et terminale ES, suivie d'un entretien avec le jury (coefficient : 6). La durée totale de l'épreuve est de 50 minutes, se décomposant en l'exposé (maximum : 30 minutes) et l'entretien (20 minutes). La durée de la préparation en salle de bibliothèque est de 5 heures.

2. Un commentaire d'un dossier (coefficient 4) qui est constitué d'un ou plusieurs documents se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales du lycée*. Le dossier est à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique et à dominante sociologique et/ou science politique

si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Le dossier comporte des données quantitatives (tableaux, graphiques, etc.) et inclut une ou deux questions d'ordre mathématique ou statistique. Le candidat ne dispose d'aucun document autre que ceux inclus au dossier. Seule l'utilisation d'une calculatrice fournie par le jury est autorisée. La durée de la préparation est de trois heures et la durée de l'épreuve de quarante-cinq minutes (exposé : quinze minutes ; interrogation sur les données quantitatives : quinze minutes ; entretien : quinze minutes). Le programme de mathématiques et statistiques est publié sur le site du ministère (www.education.gouv.fr).

2. DONNÉES STATISTIQUES

Tableau A : Évolution du nombre de postes, de candidats inscrits et de candidats présents à l'agrégation interne

Sessions	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	15	17	20	24	24
Nombre de candidats inscrits	293	324	370	373	395
Nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité	140	168	207	188	182
Nombre de candidats admissibles	29	38	42	51	58
Pourcentage admis/présents	10,7%	10,1%	9,6%	12,7%	13,1%

Tableau B : Évolution du nombre de postes, de candidats inscrits et de candidats présents au CAERPA

Sessions	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	2	5	4	5	5
Nombre de candidats inscrits	58	52	67	65	62
Nombre de candidats présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité	28	27	32	31	31
Nombre de candidats admissibles	4	8	8	10	11
Pourcentage admis/présents	7,1%	18,5%	12,5%	16,1%	16,1%

Tableau C : Barre d'admissibilité, moyennes aux épreuves d'admissibilité et d'admission

	Barre d'admissibilité		Moyenne aux épreuves d'admissibilité des candidats admissibles		Moyenne aux épreuves d'admission des candidats admis		Moyenne à l'ensemble des épreuves des candidats admis	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Agrégation	11,6	11,2	13,2	12,8	13,1	12,8	13,5	13,1
CAERPA	9,8	10	12,3	11,8	9,8	11,9	11,6	11,8

3. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA SESSION 2016

Le bilan de la session 2016 du concours interne de l'agrégation et du Concours d'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé (CAERPA) de sciences économiques et sociales ne présente pas d'inflexion majeure par rapport à la session 2015.

Le nombre de postes offerts au concours de l'agrégation interne est stable (15 en 2012, 17 en 2013, 20 en 2014, 24 en 2015 et 2016). Bien que le nombre de candidats inscrits ait augmenté entre 2015 et 2016 (de 373 à 395), on observe une baisse du nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité (de 188 à 182). Cette évolution conduit à une élévation du pourcentage de candidats admis parmi les candidats présents (9,6% en 2014 ; 12,7% en 2015 ; 13,1% en 2016).

Pour le CAERPA, le nombre de postes offerts ainsi que le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont stables. Le ratio admis/présents demeure donc inchangé (16,1%), il se situe à un niveau plus élevé que celui de l'agrégation. *Voir également tableaux A et B page 7.*

Pour l'agrégation, la barre d'admissibilité (11,2) est légèrement inférieure à celle de 2015 (11,6) ; pour le CAERPA, elle a été fixée à 10 (contre 9,8 en 2014). Les notes moyennes des candidats admis sont très proches de celles de la session précédente (*voir tableau C, page 7*). Comme l'année dernière, la sélectivité demeure plus élevée pour l'agrégation que pour le CAERPA : la moyenne générale du dernier candidat admis s'établit à 11,8 pour l'agrégation et à 10,3 pour le CAERPA. Le jury a estimé que les résultats d'ensemble des deux concours étaient satisfaisants pour pouvoir l'ensemble des postes offerts.

Au nom de l'ensemble du jury, j'adresse mes plus vives félicitations aux lauréats du concours 2016 ainsi qu'à l'ensemble des candidats qui s'engagent, le plus souvent tout en assumant leurs charges d'enseignements, dans la préparation de ce concours où les dimensions scientifiques, didactiques et pédagogiques se placent à un haut niveau d'exigence. Pour chaque candidat cet engagement est, au-delà de la recherche d'un changement de statut professionnel, le signe d'une forte volonté de formation continue et de mise en question de ses pratiques professionnelles dont les effets ne peuvent que servir la réussite des élèves.

Ce rapport de jury vise à fournir aux futurs candidats tous les éléments pour les accompagner dans leur préparation. Je leur conseille de consulter régulièrement le site DGESCO-ENS (<http://ses.ens-lyon.fr>) qui propose une veille scientifique et fournit des renseignements actualisés sur les concours de recrutement.

Je remercie vivement l'ensemble des membres du jury (et plus particulièrement à Corinne MARTIN qui quitte le concours après quatre années dont deux en tant que vice-présidente) pour leur professionnalisme et leur attention – à la fois exigeante et bienveillante – portée aux candidats. J'adresse également tous mes remerciements aux surveillants du concours qui, comme d'habitude ont fait preuve de grandes qualités professionnelles et humaines et dont la présence est très appréciée des candidats et des membres du jury, à l'administration de l'UFR de sciences économiques de Caen (et notamment Dominique LALLEMAND) qui nous offre toujours d'excellentes conditions d'accueil et de travail, sans oublier Priscilla PLATEAUX qui assure la gestion de ce concours au sein de la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale.

Marc PELLETIER
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du jury

4. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

5.1 Épreuve de composition de sciences économiques et sociales

Jury : Sébastien ASSERAF-GODRIE, Caroline CASNER, Daniel DIDIER, Ugo HUMBERT, Claire JOIGNEAUX-DESPLANQUES, Hervé JUTIER, Laure MEUNIER, Eugénie RIBOUD, Jacques RODRIGUEZ, Jean-Yves SEPOT, Jérôme VILLION.

Rapporteur : Jacques RODRIGUEZ

a) Programme de l'épreuve

Les deux thèmes d'économie de la session 2016 étaient « L'économie publique » et « Finance internationale » et ceux de sociologie « Sociologie du genre » et « La déviance ». Les deux thèmes d'économie de la session 2017 seront « Finance internationale » et « Économie des institutions » ceux de sociologie « La déviance » et « La société des individus ». Les références bibliographiques de ces thèmes sont publiées sur le site du ministère (www.education.gouv.fr) :

Il est rappelé que tous les thèmes sont susceptibles de sortir indépendamment des thèmes liés aux sujets des années précédentes.

b) Les résultats

- **Agrégation interne**

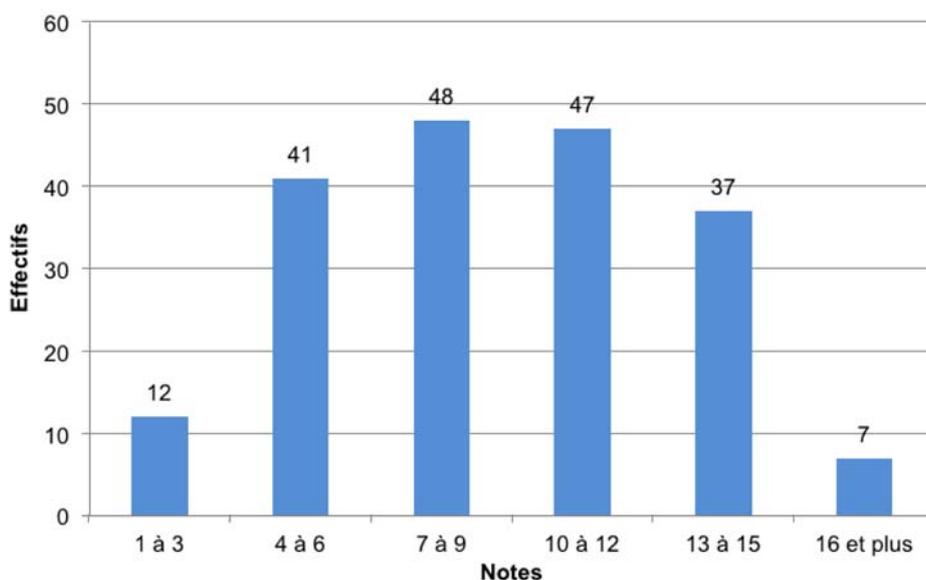
192 candidats présents (198 en 2015 ; 211 en 2014).

Note moyenne des candidats présents : 9,22 (8,76 en 2015 ; 9,0 en 2014).

Note moyenne des candidats admissibles : 13,3 (13,94 en 2015 ; 13,33 en 2014).

Notes comprises entre 01 et 20 (hors copies blanches).

Distribution des notes de l'épreuve de composition de sciences économiques et sociales (agrégation interne)



- **Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAERPA)**

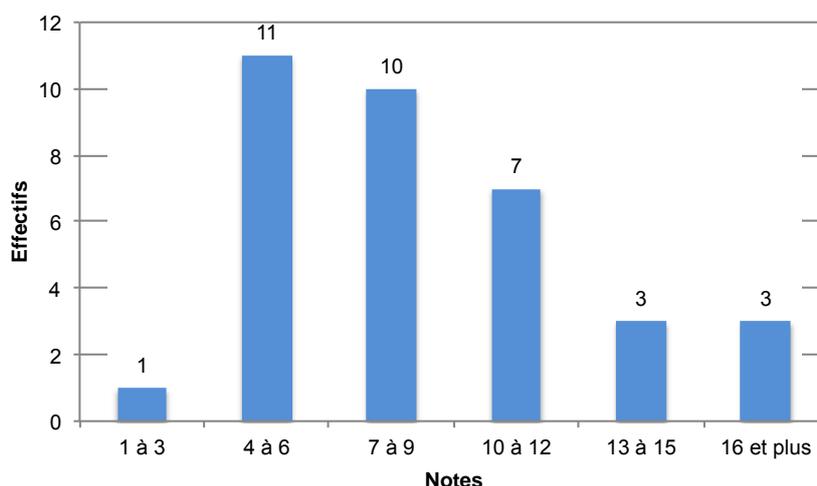
35 candidats présents (31 en 2015 ; 34 en 2014).

Note moyenne des candidats présents : 8,97 (8,66 en 2015 ; 7,94 en 2014).

Note moyenne des candidats admissibles : 13,00 (13 en 2015 ; 11,75 en 2014).

Notes comprises entre 03 et 20 (hors copies blanches).

Distribution des notes de l'épreuve de composition de sciences économiques et sociales (CAERPA)



c) Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Sujet : Genre et socialisation

L'épreuve de dissertation de la session 2016 de l'agrégation interne de sciences économiques et sociales appelle plusieurs remarques ayant trait à la forme autant qu'au fond.

De manière générale, si la majorité des copies satisfait aux exigences formelles de la dissertation d'agrégation, certaines révèlent des faiblesses en matière d'expression écrite, ce qui entraîne une diminution des notes. L'orthographe (conjugaisons, accords, etc.) est trop souvent prise en défaut, y compris s'agissant des noms des auteurs figurant dans la bibliographie... Le référencement des ouvrages et des articles laisse aussi à désirer (rappelons que les titres des ouvrages doivent être soulignés tandis que les titres des articles doivent être mis entre guillemets) et comporte des erreurs (titres approximatifs, travaux attribués à d'autres auteurs, dates fantaisistes, etc.). De même, on recense des maladresses d'expression qui, parfois, nuisent à la compréhension des développements présentés. Or, il faut insister à cet égard sur les exigences du concours d'agrégation : la dissertation ne constitue pas, bien sûr, un exercice de style ou d'élégance mais elle exige une syntaxe et des formulations claires, gages de la fluidité de l'exposé. Enfin, les candidats doivent prêter attention à la lisibilité des copies : les correcteurs attendent en effet un texte aéré, sans surcharge ni rature, et aisément déchiffrable. Il est recommandé, par exemple, de ne pas improviser la conclusion dans l'urgence mais de la rédiger au brouillon avant d'entamer la rédaction du devoir, de manière à ne pas être pris par le temps en fin d'épreuve. Le jury rappelle aussi qu'une relecture très attentive avant de rendre les copies est un exercice salutaire.

Dans le même ordre d'idées, le jury note avec satisfaction que les devoirs sont, de manière générale, correctement construits autour d'une introduction (avec accroche, définition des termes, problématique et annonce du plan), d'un développement (en deux ou trois parties) et d'une

conclusion. Reste que la plan n'est pas toujours très clair, ni forcément suivi par les candidats. Or, il est impératif d'annoncer puis de suivre fidèlement dans le devoir le cheminement de la réflexion. De ce point de vue, mieux vaut privilégier, en introduction, une annonce de plan sobre qui sera ensuite développée et complétée, au début de chaque partie, pour indiquer les grands axes de l'argumentation à venir. Il n'existe pas dans ce domaine de plan type, ni de règle intangible quant au nombre de parties. Le plan, en deux ou trois parties, doit néanmoins répondre à la problématique dégagée en introduction et apparaître clairement dans le corps du devoir. Sans nécessairement faire figurer le plan sur la copie (sous la forme de IA/B/C, IIA/B/C, etc.), il faut bien séparer les parties, structurer chacune d'elles en sous-parties, puis en paragraphes organisés autour d'une idée (éventuellement assortie d'une illustration empirique), et, enfin, ménager des transitions entre les principales étapes du raisonnement. Ces transitions vont en effet guider la lecture tout en soulignant la cohérence d'ensemble et la logique de l'argumentation.

En ce qui concerne le fond, le jury rappelle que la dissertation d'agrégation a pour objectif de présenter un raisonnement rigoureux et solidement argumenté qui fait état d'une bonne maîtrise du champ scientifique dont relève le sujet. Cela suppose, dès l'introduction, de définir les notions essentielles qui constituent le sujet – ici bien sûr « genre » et « socialisation » –, puis de dégager une problématique générale à laquelle sera adossé le plan de la dissertation. En l'occurrence, si les candidats ont montré leur sérieux en mobilisant différents auteurs pour définir le genre, ils n'ont pas suffisamment exploité cette matière et ont semblé considérer, souvent, que tous ces auteurs avaient une conception commune du genre en tant que différenciation sociale entre masculin et féminin. Ils font ainsi se succéder des définitions du genre en les traitant comme si elles étaient neutres et désignaient une même réalité, ce qui empêche une réelle problématisation. Et ce d'autant plus que l'analyse de la notion – pourtant classique – de socialisation est souvent escamotée : elle n'est que rarement adossée à un cadre théorique solide et ne renvoie pas à une réflexion sur la multiplication des formes de cette socialisation et des identités de genre. Trop de copies proposent par ailleurs, en introduction, des « problématiques » multiples ou en « poupées russes », qui ne sont pas nécessairement bien reliées les unes aux autres. Or, celles-ci ne permettent pas de dégager un fil conducteur clair pour la suite du devoir et il est, de plus, bien difficile de répondre en conclusion à l'ensemble des questions ainsi posées.

L'exercice de la dissertation suppose, en outre, de mobiliser de façon suffisamment ample et sûre la littérature spécialisée figurant – notamment – dans la bibliographie du concours. De ce point de vue, le jury constate que si la bibliographie est globalement maîtrisée, elle reste trop souvent mal exploitée par les candidats. Trop de copies multiplient en effet les références, qui sont alors évoquées de façon très succincte ou convoquées de manière trop allusive – en particulier les références anglo-saxonnes (les travaux de Butler, de Connell, les *gender studies*, etc.) qui pouvaient être importantes pour traiter le sujet. Or, mieux vaut privilégier des références moins nombreuses, mais montrer plus précisément comment chacune d'elle éclaire le sujet et s'articule avec les autres. De même, il ne suffit pas de citer un concept (parfois sans même le définir) pour faire référence à un auteur... Rappelons à cet égard que la dissertation d'agrégation n'est pas un exercice d'érudition pure ni un concours de citations, et que la note ne dépend pas du nombre d'auteurs mobilisés. S'il est vrai que les candidats doivent faire montre d'une solide culture sociologique, une bonne copie suppose, avant tout, de dégager les idées force du sujet puis de les articuler en prenant le temps, dans chaque paragraphe, de déployer les arguments des auteurs, d'explicitier les mécanismes en jeu et, si possible, de les illustrer avec des exemples ou des données empiriques.

En l'occurrence, le jury note que la plupart des copies a bien mis en lumière le rôle de la socialisation dans la construction et la hiérarchisation des genres. Il regrette cependant que certains devoirs cèdent parfois au commentaire normatif et non pertinent (par exemple sur les inégalités hommes/femmes et les « solutions » permettant de les réduire), tandis que d'autres restent trop descriptifs en présentant, avec force détails, le rôle des différentes instances de socialisation (famille, école, cercles sportifs, milieu professionnel, etc.) et les différences entre les genres. Le jury souligne d'autre part que de nombreuses copies reposent sur une conception un peu trop mécanique – et trop simpliste – de la socialisation comme inculcation de normes. Il s'ensuit que les transgressions ou les résistances à l'imposition d'une identité genrée sont peu

abordées par les candidats ; et de même, les différentes formes que peut prendre la socialisation selon les catégories sociales ou encore le lien entre la socialisation secondaire et l'entretien des genres sont alors souvent éludés. Surtout, le jury remarque que beaucoup de candidats ne sont pas parvenus à évoquer les interactions réciproques entre genre et socialisation : ils ont en effet limité l'analyse à la façon dont la socialisation peut être au principe des différences entre les genres. Or, avec un tel sujet, il convenait de réfléchir à un possible renversement du lien de causalité entre la socialisation et le genre.

De ce point de vue, les meilleurs devoirs sont justement ceux qui ont su également montrer combien le genre est travaillé, négocié, remanié par des individus devenus acteurs à part entière de leur socialisation.

d) Proposition de corrigé

Dans le célèbre poème « Zone » de son recueil *Alcools*, Guillaume Apollinaire évoque avec lyrisme « les directeurs, les ouvriers et les belles sténo-dactylographes », figures emblématiques de la « rue industrielle ». Aux hommes, donc, les activités manuelles ou les fonctions de commandement tandis que la « sténo » serait pratiquée seulement par les femmes, lesquelles, en outre, auraient avantage à être « belles ». Nul doute que dans un texte exaltant la modernité, cette formule révèle moins le tempérament phalocrate du poète que la place souvent faite aux femmes dans les univers masculins et, au-delà, la force des stéréotypes de genre.

Si, à partir de cette illustration, on comprend bien que de tels stéréotypes assignent en fait à chaque sexe un rôle spécifique, la notion même de genre, qui rencontre un succès grandissant dans les sciences sociales françaises, est assez difficile à définir. Est-ce « un mot, un concept ou un label ? » s'interrogeait par exemple Sylvie Chaperon en 2003. Dix ans plus tard, Isabelle Clair soutient que le genre est tout à la fois une réalité sociale, le concept qui en rend compte et une étiquette intellectuelle regroupant un ensemble d'études transdisciplinaires. Reste que le flou sémantique qui l'entoure parfois, sa charge critique et la volatilité de sa définition d'un auteur à l'autre amènent certains chercheurs à préférer au terme de genre le concept, plus classique, de « rapports sociaux de sexe » (Pfefferkorn, 2012). De fait, si la notion de genre désigne uniquement les femmes, les inégalités hommes/femmes ou encore la différence sexuelle, elle n'a pas grand intérêt ; et si elle ne porte par ailleurs que sur les femmes et le féminin, elle est vidée de sa substance. Car le genre renvoie non seulement au « sexe social », c'est-à-dire à la part socialement construite du sexe biologique, mais également au « système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes » (Bereni et *alii*, 2008) et, en s'affranchissant du singulier, à la prolifération des identités, en particulier la pluralité des masculinités et des féminités. En tant que tel, le genre est alors affaire de socialisation, que l'on peut définir, à la suite de Claude Dubar ou Muriel Darmon, comme l'ensemble des mécanismes sociaux par lesquels les individus sont façonnés, successivement formés et transformés par la société dans laquelle ils vivent. Sauf que si la socialisation est alors au cœur de la production des identités genrées, il faut également prêter attention, en retour, à la multiplication des identités liées au genre et à la sexualité.

La socialisation produit en effet des identités de genre et participe de la reproduction des rapports sociaux asymétriques et inégalitaires entre le groupe des femmes et le groupe des hommes (I). Mais le déplacement des frontières entre le masculin et le féminin, de même que la fragmentation des identités revendiquées par les individus, conduit aussi à s'interroger sur la nature du processus de socialisation (II).

*

**

« On ne naît pas femme, on le devient » : la célèbrissime sentence de Simone de Beauvoir (1949) annonce bien des analyses relevant de ce qu'on appellera plus tard les études de genre. Ces recherches montrent en particulier que les différences établies entre les sexes, dans une société donnée, procèdent avant tout d'une construction sociale que le processus de socialisation

opérationnalise et régénère. Celui-ci modèle ainsi des identités féminines et masculines (A) et contribue, ce faisant, à la reproduction des inégalités entre les sexes (B).

*

Au mythe de l'« éternel féminin », les chercheurs en sciences sociales ont opposé l'idée qu'être femme – ou homme – était en réalité le produit d'un apprentissage social. Dès avant les travaux inspirés par le mouvement féministe, les anthropologues sont sans doute les premiers à avoir ainsi souligné le rôle de la culture. Arnold Van Gennep insiste à cet égard sur la force des rites, en particulier *Les rites de passage* (1909). Ceux-ci scandent en effet la vie sociale et revêtent une dimension initiatique essentielle en marquant diversement les corps (excision, circoncision, scarifications, etc.) et en séparant les individus selon le sexe pour attribuer aux hommes et aux femmes des rôles et places spécifiques. Dans le même ordre d'idée, les travaux de Margaret Mead en Nouvelle Guinée, auprès des Chambuli, des Mundugumor et des Arapesh, mettent en lumière que les caractéristiques associées à chaque sexe (douceur, agressivité, etc.) varient d'un groupe social à l'autre. Il n'y aurait donc pas deux « essences » distinctes – l'une féminine, l'autre masculine – liées à d'irrécusables différences biologiques ou psychologiques. Au sexe anatomique s'ajouterait en fait le genre, véritable « sexe social » selon le mot de la sociologue anglaise Ann Oakley. Mais le genre, dans cette première acception, n'est pas conditionné par le sexe : il est produit par la culture et appartient à la sphère du social ; il désigne la dimension sociale des différences de sexes et procède des mécanismes de la socialisation, cette « opération de mise en boîte rose ou bleue » (Detrez, *Quel genre ?*, 2015).

La littérature sociologique a largement exploré la socialisation de genre, c'est-à-dire le processus en grande partie inconscient par lequel les individus apprennent tout au long de la vie à agir et à penser au prisme de la différence de sexe. De manière générale, les études centrées sur les sociétés occidentales contemporaines insistent en la matière sur le rôle-clé des grandes instances de socialisation que sont la famille et l'école. Elles montrent en particulier que les pratiques éducatives liées à la « socialisation domestique » sont à ce point différenciées que l'on peut parler, avec Sylvie Octobre, du « sexe de l'éducation » familiale. Ainsi les jouets, les couleurs, les loisirs, les attitudes corporelles, les vêtements des filles et des garçons doivent-ils désormais respecter les « lois du genre ». Paradoxalement, à mesure que l'égalité entre hommes et femmes progresse, on note l'existence d'une différenciation entre les sexes à la fois très précoce et très poussée. Il en va de même à bien des égards dans l'univers scolaire où le comportement des enseignants diffère selon le sexe des élèves : comme le souligne entre autres Marie Duru-Bellat dans *L'école des filles* (2004), ceux-ci valorisent plutôt la conformité scolaire des filles tandis qu'ils incitent plus volontiers les garçons à la performance. Les disciplines enseignées sont également marquées par les stéréotypes de genre, de sorte que les filles sont traditionnellement sous-représentées dans les filières scientifiques et techniques alors que leurs résultats dans ces domaines sont au moins équivalents à ceux des garçons. Le sport, en tant qu'il inscrit dans les corps les exigences du genre, joue aussi un rôle essentiel dans la socialisation, notamment en ce qui concerne l'affirmation des valeurs viriles ou la célébration masculine de la performance (Elias, Dunning, 1994). Et au-delà du cadre de la famille et de l'école, des observations comparables peuvent être faites en étudiant l'impact des médias, de la publicité, du cinéma, des livres de jeunesse (Brugeilles et alii, 2002) ou encore des techniques (Knittel, Raggi, *Genre et technique 19-21^e siècles*, 2013). Ces différents canaux concourent, conjointement, à façonner des identités nettement distinctes et à renforcer l'évidence du caractère naturellement féminin et masculin de telle ou telle pratique, aptitude ou posture.

En tant que tel, ce processus d'incorporation du social comporte alors plusieurs dimensions, comme l'ont souligné Laure Bereni et ses coauteurs dans leur *Introduction aux Gender Studies* (2008). Il se traduit tout d'abord par l'inculcation de ces normes comportementales qui définissent des « rôles de sexes » : des manières de faire, de sentir et de réagir aux situations ou aux émotions, bref, une identité de genre permettant à chacun d'improviser son comportement sans jamais avoir « mauvais genre ». En deuxième lieu, la socialisation de genre conduit à l'intériorisation d'une vision du monde, d'une carte mentale qui associe à chaque objet, lieu ou activité un « sexe implicite ». Enfin – et peut-être surtout – cette socialisation inscrit les individus dans des rapports inégalitaires, produit d'une séparation des sexes dont la transgression est d'autant plus réprimée qu'elle vient des garçons. De fait, ceux-ci peuvent difficilement déroger aux

exigences de la masculinité, en empruntant par exemple jouets, attitudes ou vêtements aux filles. Car la masculinité s'apparente en réalité à une « noblesse » (Bourdieu, 1998), une noblesse qui ne peut se compromettre et dont la ségrégation des genres, dans tous les espaces de la vie sociale, entretient la domination (Goffman, 1987).

Le genre n'est donc pas simplement un repère utile à la pensée, comme le rappelle Christine Detrez, ni une norme comportementale à laquelle les individus se plient spontanément et « naturellement » : il rend compte de relations fortement asymétriques entre les sexes.

*

Dans les études qui lui sont consacrées, le genre ne désigne pas seulement, en effet, la différence non biologique entre les hommes et les femmes, ce « sexe social » théorisé par Ann Oakley. Le concept de genre fait également référence à un système d'oppositions binaires et hiérarchisées entre le masculin et le féminin. Or, dans cette perspective, le problème n'est pas tant, finalement, que les attitudes attendues de l'un et l'autre sexes soient construites socialement et, pour ainsi dire, contingentes ; le problème tient à la hiérarchie qui existe entre le masculin et le féminin, cette « valence différentielle des sexes » (Héritier, 1996) que la socialisation contribue aussi à inculquer et à pérenniser. Ainsi ce qui est masculin sera-t-il systématiquement valorisé au détriment de ce qui est féminin, considéré alors comme secondaire et inférieur. Sous cet éclairage, les stéréotypes de genre ne sont pas seulement des artefacts culturels dont on peut discuter le bien-fondé : ils sont porteurs d'un système de valeurs discriminatoire à l'endroit des femmes et profondément intériorisé par les individus.

On mesure aisément les effets d'une telle asymétrie dès lors que le genre, différence socialement construite, fonde en réalité des hiérarchies et produit des inégalités entre le groupe des femmes et le groupe des hommes. Aujourd'hui, sous-emploi subi, écarts de salaires dans le secteur privé, « double activité » des femmes, ségrégation verticale des emplois entre hommes et femmes (« plafond de verre »), rapidité des carrières masculines dans les univers professionnels féminisés (« escalator de verre ») constituent autant de manifestations des inégalités existant, dans la plupart des sociétés occidentales, entre les « classes de sexes ». Ces constats ne sont en réalité pas complètement nouveaux, à telle enseigne que les questions liées au travail ont mobilisé l'attention des chercheurs et des mouvements de femmes dès les années 1970. Les féministes matérialistes, en particulier, dénoncent alors la situation des femmes, lesquelles fourniraient aux hommes un travail domestique gratuit dans le cadre de ce que Christine Delphy (1975) appelle le « patriarcat ». L'accent est mis, en effet, sur la division sexuée des tâches qui attribue aux hommes et aux femmes des fonctions distinctes : aux uns les activités de production, aux autres les activités liées davantage à la reproduction et plutôt cantonnées à la sphère domestique. Or, comme le souligne Françoise Héritier, cette répartition repose avant tout sur la construction de rôles sociaux fortement différenciés à partir des contraintes de la menstruation, de la grossesse, de l'enfantement ou de l'allaitement – et ce quand bien même les femmes n'y sont pas nécessairement soumises, et pas en permanence. Cette répartition, au-delà de ses variations d'une société et d'une époque à l'autre, se justifie donc à la fois par la nature et par l'aptitude « naturelle » des femmes au travail domestique. Mais il y a plus, sans doute, car une telle représentation des activités féminines laisse accroire finalement, d'une part que les femmes ont vocation à exercer les métiers les plus proches du travail domestique et auxquels elles seraient d'emblée préparées, et d'autre part qu'elles sont forcément moins compétentes pour endosser d'autres responsabilités (Clair, 2012).

Ainsi les femmes sont-elles de longue date surreprésentées dans certains métiers considérés comme « spécifiquement féminins » (Battagliola, 2000). Assister, soigner, coudre, éduquer relèvent à ce titre de ce que Francine Muel-Dreyfus nomme des « maternités symboliques », c'est-à-dire des domaines où les femmes préparent ou prolongent leur rôle de mère et d'épouse, des activités dans lesquelles leurs qualités « naturelles », acquises dans le cadre de la socialisation familiale, de mère en fille, trouvent un débouché « naturel » et socialement légitime. Dans un article déjà ancien, Josiane Pinto (1987) montre que l'on demande également aux secrétaires, métier essentiellement féminin, d'importer dans le monde professionnel la relation de service qu'on attribue aux femmes dans les rapports de parenté. Les secrétaires ne doivent donc pas seulement être « belles », comme les sténodactylographes évoquées par Apollinaire, mais attentionnées, dociles et disponibles. Et comme l'explique l'auteure, leur concentration dans ce métier s'explique

alors par le jeu des dispositions acquises : le montage des habitus – la socialisation genrée – prédisposerait les femmes à occuper « naturellement » ce type de position. Avec cette précision, toutefois, que la féminité devient ici une qualité professionnelle non reconnue et non validée, ou, pour le dire autrement, que les qualifications des femmes tendent souvent à être considérées comme des qualités supposément naturelles (Guilbert, 1966 ; Kergoat et *alii*, 1992).

Ce type de constat peut être prolongé en observant que les métiers largement féminisés sont aussi des activités peu valorisées, soit qu'elles se dévalorisent à mesure que les femmes y occupent une place croissante, soit qu'elles s'ouvrent aux femmes parce qu'elles sont perçues comme peu – ou moins – prestigieuses. Et ce qui est vrai au niveau des métiers l'est aussi, bien sûr, à l'échelle des emplois occupés par les femmes. Dans une étude devenue classique, *Au labeur des dames*, Margaret Maruani et Chantal Nicole (1989) ont pointé la difficulté des femmes employées dans les métiers du livre à traduire leur savoir-faire en qualifications identiques à celles reconnues à leurs collègues masculins. Ainsi, lorsque ces femmes font le même travail que les hommes, dans le même environnement technique, elles ne sont pas réputées faire le même métier et ne jouissent ni du même statut d'emploi, ni de la même rétribution. Et là encore, si le sexe est un marqueur qui contribue à qualifier ou à déqualifier une activité, c'est en raison de l'assimilation des compétences féminines à de simples qualités « naturelles » sans grande valeur.

Les femmes sont donc, à bien des égards, piégées par l'ordre social du genre. C'est ce que souligne également Pierre Bourdieu dans son analyse des structures matérielles et symboliques de *La domination masculine* (1998). Parce que la masculinité se présente comme une « noblesse », explique-t-il notamment, elle a le privilège d'imposer sa définition d'une pratique comme définition dominante. Dès lors, dans le monde du travail, les femmes ne doivent pas seulement posséder les compétences explicites des postes qu'elles visent : elles doivent correspondre aussi aux attributs masculins qui les définissent implicitement. Ainsi sont-elles évaluées, non pas à l'aune de normes universelles, mais de référentiels masculins supposément neutres et universels.

Parce que le genre est aussi un système de classement hiérarchique fondé sur des différences perçues entre les sexes, il est créateur d'inégalités sociales multiples dans le monde du travail comme dans la vie conjugale, dans la sexualité ou dans l'espace public, des inégalités que la socialisation contribue à reproduire en naturalisant, justement, les différences qui les engendrent.

*

**

Si, jusqu'ici, il a été question « du » genre, régulateur des relations entre les hommes et les femmes, ou « des » genres correspondant aux deux sexes, mâle et femelle, il faut également prendre acte du déplacement des frontières entre le masculin et le féminin et de la pluralité des identités revendiquées par les individus (A). Envisager la question du genre à l'éclairage de ces évolutions permet alors de suivre le fil des recherches, dont le centre de gravité est passé du travail à la sexualité, mais surtout de s'interroger, finalement, sur ce que le genre nous dit des formes contemporaines de la socialisation (B).

*

Il n'est sans doute pas excessif de prétendre, avec Laure Bereni et Mathieu Trachman (*Le genre, théories et controverses*, 2014), que l'on assiste à une « détraditionnalisation » des dimensions genrées de la vie sociale, de la vie sexuelle et des identités elles-mêmes. Tout se passe comme si, en effet, les pratiques et les identités individuelles tendaient à s'affranchir dans une certaine mesure des conventions de genre, soit que les différences entre le masculin et le féminin s'estompent, soit que leurs attributs respectifs entrent en contradiction avec la réalité vécue ou les attentes de celles et ceux qui devraient les posséder.

L'une des expressions de ce brouillage réside, tout d'abord, dans l'indifférenciation relative d'un certain nombre d'espaces sociaux ou de pratiques. La mixité scolaire en est, naturellement, une illustration ; mais cette tendance est à l'œuvre aussi dans le monde professionnel, même si certains bastions résistent, comme les CRS (Pruvost, 2008), et on la retrouve également en matière de pratique sportive ou de consommation de tabac, par exemple. Les vêtements unisexes en sont une autre manifestation, qui signale aussi l'ambivalente de cette tendance : ce sont en

effet les vêtements masculins que s'approprient certaines femmes, et non l'inverse ; autrement dit, le masculin, là encore, tient lieu de modèle universel et l'indifférenciation se présente, à bien des égards, sous les traits d'une masculinisation des femmes (Guionnet, Neveu, 2014).

Ce floutage résulte, d'autre part, des difficultés qu'éprouvent quantité d'individus confrontés aux normes de genre. Et tout indique à cet égard que les femmes ne sont pas les seules à être victimes du genre : les hommes, eux aussi, paient un lourd tribut à la norme de masculinité « hégémonique ». Les travaux de Daniel Welzer-Lang (2013) pointent ainsi l'existence d'une véritable crise du masculin qui prendrait sa source dans la remise en cause de « l'évidence virile » : l'émancipation des femmes conjugée aux difficultés que rencontrent de nombreux hommes, notamment en matière d'emploi, contribuerait selon l'auteur à placer ces derniers en « position dominée ». Si une telle conclusion a de quoi surprendre, le trouble de la masculinité n'est guère contestable même s'il prend des formes socialement contrastées. Il faut songer, en ce sens, que le statut dominant de la masculinité engendre un ensemble de coûts et de contraintes pour de nombreux hommes : être compétiteur, audacieux, performant et ambitieux ne va pas, de fait, sans dommages collatéraux – qu'il s'agisse de stress, d'usure psychique, d'anxiété, de conduites addictives ou encore de prises de risques inconsidérées. Mais il faut songer, surtout, aux conséquences sur les milieux populaires de la double crise des identités, masculine et ouvrière. Car les difficultés que traverse le monde ouvrier se concentrent dans une large mesure sur les hommes, des hommes dont les savoir-faire sont tout autant disqualifiés que les valeurs, cette culture de la force et de l'honneur viril (Guionnet, Neveu, 2014). Pour eux, le sentiment de dépréciation est d'autant plus grand, d'ailleurs, que les emplois de substitution auxquels ils pourraient prétendre réclament des savoir-être mobilisant des compétences perçues comme plus féminines. Ces hommes là se trouvent alors placés dans une situation que Louis Chauvel appelle la « dyssocialisation », c'est-à-dire l'écart négatif entre la formation et les valeurs, d'une part, et de l'autre, les contraintes et les situations sociales qu'il leur faut affronter.

Mais si certains souffrent de ne pas être à la hauteur des normes de genre, d'autres revendiquent de s'en éloigner et même parfois de s'en défaire. La démarche est assurément coûteuse, car être femme, et surtout homme différemment, en se désolidarisant par exemple des valeurs viriles, c'est prendre le risque d'être stigmatisé, voire couvert d'opprobre (Detrez, 2015). Ces difficultés n'empêchent cependant pas l'évolution des pratiques genrées et la diversification des looks, des codes, mais aussi des modèles de masculinité et de féminité. Raewyn Connell (2014) montre ainsi comment les masculinités, c'est-à-dire les positions des hommes dans un ordre genré, se transforment, se recomposent et se hiérarchisent. Elle distingue pour ce faire quatre modèles qui s'opposent les uns aux autres : une masculinité « hégémonique », expression dominante de la masculinité à un moment donné, autour de laquelle gravitent des masculinités complices, subordonnées et marginalisées. Et dans cette perspective, la visibilité sociale des identités gay et lesbienne, longtemps tenues pour indicibles, offre un exemple éclatant de cette diversification. Désormais, les homosexuels revendiquent en effet les mêmes droits que les hétérosexuels ; ils sont engagés dans un processus de « sortie de ghetto » tandis que certains quartiers des grandes villes – San Francisco, Montréal ou Paris – se caractérisent par un phénomène de « gaytrification » (Giraud, 2014). Or, dans la mesure où elle questionne l'association sexe anatomique / genre / orientation sexuelle, l'homosexualité – de même que le mouvement « trans » – est à l'origine d'une déstabilisation des catégories binaires du sexe et du genre (Guionnet, Neveu, 2014).

Faut-il en effet enfermer la conception du genre et du sexe dans un schéma binaire ou admettre, au contraire, la relativité des classements homme/femme, masculin/féminin, etc. ? Les philosophes Monique Wittig ou Judith Butler, parfois présentées comme les égéries du mouvement *queer*, ont pris en charge ce type de question avec le projet de dépasser la division sexuée et genrée du monde. Il s'agit, dans cette perspective, d'atténuer la violence des normes de genre et des normes « hétéro-normatives » (Butler) en reconnaissant que les individus peuvent inventer leur vie en dehors d'elles ; il s'agit, en d'autres termes, de sortir d'un carcan normatif qui rend certaines formes de vie difficiles, et même socialement invivables. Ces auteurs défendent alors que le genre n'est pas tant un rôle forgé dans le cadre de la socialisation que le produit d'une « performance sociale », laquelle peut être inventive, et même subversive. Il procéderait en fait des multiples manières par lesquelles les individus déclinent et s'approprient la masculinité ou la féminité, et il n'y aurait d'ailleurs pas de genre à proprement parler mais seulement des « actes de genre » (Butler) ou des « projets de genre » (Connell), indépendants de toute identité « vraie ».

Au-delà des controverses suscitées par cette entreprise de déconstruction des catégories de genre et de sexe, la « détraditionnalisation » des dimensions genrées de la vie sociale, de même que la multiplication des identités liées au genre ou à la sexualité, incitent toutefois à s'interroger sur la manière dont nos sociétés fabriquent des individus.

*

Il est en effet possible de considérer que le « trouble dans le genre » et l'existence de masculinités ou de féminités différentes nous renseignent sur les changements qui travaillent désormais la socialisation des individus. Cela ne veut pas dire qu'une quelconque crise de la socialisation serait la cause d'une mauvaise intériorisation des normes de genre ; cela signifie plutôt que les identités masculines et féminines – comme les autres dimensions de l'identité – sont de plus en plus fabriquées ou bricolées par les individus dans le cadre d'un processus de socialisation qui s'est profondément renouvelé.

Dans *Le déclin de l'institution* (2002), François Dubet propose à cet égard une « théorie de la socialisation » qui rend fort bien compte de ce renouvellement. Il y démontre l'épuisement de ce qu'il nomme le « programme institutionnel », c'est-à-dire un type particulier de socialisation, une forme spécifique de « travail sur autrui » conduisant à l'intériorisation du social et de la culture et garantissant la continuité entre socialisation et subjectivation. Autrement dit, le « programme institutionnel » tendait à faire de l'individu le versant subjectif du social. Or, une telle programmation des individus est devenue moins opératoire dans une société plus complexe et plus fragmentée. De fait, dans des sociétés comme les nôtres, le « système » cède la place aux multiples scènes de la vie sociale tandis que l'« acteur » doit assumer une pluralité de rôles et se confronter à des logiques d'action souvent contradictoires. Cet acteur se présente alors sous les traits d'un « individu incertain » (Ehrenberg, 1995) qui est amené, de plus en plus, à se construire lui-même en tant que sujet – autrement dit comme acteur normatif. Mais dans ces conditions, la socialisation ne ressortit plus au « programme institutionnel » : elle relève davantage d'un apprentissage continu qui s'actualise dans de nombreux espaces ; elle prend la forme d'un « expérience sociale », selon Dubet, et s'apparente à un travail sur soi par lequel l'individu construit finalement sa propre cohérence et sa propre identité. Et par ailleurs, cette socialisation rend finalement caduque la distinction classique entre les socialisations primaire (phase d'inculcation) et secondaire (phase de reconstruction partielle) : mieux vaut l'envisager, en effet, sous la forme d'une « socialisation continue » (Darmon, 2006), processus actif dont chaque individu est l'auteur.

La multiplication des identités liées au genre et à la sexualité reflète à bien des égards ce nouveau mode de socialisation. Car dans ce schéma, les identités ne sont pas données une fois pour toutes, mais acquises ; elles sont par conséquent plus fluides, plus labiles, et se donnent à voir, par exemple, sous la forme de ces processus de recomposition des identités masculines repérés dans le monde de la danse contemporaine (Sorignet, 2004) ou dans le cadre des nouvelles pratiques parentales (Trellu, 2007). Surtout, parce que l'identité n'est plus une construction intériorisée et stabilisée très tôt, elle représente une quête et apparaît même comme une « crise latente », selon le mot de François Dubet. Celui-ci explique d'ailleurs par cette dernière caractéristique l'éparpillement identitaire et l'affirmation des différences dans les sociétés contemporaines.

Mais du coup, on comprend aussi par là tout l'enjeu que représente le genre dans cette quête et dans la résolution de cette « crise ». Cet enjeu a déjà été identifié par le philosophe Charles Taylor (1989) lorsqu'il notait que les « sources du moi » ne sont pas dans le moi lui-même, à l'intérieur de la personne : elles se situent aussi dans l'espace commun des expériences que chacun partage avec les autres et qui le déterminent. Or, en l'espèce, les individus revendiquent de pouvoir se définir et se redéfinir en élaborant, par exemple, ce type de « virilité pour soi », éloignée des stéréotypes imposés, qu'évoque Pierre-Emmanuel Sorignet (2004). Mais dans le même temps, le genre, comme définition dominante de soi, associée en outre à tout un ensemble de stéréotypes, limite cette entreprise en enfermant les individus dans l'identité pour autrui – être femme ou homme avec l'ensemble des caractéristiques de genre associées. Le genre, en cela, peut être considéré comme une entrave à la liberté de se définir, et ce d'autant plus, note Irène Théry (2009), qu'il est considéré comme un attribut « substantiel » des individus.

Dès lors, les débats que suscite le genre, s'ils peuvent comporter une dimension critique et politique, ont aussi pour toile de fond le déclin du « programme institutionnel » et l'émergence d'un mode de socialisation invitant l'individu à se construire et à se définir de plus en plus lui-même.

*

**

Le genre est donc un outil théorique fécond qui a permis de déconstruire la perspective essentialiste, de remettre en cause la thèse de la faiblesse supposée des femmes et de mettre en lumière le travail de différenciation et de hiérarchisation entre hommes et femmes opéré par les mécanismes de la socialisation. Mais les études de genre ne sont pas cantonnées à la défense de la cause des femmes ou à la contestation de la domination masculine : elles prennent désormais en charge des questions plus larges, plus déstabilisantes aussi, dès lors que la production du féminin et du masculin relève d'un mode de socialisation faisant de chaque individu l'entrepreneur de lui-même.

Un exemple de bonne copie est présenté en annexe.

5.2 Épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier

Jury : Lucile AUFFANT, Caroline CASNER, Dominique CHAMBLAY, Elisabeth CLERC, Béatrice GHEERAERT, Céline GRANDCLEMENT, David HENAU, Jean-Paul LEBEL, Corinne MARTIN.

Rapporteur : Lucile AUFFANT

a) Programme de l'épreuve

L'épreuve repose sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée : enseignement d'exploration de sciences économiques et sociales de la classe de seconde ; enseignements spécifiques de sciences économiques et sociales du cycle terminal de la série ES ; enseignements de spécialité de sciences sociales et politiques et d'économie approfondie de la classe de terminale ES.

À compter de la session 2017, l'extrait de programme en lien avec le sujet de l'épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier sera précisé dans la présentation du sujet.

b) Les résultats

- **Agrégation interne**

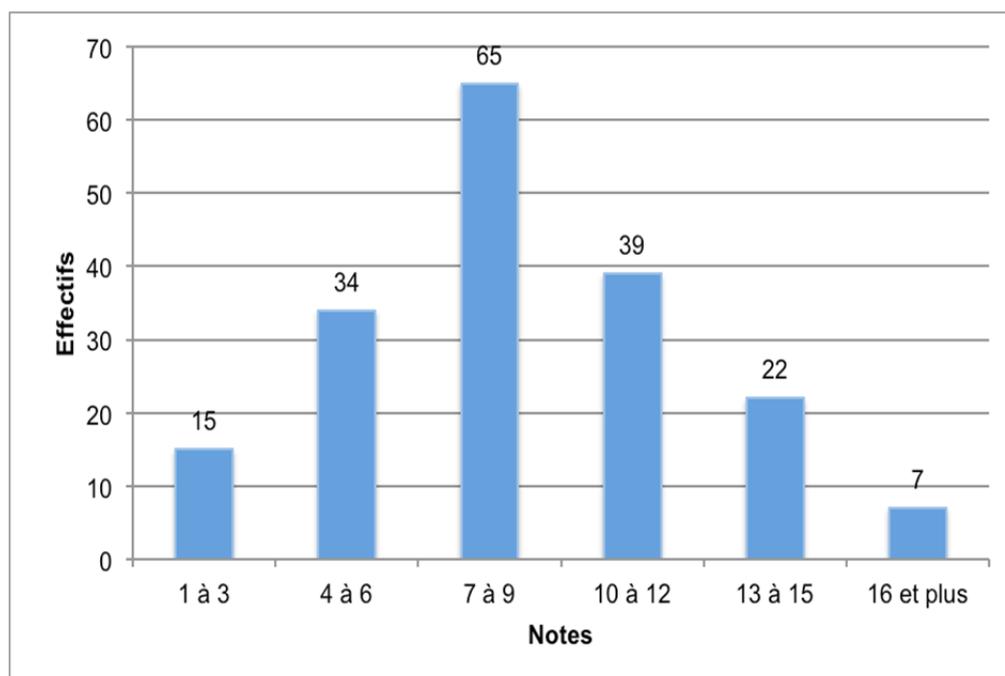
182 candidats présents (188 en 2015 ; 207 en 2014), cinq copies blanches.

Note moyenne des candidats présents : 9,2 (8,8 en 2015 ; 8,9 en 2014).

Note moyenne des candidats admissibles : 13,3 (12,2 en 2015 ; 12,3 en 2014).

Notes comprises entre 01 et 16.

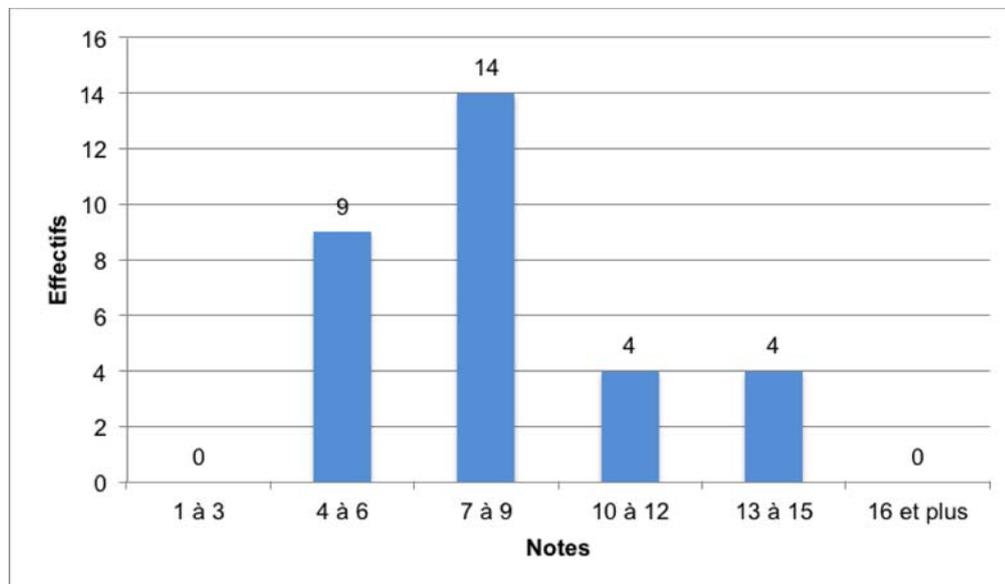
Distribution des notes de l'épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier (agrégation interne)



- **Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAERPA)**

31 candidats présents (31 en 2015 ; 32 en 2014), une copie blanche.
Note moyenne des candidats présents : 8,2 (8,5 en 2015 ; 8,1 en 2014).
Note moyenne des candidats admissibles : 10,1 (11,30 en 2015 ; 10,9 en 2014).
Notes comprises entre 04 et 15.

Distribution des notes de l'épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier (CAERPA)



c) Commentaires et recommandations

Le sujet est accessible sur le site du Ministère de l'Éducation nationale à l'adresse suivante : http://cache.media.education.gouv.fr/file/agreg_interne/57/0/s2016_agreg_interne_ses_2_532570.pdf

Les recommandations sont peu différentes de celles des années précédentes.

Remarques sur les copies

1. Le cadrage global du sujet

Une minorité de candidats place le sujet dans le programme d'enseignement spécifique et le traite comme s'il relevait de la question sur la justice sociale, rendant alors le corpus documentaire inadapté, et le traitement de la question décalé. Les autres candidats replacent le sujet dans le programme d'économie approfondie, cependant le cadrage reste souvent vague.

Les pré-requis et les notions à acquérir ne sont pas toujours pertinents. Les incitations pécuniaires n'ont quasiment jamais été mentionnées parmi les notions à acquérir y compris par des candidats ayant choisi de n'aborder que le financement du système de santé. Par contre, des candidats ont cité des notions figurant dans les documents comme étant des concepts de la colonne notions du programme : taux d'emploi, ratio démographique (au lieu de ratio de dépendance). L'aléa moral et/ou la sélection adverse sont cités parmi les acquis de première. Certains candidats ne mentionnent aucun pré-requis du programme d'enseignement spécifique sous prétexte que les regards croisés permettant d'approfondir logique d'assurance et logique d'assistance ne sont traités qu'en fin d'année puisque figurant en fin de programme. Le jury rappelle que, sous réserve de bien distinguer les trois champs (économie, sociologie et regards croisés) et de ménager la progressivité des apprentissages, les professeurs sont libres de traiter les programmes dans l'ordre qui leur semble le mieux adapté aux besoins de leurs élèves.

Néanmoins, dans le cadre de l'enseignement de spécialité, il semblait pertinent de traiter la question 1.1 puis la question 1.2, ce que certains candidats ont négligé puisque parmi les pré-requis les notions de la question 1.1 ne sont pas reprises.

Le programme d'enseignement d'exploration n'est pas exigible en première ni en terminale. Il n'est donc pas pertinent de mentionner des pré-requis en lien avec le programme de seconde, d'autant plus que c'est redondant avec d'autres programmes.

2. Le contenu scientifique

La majorité des candidats n'approfondit pas les notions et les mécanismes nécessaires pour traiter le sujet y compris des mécanismes étudiés dès la classe de première en lien avec l'asymétrie d'information. Le jury rappelle que les programmes de spécialité font partie des programmes sur lesquels les candidats peuvent être évalués puisqu'en tant que professeur de sciences économiques et sociales ils sont susceptibles de les enseigner. Tout professeur doit donc connaître l'ensemble des programmes de sciences économiques et sociales du lycée et en maîtriser les contenus.

Des candidats se contentent de paraphraser les textes mis à leur disposition. Pire encore, quelques candidats ont écrit que le système de retraite par capitalisation ne subissait pas de risque démographique (ici le document 8 a mal été analysé). La protection sociale a parfois été assimilée aux régimes de retraite (« *protection sociale par répartition et par capitalisation* ») ou encore à la redistribution. L'effet de ciseaux est souvent mal explicité : les candidats évoquent une hausse des dépenses et une baisse des recettes de la Sécurité sociale, confondant diminution relative et diminution absolue. Le ratio de dépendance est en général défini comme étant égal au ratio démographique c'est-à-dire le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités (voir document 7a). Le taux de remplacement est une notion qui a été peu travaillée par les candidats. La majorité des candidats n'établit pas de lien entre les asymétries d'information et la régulation en partie administrée du système de santé en France. Dans le meilleur des cas, les candidats établissent uniquement la relation entre l'asymétrie d'information et l'augmentation des dépenses de santé. Quelques candidats ont exposé les effets de l'asymétrie d'information en évoquant d'abord l'aléa moral (la distinction entre aléa moral *ex ante* et aléa moral *ex post* a souvent été confuse lorsqu'elle a été présentée) puis la sélection adverse. Or, il semble plus pertinent de suivre un ordre chronologique : avant la passation d'un contrat survient un risque d'anti sélection et une fois qu'un contrat est signé, se produit un risque d'aléa moral. La notion d'incitations pécuniaires n'étant que très rarement définie explicitement – la plupart des candidats l'ayant évoqué l'illustre uniquement – le jury n'a pas pu évaluer le degré de connaissance de cette notion.

Pour une partie importante des copies, le jury déplore l'absence de contenus scientifiques pertinents au-delà de ceux présentés dans le dossier documentaire. Par exemple, les éléments suivants n'ont quasiment jamais figuré dans les copies : le ralentissement de la croissance économique, l'augmentation du chômage et leurs effets sur le financement de la protection sociales, les effets des innovations médicales, l'existence de la CMU.

3. La démarche pédagogique

Certains candidats ont choisi de ne traiter qu'une partie de la question : régimes de retraite ou système de santé. Ce choix s'est en général avéré peu judicieux car il manquait des aspects du programme à traiter. Ainsi, d'une part, les candidats ayant choisi de ne traiter que des régimes de retraite ne sont pas allés jusqu'à traiter des réformes, ni des liens entre ces réformes et les tendances observées ces dernières années (document 1). Ils n'ont souvent pas comparé les deux régimes de retraite (répartition et capitalisation), ou alors ils ont parfois opposé de manière caricaturale les deux régimes de retraite. D'autre part, les candidats ayant choisi de traiter uniquement du système de santé, n'ont pas perçu que l'asymétrie d'information est une variable économique et très souvent ils n'ont pas mis en relation leurs constats avec la question posée sur le rôle des variables économiques et démographiques.

Il est attendu des candidats qu'ils préparent un cours et des travaux devant être réalisés par les élèves. Il peut s'agir de travaux dirigés (qui ne sont pas nécessairement en effectif réduit) ou d'activités spécifiques. Puisque le sujet portait sur le programme d'enseignement de spécialité d'Économie approfondie, il était préférable de présenter des mises en activité spécifiques (travail de groupe, travail de recherches en salle informatique, exposés par exemple). De nombreux travaux dirigés présentés n'étaient pas reliés au cours, il était alors difficile de percevoir une démarche d'ensemble.

Les activités pédagogiques se limitent souvent à des séries de questions. Parfois ces questions ne sont pas corrigées ce qui ne permet pas au jury d'évaluer le degré de connaissance des candidats ni leurs exigences vis-à-vis des élèves. Les exercices ne sont pas très variés et la progressivité des questions fait souvent défaut. Une minorité de candidats pense à diversifier les activités et à préparer des évaluations formatives : schéma, vrai/faux, QCM, réponse à cocher, texte à compléter. Cette diversité des exercices semble pourtant primordiale d'une part pour ne pas lasser les élèves, et d'autre part pour s'adapter aux différents styles cognitifs des élèves. Le jury rappelle que l'évaluation des connaissances acquises par les élèves ne se limite pas à une évaluation sommative.

Les évaluations sommatives proposées n'ont pas toujours été corrigées et ne coïncidaient parfois pas avec le contenu des activités pédagogiques. Très fréquemment les candidats ont préparé des questions de type mobilisation des connaissances et étude de document (première et deuxième parties d'une épreuve composée, évaluation en enseignement spécifique) et le jury peut s'interroger sur la connaissance de l'épreuve de spécialité au baccalauréat. Il n'est pas obligatoire de présenter une épreuve type baccalauréat.

4. La cohérence d'ensemble

La majorité des candidats choisit de présenter clairement et explicitement la démarche pédagogique en reprenant les éléments mentionnés dans les rapports du jury des années précédentes : place dans le programme, pré-requis, objectifs, problématique, articulation cours/activités spécifiques (ou travaux dirigés), présentation et utilisation du dossier documentaire (la présentation sous forme de grille est plus limpide). Ensuite les candidats présentent des activités pédagogiques (avec des éléments de réponse voire des réponses entièrement rédigées), une évaluation sommative et une bibliographie. Ces efforts d'explicitation de la démarche pédagogique ont été appréciés du jury. Néanmoins le jury relève des faiblesses déjà constatées les années précédentes : des exercices sans corrigé, des évaluations qui ne sont pas articulées avec le cours ni avec les objectifs présentés dans l'introduction pédagogique, un manque de cohérence entre le cours et les activités spécifiques (ou les travaux dirigés).

Les bibliographies se sont limitées à des références générales, passe-partout. Il est préférable de ne présenter que quelques références mais en étant plus précis sur l'exploitation possible (par exemple telle référence pour compléter tel document du dossier, ou encore pour alimenter telle activité proposée par le candidat). Il est inutile de mentionner les livres dont sont extraits les documents du dossier documentaire. Les bibliographies suggérées ci-dessous dans la proposition de corrigé sont exhaustives afin de laisser à l'appréciation des candidats une diversité de choix.

5. Utilisation du dossier documentaire

La majorité des candidats mentionne comment utiliser les documents, cependant rares sont les candidats qui justifient réellement la non-utilisation de certains documents. Il est regrettable de mal orthographier le nom de George Akerlof (document 6) ou encore de citer comme auteur de ce texte Maud Pindard (la traductrice). Afin d'écartier trop rapidement un document décrit comme

« trop complexe », le candidat peut ajouter des notes ou effectuer des coupes afin de le rendre plus accessibles aux élèves. Le document 8 a souvent été mal utilisé : opposition caricaturale entre régimes par répartition et par capitalisation (en particulier sensibilité aux chocs démographiques), rôle de la productivité paraphrasé.

6. Attendus et critères d'évaluation

Ce rapport reprend les éléments exposés dans les rapports de jury des années précédentes. Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail de deux heures, intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves. Le candidat doit indiquer les documents retenus parmi ceux que comporte le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes d'exploitation en classe de ces documents, en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, en prévoyant les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées, en signalant, enfin, les ouvrages ou articles qui pourraient être conseillés, d'une part, au professeur, d'autre part, éventuellement, aux élèves, pour l'approfondissement du sujet étudié.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différentes composantes attendues de l'épreuve (introduction pédagogique, cours, activités ou travaux dirigés, évaluation, bibliographie), le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : présentation des pré-requis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus.
- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, cohérence et progressivité des différentes composantes de l'épreuve, modalités de mise en activité des élèves.
- Maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement.
- Utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique.
- Clarté de la présentation : orthographe, expression écrite.

Quelques recommandations générales

Les recommandations ne diffèrent pas de celles des années précédentes.

1. Les différentes composantes de l'épreuve doivent être articulées avec cohérence.

L'introduction pédagogique doit permettre de présenter la cohérence d'ensemble de la séquence et de la situer par rapport à une progression globale ; elle doit mettre en évidence les objectifs en termes d'acquisition des élèves. Le cours et les activités spécifiques réalisées par les élèves (ou de travaux dirigés) doivent être complémentaires et contribuer ensemble à atteindre les objectifs fixés. La séance d'activités spécifiques réalisées par les élèves (ou de travaux dirigés) ne doit pas être un cours déguisé servant à remobiliser des connaissances ; elle doit donner lieu à une démarche pédagogique spécifique et avoir une réelle utilité en termes d'acquisition de savoirs et/ou de savoir faire. L'évaluation doit porter directement sur ce qui a été traité en cours et dans le cadre des activités spécifiques réalisées par les élèves (ou de travaux dirigés) pour en mesurer le degré de compréhension par les élèves.

2. La démarche pédagogique doit être présentée de façon précise.

Cette épreuve retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves. Il ne faut pas non plus oublier que parmi les bases essentielles de la pédagogie figurent la progressivité de l'apprentissage et la diversité des activités pédagogiques.

3. Les contenus doivent être parfaitement maîtrisés.

Les candidats doivent maîtriser parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve. Ils doivent montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves de terminale. Les contenus apportés ne peuvent se limiter à la paraphrase des documents.

4. La gestion du temps est un facteur extrêmement important.

On trouve souvent des copies dans lesquelles l'introduction pédagogique est étoffée (avec une analyse des documents très détaillée, mais au final peu utile) et avec une qualité et un degré de précision qui diminuent au fur et à mesure des pages. De nombreux candidats manquent de temps pour réaliser l'évaluation qu'ils limitent alors à quelques questions générales non corrigées.

5. La présentation doit être soignée.

Il est aussi important de rappeler que l'orthographe et l'expression doivent être correctes. Les copies mises à disposition des correcteurs sont scannées et en noir et blanc, il est donc vivement conseillé d'utiliser une encre noire, et d'éviter les codes couleur.

d) Éléments de corrigé

Remarque préalable : les copies ne sont pas évaluées à partir d'une norme de contenu précisément définie. Il est possible de développer plusieurs approches également valables, en termes de contenu et de méthode. Les éléments qui suivent ne sont donc qu'un exemple de ce qui pouvait être fait, ils sont à considérer comme diverses modalités d'exploitation possible du dossier proposé.

Rappel du sujet : Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?

1. Introduction pédagogique

1.1 Situation du sujet par rapport au programme officiel

Extrait du J.O. du 4-5-2013 – Aménagements apportés aux programmes de sciences économiques et sociales

Programme de terminale - Enseignement de spécialité - Économie approfondie

1. Économie et démographie

Thèmes et questionnement	Notions	Indications complémentaires
1.1. Comment la dynamique démographique influe-t-elle sur la croissance économique ?	Mouvement naturel, mouvement migratoire, population active, épargne, accumulation du capital, cycle de vie.	On présentera les grandes évolutions démographiques séculaires et on montrera, notamment à l'aide de comparaisons européennes, les différences dans les dynamiques démographiques nationales. En partant de la diversité des taux d'épargne des pays, on introduira la notion de cycle de vie, qui permet une représentation simple des choix individuels de consommation et d'épargne. On montrera qu'elle implique un lien entre l'évolution des structures démographiques (transition, vieillissement, etc.), l'accumulation patrimoniale et la croissance économique. Acquis de première : allocation des ressources.
1.2. Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?	Répartition/capitalisation, taux de remplacement, ratio de dépendance, incitations pécuniaires, aléa moral, sélection adverse.	On s'appuiera sur les exemples des retraites et de la santé en privilégiant le cas de la France. On exposera les principes de base des deux grands types de régimes de retraite (répartition et capitalisation). On s'interrogera sur les choix possibles en matière de ressources de ces régimes, de taux de remplacement, de durée de cotisation. On montrera comment la gestion des systèmes de santé est confrontée à la question de l'articulation entre une régulation marchande et une régulation administrée : dans les deux cas se posent des problèmes d'incitation et d'asymétrie d'information (tarification à l'acte ou budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur, etc.). Acquis de première : prélèvements obligatoires, production marchande et non marchande, asymétries d'information, revenus de transfert, solidarité, État-providence

Programme de la classe de terminale. Enseignement de spécialité économie approfondie.

Thème : « 1. Économie et démographie »

Sous thème : « 1.2 Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ? »

Le sujet correspond aux indications complémentaires suivantes : « On s'appuiera sur les exemples des retraites et de la santé en privilégiant le cas de la France. On exposera les principes de base des deux grands types de régimes de retraite (répartition et capitalisation). On s'interrogera sur les choix possibles en matière de ressources de ces régimes, de taux de remplacement, de durée de cotisation. On montrera comment la gestion des systèmes de santé est confrontée à la question de l'articulation entre une régulation marchande et une régulation administrée : dans les deux cas se posent des problèmes d'incitation et d'asymétrie d'information (tarification à l'acte ou budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur, etc.). »

Le sujet demande de mobiliser les notions figurant dans le titre du thème 1 (économie, démographie), les notions du titre du 1.2 (variables économiques, variables démographiques, financement de la protection sociale) et les notions du chapitre 1.2 (répartition/capitalisation, taux de remplacement, ratio de dépendance, incitations pécuniaires, aléa moral, sélection adverse) ainsi que les acquis de première (prélèvements obligatoires, production marchande et non marchande, asymétries d'information, revenus de transfert, solidarité, État-providence). En ce qui concerne les savoir-faire applicables à des données quantitatives et aux représentations graphiques, le sujet peut nécessiter d'en utiliser certains (proportions, pourcentages de répartition, évolutions en valeur et en volume, mesures de variation, corrélation et causalité, tableaux à double entrée, représentations graphiques).

1.2 Pré-requis et place de la séquence dans le traitement de la partie « Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ? »

Pré-requis

Les élèves ont déjà abordé en classe de première, les notions de *production marchande* et *production non marchande* dans le champ de la science économique, dans le thème « les grandes questions que se posent les économistes » et plus précisément pour répondre à la question : « 1.2 Que produit-on et comment le mesure-t-on ? ». Dans la question « 1.3 Comment répartir les revenus et la richesse ? », ils ont étudié la notion de *revenus de transfert*. Ils ont aussi étudié les notions d'*offre*, de *demande*, de *rationnement* (partie 3 « La coordination par le marché », questionnement « 3.2 Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ? »), d'*asymétries d'information*, d'*externalités* et de *biens collectifs* (question « 3.4 Quelles sont les principales défaillances du marché ? »). Les élèves ont également acquis les notions de *prélèvements obligatoires*, *dépenses publiques*, *déficit public* et *dette publique* lors de l'étude de la question « 5.2 Comment le budget de l'État permet-il d'agir sur l'économie ? ». La partie 5 du programme de science économique (« Régulations et déséquilibres macroéconomiques ») a été l'occasion de mettre en relation les défaillances du marché (notamment dans le cas qui nous intéresse l'asymétrie d'information) et les *fonctions économiques de l'État* (*allocation*, *répartition*, *stabilisation*). Enfin, cette partie a également permis aux élèves d'acquérir la notion de *chômage* (question « 5.3 Quelles politiques conjoncturelles ? »).

En première, dans le champ des regards croisés, les élèves ont abordé les notions de *solidarité* et d'*État-providence* (thème : « Comment l'État-providence contribue-t-il à la cohésion sociale ? »). Lors de l'étude de ce thème ils ont également montré « comment l'État social contribue, à travers la définition de droits sociaux et la mobilisation d'instruments divers, à favoriser la cohésion sociale en luttant contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations ».

En classe de terminale, en spécialité économie approfondie, les élèves ont été amenés à définir les notions de *mouvement naturel*, *mouvement migratoire*, *population active*, *épargne*, *accumulation du capital*, *cycle de vie*, pour répondre à la question « 1.1 Comment la dynamique démographique influe-t-elle sur la croissance économique ? » dans le même thème. Lors de l'étude de cette question ils ont été amenés à retravailler la notion de fonction d'allocation des ressources de l'État.

En classe de terminale, en fonction de l'ordre choisi pour traiter le programme d'enseignement spécifique, ils ont pu étudier les notions de *capital humain* (champ : science économique, question « 3.1 La croissance est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? »), d'*égalité*, d'*assurance/assistance*, *services collectifs*, *fiscalité*, *prestations et cotisations sociales*, *redistribution* et *protection sociale* (regards croisés « 1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? ») ainsi que les notions d'*inégalités économiques* et *inégalités sociales* (sociologie, thème « 1.1 Comment rendre compte de la structure sociale ? »).

En termes de « *savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques* », ils ont abordé en première, les calculs de proportion et de pourcentages de répartition, de la médiane, la lecture de représentations graphiques (diagrammes de répartition, représentation des séries chronologiques) et de tableaux à double entrée, la mesure de variation, les évolutions en valeur et en volume et les représentations graphiques de fonctions simples (offre, demande, coût).

Place de la séquence dans le chapitre

Cette séquence se situe dans le premier thème de spécialité économie approfondie, en second questionnement. La séquence concerne l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement des régimes de retraite et du système de santé.

L'introduction du chapitre invitera les élèves à réactiver la notion d'État-providence puis à montrer que dans le cas de la France, la Sécurité sociale est confrontée à un problème de financement. Dans la première partie du chapitre, l'impact des variables économiques et démographiques concerne les régimes de retraite. Dans la seconde partie, il s'agit de montrer que les systèmes de santé combinant une logique marchande et

une logique non marchande, sont confrontés à des problèmes spécifiques liés aux incitations et à l'asymétrie d'information.

1.3 Objectifs de la séquence

Problématisation : il s'agit de s'interroger sur les effets de variables économiques et de variables démographiques sur le financement du système de protection sociale en France, en particulier de deux branches : retraites et santé. Quelles sont les variables économiques et démographiques pouvant agir sur le financement des régimes de retraite d'une part et sur le financement des systèmes de santé d'autre part ? Il semble plus pertinent de distinguer le risque vieillesse et le risque maladie plutôt que des variables économiques puis des variables démographiques car parmi les variables économiques, l'asymétrie d'information touche le système de santé et permet de comprendre en quoi le système de santé articule une double régulation : administrée et marchande.

Logique du cheminement :

- [I] L'impact des variables économiques et démographiques sur le financement des régimes de retraite.
- [II] L'impact des variables économiques et démographiques sur le financement du système de santé.

Au terme de la séquence, les élèves devront être capables de :

- définir État-providence, protection sociale, définir et distinguer prélèvements obligatoires et revenus de transfert
- relier le vieillissement démographique (spécialité 1.1), le ralentissement de la croissance économique et la montée du chômage aux difficultés de financement de la protection sociale
- exposer les principes de base des deux grands types de régimes de retraite : répartition/capitalisation
- définir solidarité et relier ce terme à l'organisation d'un système de retraite par répartition
- montrer que le régime de retraite est confronté à un problème de financement en France
- définir : taux de remplacement, ratio de dépendance
- expliquer quels sont les choix possibles pour résorber les difficultés de financement des régimes de retraite et réfléchir à leurs limites
- montrer que le système de santé français est confronté à un problème de financement
- définir et distinguer production marchande et production non marchande
- montrer en quoi le système de santé français articule une régulation marchande et une régulation administrée
- relier cette double régulation à des défaillances du marché dans le domaine de la santé
- montrer que le système de santé est confronté à des problèmes d'incitations
- illustrer ces problèmes touchant le système de soins avec quelques exemples : tarification à l'acte, budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur
- montrer que le système de santé est confronté à des problèmes d'asymétrie d'information
- définir et illustrer dans le cadre de l'économie de la santé : aléa moral et sélection adverse
- définir et illustrer la notion d'incitations pécuniaires
- relier les difficultés de financement du système de santé à la mise en place d'incitations pécuniaires.

1.4 Articulation entre le cours et les activités spécifiques

Le thème de la séance a pour objet de présenter les difficultés de financement de la protection sociale dans les domaines des retraites et de la santé. Les activités spécifiques, placées en aval du cours, sur une partie technique, pointue, du chapitre (« tarification à l'acte ou budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur, etc. ») permettront de retravailler les deux formes d'aléa moral en matière de santé à l'aune des réformes ayant concerné la gestion du système de soins français (incitations pécuniaires). Il s'agira de mobiliser des connaissances acquises en cours (double régulation du système de soins en France, deux formes d'aléa moral, mise en place de co-paiements) et de les mettre en relation avec des connaissances acquises lors de ces activités spécifiques : la mise en place d'incitations pécuniaires envers les assurés et envers les soignants (mode de rémunération, installation dans les zones à faible densité médicale).

1.5 Utilisation du dossier documentaire :

Document	Présentation des documents	Utilisation des documents dans cet exemple de corrigé
1	<p>Documents statistiques extraits de : <i>Les Comptes de la Sécurité sociale. Résultats 2014, prévisions 2015</i>, Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2015.</p> <p>a / évolution du solde du régime général de la Sécurité sociale et aussi des branches maladie, vieillesse et famille, entre 1999 et 2014 (et prévisions pour 2015)</p> <p>b / évolution des prestations nettes du régime général et des branches maladie, accidents du travail, retraite, famille, entre 2012 et 2014 (prévisions en 2015) : en milliards d'euros et taux de variation en %.</p>	<p>COURS Introduction sur le problème de financement de la protection sociale (mobilisation de savoir-faire : lecture de graphique)</p> <p>Introduction : le problème de financement de la Sécurité sociale et le poids prépondérant de deux branches étudiées dans ce cours (c'est l'occasion de revoir des savoir-faire : lecture de taux de variation, calcul de parts).</p>
2	<p>Tableau statistique extrait de « 50 ans d'évolution de la structure de financement de la protection sociale », DREES, <i>Études et résultats</i>, n° 826, décembre 2012. Structure des ressources (en %) de la protection sociale, par type de prélèvement en France entre 1981 et 2010.</p>	<p>COURS Introduction sur le financement de la protection sociale (mobilisation de savoir-faire : lecture de tableau statistique, mesure d'une évolution)</p>
3	<p>Extraits du livre : <i>Introduction à l'économie de la santé</i>, paru aux Presses Universitaires de Grenoble, en 2014 (2^{ème} édition), écrit par Valérie FARGEON Texte : quelques sources d'inefficience du système de santé : la demande est solvabilisée par l'assurance, les deux formes d'aléa moral. Des solutions possibles : copaiement, franchise, ticket modérateur</p> <p>Tableau : trois modèles types de gestion des systèmes de santé : des régulations différentes</p>	<p>COURS- partie II sur les systèmes de santé et ÉVALUATION Problème de double aléa moral et un exemple de solution possible.</p> <p>COURS- partie II sur la double régulation du système de soin en France</p>
4	<p>Tableau statistique et graphique publié dans : <i>Comptes nationaux de la santé 2013</i>, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes, 2014. a / Structure du financement de la dépense de soins et de biens médicaux (en %)</p> <p>b / Dépenses des principaux postes de consommation de services et de biens médicaux en pourcentage du PIB</p>	<p>COURS- partie II- Double gestion dans le financement des soins (mobilisation de savoir-faire : lecture de tableau statistique, mesure d'une évolution) et ÉVALUATION</p> <p>COURS introduction de la partie II sur le système de soin (mobilisation de savoir-faire : lecture de graphique, mesure d'une évolution)</p>

5	<p>Extrait des notes du CAE 8, de juillet 2013 « Pour un système de santé plus efficace », texte coécrit par Philippe Askenazy, Brigitte Dormont, Pierre-Yves Geoffard et Valérie Paris.</p> <p>Des exemples d'incitations pécuniaires envers les patients (demande de soins) et des exemples de réformes à mettre en œuvre du côté de l'offre de soins.</p>	<p>ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES</p> <p>Incitations pécuniaires envers les patients et envers les prescripteurs de soins. Ce texte sera découpé en trois parties (classe divisée en trois groupes)</p>
6	<p>Traduction d'un extrait du texte de George A AKERLOF « Le marché des <i>lemons</i> : incertitude sur la qualité et mécanisme de marché », paru en 1970 dans Quaterly Journal of Economics.</p> <p>Les problèmes d'anti-sélection sur le marché des voitures d'occasion et dans le cadre de l'assurance santé.</p>	<p>COURS-partie II sur les systèmes de santé</p> <p>Problème de sélection adverse dans le cas de la santé</p>
7	<p>Documents statistiques publiés dans l'Annexe 1 (« Programme de qualité et d'efficience. Retraites ») du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale en 2014.</p> <p>a / évolution entre 1992 et 2012 (prévisions pour 2013) du nombre d'actifs cotisants, du nombre de retraités et du ratio cotisants/retraités au régime général (au 1^{er} juillet de chaque année)</p> <p>b / pension médiane des retraités rapportée au revenu d'activité médian des actifs occupés (entre 2004 et 2011) et objectif visé par la loi de financement de la protection sociale</p> <p>c / durée moyenne validée lors du départ à la retraite par les affiliés de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (tous régimes).</p> <p>d / Taux d'emploi des seniors (entre 2003 et 2012) et objectif visé par la loi de financement de la protection sociale</p>	<p>COURS- partie I sur les retraites</p> <p>Les problèmes de financement des retraites par répartition en France, le lien avec des variables démographiques (évolution du rapport démographique) et économiques (employabilité des seniors). Les choix possibles en matière de ressources du régime par répartition en France : taux de remplacement, durée de cotisation.</p> <p>Mobilisation de savoir-faire : lecture d'un graphique avec deux échelles (7a), lecture d'une médiane (7b), lecture de tableaux statistiques (7 c et d).</p>
8	<p>Texte extrait de <i>Économie des retraites</i>, éditions La Découverte, collection Repères écrit par Anne LAVIGNE et publié en 2003.</p> <p>Informations sur les variables économiques et démographiques affectant les régimes de retraite par répartition et par capitalisation.</p>	<p>COURS : partie I sur les retraites et l'impact des variables économiques et démographiques. Le texte sera étudié en trois temps : impact des variables démographiques puis des variables économiques sur le régime par répartition, impacts sur le régime par capitalisation.</p>

2. Cours

Chapitre 1.2 Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?

Avant de commencer ce cours, le professeur distribue aux élèves un document. Ce document comprend les différents éléments suivants :

- le titre du nouveau chapitre.
- l'extrait du programme correspondant (voir supra), afin que les élèves sachent ce qui sera étudié (indications complémentaires) et les notions qu'ils doivent maîtriser à la fin du chapitre.
- les objectifs fixés par le professeur (voir supra), qui explicitent aux élèves le sens dans lequel ils doivent travailler.
- le plan du chapitre construit par le professeur.
- les documents sélectionnés par le professeur en fonction de ses objectifs. Chaque document sera accompagné de questions construites par l'enseignant pour atteindre ses objectifs.
- les exercices construits par le professeur (évaluation diagnostique et évaluations formatives).

Introduction : le financement de la protection sociale est affecté par des variables démographiques et économiques

Les trois exercices (évaluation diagnostique) auront été préparés par les élèves. Leur correction alternera avec l'étude de documents complémentaires. Objectifs de l'introduction : rappels sur l'État-providence, assurance/assistance, les prélèvements obligatoires, les revenus de transfert.

Exercice 1 [préparé avant la séance, corrigé en classe]

Complétez le texte suivant avec : risques sociaux, **revenus de transfert**, **prélèvements obligatoires**, **protection sociale**.

L'État-providence désigne l'organisation par la collectivité d'un système de (protection sociale) destiné à couvrir chacun de ses membres contre des (risques sociaux) autrement dit l'ensemble d'événements survenant à une personne et empêchant totalement ou partiellement l'exercice de son activité professionnelle donc diminuant sa capacité de gain ou d'événements augmentant ses dépenses. En France, la protection sociale comprend la Sécurité sociale, l'aide sociale, la mutualité et l'assurance-chômage. La Sécurité sociale est organisée autour de quatre branches : la maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

La protection sociale est financée grâce à des (prélèvements obligatoires) comprenant les taxes, les impôts et les cotisations sociales. Ces recettes fiscales permettent à l'État de verser des (revenus de transfert) appelés prestations sociales, via les administrations de Sécurité sociale, lors de la survenue de risques sociaux.

La Sécurité sociale fournit la couverture de base des risques sociaux. Cette couverture de base peut être complétée par une couverture complémentaire parfois obligatoire (par exemple : les régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé), parfois facultative (par exemple : mutuelles de santé, institutions de prévoyance, sociétés d'assurance).

Les modèles de protection sociale sont divers : la solidarité peut être professionnelle ou nationale, la protection sociale est plus ou moins étendue.

Document : 1 b du dossier [travail réalisé en classe]

Questions :

1 / Effectuez une phrase avec 314,8 et 2,4 (année 2014).

2 / Quels sont les deux principaux postes de dépenses du régime général de la Sécurité sociale en 2014 ? Justifiez votre réponse en utilisant des données chiffrées extraites du document et en effectuant des calculs appropriés.

3 / Quels sont les deux postes de dépenses du régime général de la Sécurité sociale ayant le plus augmenté entre 2012 et 2014 ? Justifiez votre réponse en utilisant des données chiffrées extraites du document.

4 / À l'aide de ce que vous avez appris en spécialité (chapitre précédent) et en enseignement spécifique, comment expliquez-vous le poids prépondérant de deux branches de la Sécurité sociale et les évolutions constatées (réponse 3) ?

1 / Selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale, en France, les prestations nettes versées par le régime général de la Sécurité sociale ont atteint 314,8 milliards d'euros en 2014, ce qui représentait une hausse de 2,4 % par rapport à l'année 2013.

NB : il est possible de vérifier que le taux de variation correspond bien à un taux de variation entre 2013 et 2014 : $[(314,8-307,3) / 307,3] \times 100 = 2,44 \%$

2 / Les deux postes les plus importants en 2014 sont le risque maladie (les dépenses dans cette branche s'élèvent à 158,2 milliards d'euros et représentent 50,25 % des dépenses du régime général) et les prestations retraite (celles-ci s'élèvent à 108,2 milliards ce qui représente 34,37 %).

Calculs effectués : deux pourcentages de répartition (158,2 x 100) / 314,8 soit 50,25 % et (108,2 x 100) / 314,8 soit 34,37 %.

3 / Les dépenses qui ont le plus augmenté concernent les deux branches qui pèsent le plus dans les dépenses du régime général de la Sécurité sociale : la maladie (entre 2012 et 2013, les prestations pour cette branche ont augmenté de 2,5 % puis entre 2013 et 2014 elles ont augmenté de 2,8 %) et les retraites (entre 2012 et 2013, les prestations retraite ont augmenté de 4 % et entre 2013 et 2014, elles ont augmenté de 2,5 %). En 2014, les hausses des dépenses dans ces branches sont supérieures à la progression globale des dépenses (2,4 %).

4 / L'importance de deux branches -la santé (près de la moitié des dépenses) et les retraites (environ un tiers des dépenses)- peut s'expliquer par le vieillissement de la population et par l'arrivée des générations du baby boom à l'âge de la retraite.

Apports du professeur :

Nous nous intéresserons successivement à la branche retraite puis à la branche maladie.

Dans le cas de la branche maladie, actuellement le vieillissement démographique n'explique qu'environ la moitié des dépenses de santé. D'autres facteurs entrent en considération : le niveau de vie de la population, l'offre de soins : avancées des connaissances médicales et progrès technique, mais aussi la régulation et l'organisation de cette offre.

Exercice 2 [préparé avant la séance, corrigé en classe]

Complétez le tableau suivant sur les modèles d'**État-providence** avec : assurantiel, assistanciel

	Modèle <u>assurantiel</u>	Modèle <u>assistanciel</u>
Forme de solidarité	Solidarité professionnelle	Solidarité nationale
Financement	Cotisations sociales	Impôts
Individus concernés	Les salariés et leurs ayant-droits (corporatisme)	Tous (universalisme)
Avantages	Moins de risques de désincitation. Système juste au sens de la justice distributive : en fonction des efforts.	Risques d'exclusion du système quasi nuls Externalités positives liées à une population en bonne santé. Système juste au sens de la justice corrective.
Limites	Société duale, exclusion des non salariés	Risques de déficits (gaspillage, abus), trappes à inactivité.

Document : document 2 du dossier [travail réalisé en classe]

Questions :

1 / Comment a évolué la part des cotisations sociales dans l'ensemble des ressources de la protection sociale entre 1981 et 2010 ?

2 / Même question pour la part des impôts et taxes affectés.

3 / Comment expliquer les évolutions constatées ?

1 / Selon la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques), en France, entre 1981 et 2010, la part des cotisations sociales employeurs a diminué progressivement de 11 points de pourcentage (44 % - 55 %). Dans un premier temps (entre 1981 et 1991), cela a été compensé par une augmentation de la part des cotisations sociales salariales : cette part a augmenté de 5 points de pourcentage (23 % - 18 %). Cependant après 1991, la part des cotisations sociales salariales a elle aussi diminué passant de 23 % des ressources de la protection sociale en 1991 à 17 % en 2010.

Si nous additionnons toutes les cotisations sociales (cotisations sociales employeurs, cotisations sociales salariales et cotisations des non-salariés), nous constatons une diminution de 12 points de pourcentage. En 1981, les cotisations sociales représentaient 77 % (55 % + 18 % + 4 %) des ressources de la protection sociale contre 65 % (44 % + 17 % + 4 %) en 2010.

2 / Selon la DREES, en France, entre 1981 et 2010, la part des impôts et taxes affectés parmi l'ensemble des ressources de la protection sociale a augmenté progressivement de 19 points de pourcentage (23 % - 2 %). Nous pouvons parler de fiscalisation du financement de la protection sociale.

3 / La diminution du poids des cotisations sociales permet de diminuer le coût du facteur travail. Cela peut s'expliquer par la recherche d'une plus forte compétitivité des entreprises installées en France, notamment dans un contexte de concurrence internationale accrue. La baisse relative du poids des cotisations sociales a été compensée par l'augmentation de la part des impôts et taxes (cf. question 2).

Apports du professeur : de nouveaux impôts ont été créés afin de participer au financement de la protection sociale et de diversifier les ressources de la protection sociale sans alourdir le coût du travail. La Contribution Sociale Généralisée (CSG) a été créée par la loi de finances pour 1991. La CSG est un impôt assis sur l'ensemble des revenus (sauf les prestations sociales et familiales) : revenus d'activité, revenus du patrimoine, revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières) et revenus de placements. Son taux était de 1,1 % lors de sa création puis est passé à 2,4 % en 1993, à 3,4 % en 1996 et à 7,5 % en 1998. La CRDS (Contribution à la Réduction de la Dette Sociale) a été créée en 1996 afin de résorber l'endettement de la Sécurité sociale. La CRDS s'applique aussi aux revenus d'activité, du patrimoine, de remplacement et de placements. Son taux est de 0,5 %.

Exercice 3 [préparé avant la séance, corrigé en classe]

Pour chaque exemple, précisez s'il s'agit d'un prélèvement obligatoire ou d'un revenu de transfert.

Exemple	Prélèvement obligatoire	Revenu de transfert
La CSG, contribution sociale généralisée, a été créée en 1991 afin de réduire le déficit de la Sécurité sociale.	✓	
La CAF (caisse d'allocations familiales) est un organisme de Sécurité sociale qui verse les allocations logement et les allocations familiales.		✓
Les ménages les plus pauvres voient leurs dépenses de santé prises en charge par la CMU (couverture maladie universelle).		✓
La CRDS, contribution à la réduction de la dette sociale a été créée en 1996, elle s'applique à tous les revenus.	✓	

Transition : nous venons de voir quelles sont les dépenses et les ressources de la protection sociale. Nous allons nous intéresser à la situation financière de la protection sociale en France.

Document : document 1a du dossier [travail réalisé en classe]

Questions :

- 1 / Rappelez comment est obtenu le solde du régime général de la Sécurité sociale.
- 2 / Montrez que la protection sociale française rencontre des difficultés de financement.
- 3 / Quelles solutions peuvent-elles être envisagées pour réduire les déficits des différentes branches ?

1 / Le solde se calcule en effectuant la différence entre les recettes et les dépenses du régime général de la Sécurité sociale. Si le solde est positif, cela signifie que les recettes sont supérieures aux dépenses : il s'agit d'un excédent. Si le solde est négatif, les recettes sont inférieures aux dépenses : il s'agit d'un déficit.

2 / Nous constatons que depuis 2002, le solde du régime général de la Sécurité sociale est négatif, la Sécurité sociale est donc en déficit, les dépenses dépassent les ressources. Nous pouvons évoquer un problème de financement dans la mesure où ce déficit s'élevait à 3,5 milliards d'euros en 2002 contre presque 10 milliards en 2014. Même si le déficit a diminué par rapport à 2010 (24 milliards d'euros), le régime général reste déficitaire de près de 10 milliards d'euros.

3 / Pour réduire les déficits des différentes branches, il est possible de diminuer les dépenses (réformes de l'assurance chômage, des allocations familiales, des retraites, déremboursement de médicaments) et d'augmenter les recettes (création de la CSG puis de la CRDS).

Synthèse des acquis : Texte à compléter avec : maladie, retraites, vieillesse, dépenses, recettes, recettes fiscales. Certains mots pourront être utilisés plusieurs fois.

En France, la protection sociale connaît des difficultés de financement. Les dépenses (prestations sociales) augmentent plus rapidement que les recettes (PO). Le régime général de la Sécurité sociale est constamment déficitaire depuis 2002 : ce déficit est structurel et s'élève aujourd'hui à 9,7 milliards d'euros. Les branches qui concentrent la grande majorité des dépenses (84%) sont la maladie et la vieillesse.

Ce décalage entre le rythme d'augmentation des dépenses et le rythme d'augmentation des recettes de la Sécurité sociale est appelé effet de ciseaux.

Le financement de la protection sociale est touché par des variables économiques et par des variables démographiques.

Tout d'abord, la faible croissance économique et le chômage de masse font ralentir le rythme de progression des recettes fiscales. En outre, le chômage massif augmente les dépenses de la protection sociale : celles liées à la branche perte d'emploi.

De plus le vieillissement démographique (par le haut notamment) pèse sur deux branches de la protection sociale : vieillesse et maladie. En effet, une partie de l'accroissement des dépenses est due à la hausse de la part des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population totale. En ce qui concerne les retraites, l'arrivée des baby boomers à l'âge de la retraite accroît le poids et le montant des retraites : non seulement ces générations sont nombreuses, mais aussi elles bénéficient de pensions plus élevées. Néanmoins, dans le cas de la branche maladie, le vieillissement n'est pas le principal facteur de l'augmentation des dépenses. Ces dernières sont également liées à l'offre de soins (progrès technique et médicaux, régulation de l'offre) et à la demande de soins (plus forte quand le revenu de la population s'élève, et peu sensible au prix).

Quelles peuvent être les solutions aux difficultés de financement des régimes de retraite en France ? Sur quels paramètres l'État peut-il agir ?

Quels sont les problèmes spécifiques au système de santé ? Par quelles mesures les résoudre ?

I / Les difficultés de financement des régimes de retraites

Introduction : la **retraite** désigne la situation d'un individu qui a cessé son activité professionnelle et qui peut prétendre à un revenu de remplacement appelé une pension de retraite. Nous expliquerons comment fonctionnent deux types de régimes de retraite (par répartition § A, puis par capitalisation § B), nous montrerons quelles sont les variables économiques et démographiques qui ont un impact sur le financement de ces régimes et nous nous demanderons quels sont les choix possibles, pour l'État en France, en matière de ressources, de taux de remplacement et de durée de cotisation.

A / Le régime de retraite par répartition

Commençons par exposer le fonctionnement d'un des deux grands types de régime de retraite : le régime de retraite par répartition.

1 / Le fonctionnement d'un régime de retraite par répartition

Il est possible de diffuser la vidéo « Dessine-moi l'éco : le système de retraite par répartition » (durée : 3 minutes 45).

Apports du professeur

En France, le **régime de retraite** fonctionne principalement **par répartition**. Autrement dit, ce sont les actifs d'aujourd'hui qui cotisent pour financer les pensions des retraités actuels. Les pensions des retraités dépendent du montant de leurs cotisations quand eux-mêmes étaient actifs et de leur nombre d'années de cotisation.

S'ils ont cotisé un certain nombre de trimestres (160 à 172 selon l'année de naissance), dans le secteur privé, pour la retraite de base, les retraités touchent 50 % du salaire des vingt-cinq meilleures années (c'est la retraite de base à taux plein). Dans le secteur public c'est 50 % du traitement des six derniers mois. À ces retraites de base peuvent s'ajouter des retraites versées par des régimes complémentaires, parfois obligatoires. Le montant de la retraite de base peut être plus faible si le retraité n'a pas cotisé un certain nombre de trimestres : une décote est appliquée au montant de sa retraite.

Ce 50 % s'appelle le **taux de remplacement** : c'est le pourcentage du revenu d'activité qui est perçu par un retraité.

Questions :

1 / Une personne n'ayant jamais travaillé peut-elle percevoir une pension de retraite ?

2 / Si pour un métier, le nombre de retraités est supérieur au nombre de cotisants (*pour l'instant la notion de ratio de dépendance n'est pas introduite*), est-ce que les retraités de ce métier qui ont cotisé durant leur vie active, ne reçoivent pas de pension ?

3 / Expliquez pourquoi nous pouvons dire que le système de retraite par répartition instaure une double solidarité : intergénérationnelle et interprofessionnelle.

4 / Montrez que le système de retraite par répartition obéit à la fois à une logique d'assurance et à une logique d'assistance.

5 / Quelles sont les conditions qui vous semblent nécessaires pour que le régime par répartition puisse fonctionner ? [Cette question sera approfondie dans les paragraphes suivants]

1 / En France, ceux qui n'ont jamais cotisé aux caisses de retraite des régimes par répartition ont le droit à un revenu de transfert appelé ASPA, Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (cette allocation s'appelait le minimum vieillesse jusqu'en 2006).

2 / Il existe une **solidarité** (entraide entre les personnes d'une même communauté ici d'un même État) entre les différentes professions afin que les retraités de toutes les professions bénéficient de pension même s'ils appartiennent à des métiers dont le nombre d'emplois diminue.

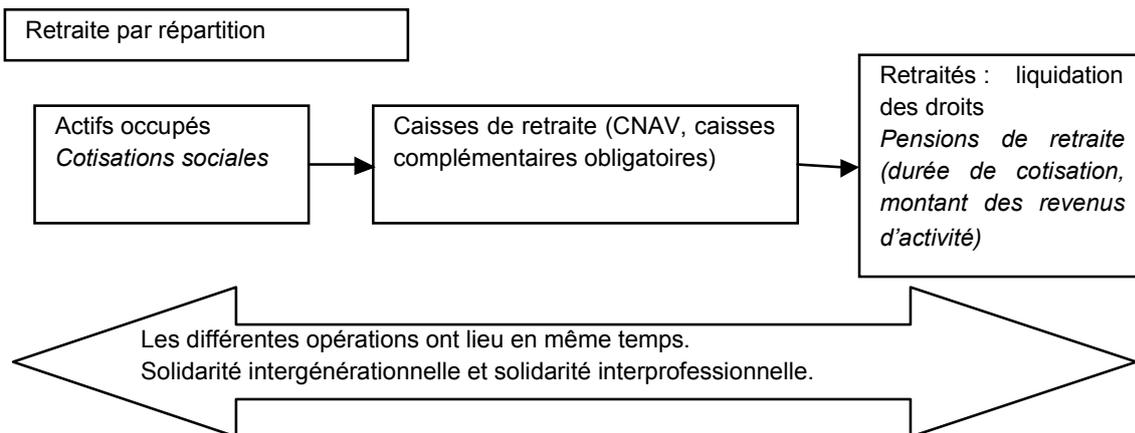
3 / Le système de retraite par répartition instaure une double solidarité : intergénérationnelle et interprofessionnelle. La solidarité intergénérationnelle concerne différentes générations : les plus jeunes cotisent pour les plus âgés, et quand les plus jeunes auront l'âge de la retraite, de nouveau ce seront les jeunes générations qui paieront des cotisations sociales qui financeront les pensions de retraite. La solidarité interprofessionnelle s'exerce entre des individus de différents métiers (cf. réponse 2).

4 / Le système de retraite par répartition est fondé sur une logique contributive puisque les retraités perçoivent une pension dont le montant dépend des cotisations versées au cours de leur carrière. Cette logique correspond à une logique d'assurance. Néanmoins, il existe un mécanisme assistanciel à travers l'allocation de solidarité aux personnes âgées : les personnes de plus de 65 ans ayant de faibles ressources et qui n'ont pas cotisé aux caisses de retraite ont droit à une allocation (cf. réponse 1).

5 / D'après le mode de fonctionnement du régime de retraite par répartition, il est nécessaire que des actifs cotisent pour financer les pensions. Il est nécessaire que s'exerce une valeur de solidarité : entre les générations, entre les professions, envers ceux qui ont de faibles ressources.

Nous compléterons cette réponse en étudiant quelles sont les variables économiques et démographiques qui affectent le financement du régime de retraite par répartition (cf. §2).

Question : résumez schématiquement le mode de fonctionnement d'un régime de retraite par répartition. Le professeur pourra proposer d'une part les textes et d'autre part les cadres à remplir.



Transition : Nous venons de montrer que dans un régime de retraite par répartition, les générations d'actifs cotisent pour les générations de retraités. En quoi cette solidarité entre les générations peut-elle être fragilisée par les évolutions démographiques et par des variables économiques ?

2 / Les variables démographiques et économiques affectant le régime de retraite par répartition

a / les variables démographiques affectant le régime de retraite par répartition

En quoi des variables démographiques affectent-elles le financement du régime de retraite par répartition ?

Document : document 7 a du dossier documentaire [lecture préparée avant la séance]

Questions :

- 1 / Effectuez une phrase avec les données de l'année 2012.
- 2 / Quelles sont les tendances observées ?

1 / Selon la CNAV, en France, en 2012, le nombre d'actifs cotisants était de 17,9 millions et le nombre de retraités s'élevait à 13 millions donc nous avons 1,37 cotisant pour un retraité.

2 / Globalement, en France entre 1992 et 2012 le nombre d'actifs cotisants augmente moins rapidement (hausse d'un peu moins de 4 millions de personnes) que le nombre de retraités (hausse d'environ 5 millions). Par conséquent le ratio démographique diminue : on a de moins en moins de cotisants par retraité. Ainsi, en 1992 nous avons 1,78 cotisant pour un retraité alors qu'en 2012 1,37 personne cotisait pour un retraité. L'équilibre financier du système de retraite par répartition est donc fragilisé par ces évolutions démographiques.

Apports du professeur :

NB : ce type de graphique a figuré dans des sujets de baccalauréat (par exemple France métropolitaine, septembre 2013, centre étrangers 2014, Liban 2015). Il est possible d'inverser le rapport démographique : nous obtenons alors le ratio de dépendance.

Le **ratio de dépendance** est un rapport entre un nombre de personnes dépendantes et un nombre de personnes censées les soutenir (grâce à leurs cotisations). Plusieurs calculs peuvent être effectués : on peut distinguer un ratio de dépendance démographique et un ratio de dépendance économique.

Ratio de dépendance démographique = rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). L'OCDE considère que les personnes âgées sont les 65 ans et plus.

Ratio de dépendance économique = selon l'INSEE, rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des personnes âgées de 15 à 64 ans (en âge de travailler). Des économistes utilisent un autre calcul : personnes sans emploi / personnes en emploi.

Document : extrait du document 8 du dossier documentaire première partie du texte : jusqu'à « provisionnement du régime ».

Questions :

- 1 / Expliquez la phrase : « quand le ratio de dépendance démographique se dégrade, toutes choses égales par ailleurs, l'équilibre financier est affecté ».
- 2 / Expliquez quelles variables démographiques affectent le financement des régimes de retraite et comment elles agissent.
- 3 / Quelles sont les solutions envisagées afin de faire face au problème de financement des retraites ? Citez des passages du texte.

1 / Cette phrase signifie que lorsque le nombre de retraités par cotisant augmente, le financement des caisses de retraite devient problématique. Le risque est qu'un déficit se creuse. Nous avons montré en introduction que la branche retraite est déficitaire, ce déficit risque donc de s'aggraver compte tenu des évolutions démographiques.

2 / Plusieurs variables démographiques (étudiées dans le chapitre 1.1) affectent le financement des régimes de retraite par répartition : les variables reflétant le vieillissement de la population française autrement dit la hausse de la part des personnes âgées parmi la population totale et également le mouvement migratoire.

- La diminution de la natalité engendre un vieillissement par le bas (de la pyramide des âges). Le déclin de la natalité fait diminuer le nombre de cotisants une vingtaine d'années plus tard (âge d'entrée dans la vie active).
- La hausse de l'espérance de vie (amélioration du niveau de vie, progrès médicaux) et l'arrivée des générations nées pendant le baby boom (1945-1964) à l'âge de la retraite sont à l'origine du vieillissement par le haut (de la pyramide des âges). Le vieillissement par le haut fait augmenter le nombre de retraités.

- La diminution du solde migratoire fait diminuer le nombre de cotisants.

3 / Plusieurs solutions sont exposées dans ce texte [*l'étude des solutions possibles sera approfondie dans la suite du cours, § 3*] : « modification du taux de cotisation, du taux de remplacement ou de l'âge de départ en retraite », « provisionnement du régime ». Ce texte évoque des réformes qui peuvent être transitoires, cela dépend des évolutions démographiques (mouvement naturel et mouvement migratoire) et économiques (transformations du marché du travail) de long terme. Ces réformes touchent des variables ou des paramètres du système de retraite c'est pourquoi ces réformes sont qualifiées de « paramétriques ».

Montrons que le régime de retraite par répartition est également affecté par des variables économiques.

b / Les variables économiques affectant le régime de retraite par répartition

Document : extrait du document 8 du dossier documentaire : une partie du paragraphe intitulé « risques économiques » (phrase commençant par « d'une part » jusqu'à « choc démographique » puis phrase commençant par « d'autre part » jusqu'à la fin, mais en supprimant le passage « et dans une moindre mesure la capitalisation » (ce régime n'ayant pas encore été étudié).

Questions :

- 1 / Quelles sont les variables économiques affectant le régime de retraite par répartition ?
- 2 / D'après une des définitions du ratio de dépendance économique, quelle autre variable économique semble cruciale pour le financement des retraites ?

1 / Ce texte évoque tout d'abord la productivité du travail. La diminution de l'efficacité des salariés réduirait les recettes des caisses de retraite car la masse salariale serait amoindrie. Ce texte mentionne ensuite la hausse généralisée du niveau des prix (ou inflation) : l'inflation risque de diminuer le pouvoir d'achat des retraités sauf si le montant des pensions est indexé sur le taux d'inflation ou sur le taux de variation des salaires nominaux.

2 / Une des mesures du taux de dépendance économique est le rapport entre le nombre de personnes sans emploi et le nombre de personnes ayant un emploi donc cotisant. Une autre variable économique qui n'est pas mentionnée dans le texte est cruciale pour le financement des retraites : le nombre de personnes ayant un emploi. Mais indirectement nous pouvons ajouter que les autres variables économiques ayant un impact sur le financement des retraites (et aussi de la protection sociale en général) sont le taux de croissance économique (qui influe sur la création d'emplois) et le taux de chômage (les chômeurs perçoivent des allocations chômage). De nos jours, le chômage massif fragilise le financement du système de protection sociale. Une des solutions longtemps utilisée (depuis les années 1980) pour lutter contre le chômage (politique passive) était la mise en place de préretraites pour les salariés de 55 ans et plus. Mais cela alourdissait le taux de dépendance. En 2003, l'État a découragé cette solution en créant une taxe (cette taxe a été doublée en 2008).

Synthèse des acquis :

Le régime de retraite par répartition instaure une solidarité entre les différentes professions et entre les générations. Chaque génération cotise pour les générations précédentes. Le régime de retraite par répartition combine logique d'assurance (le montant de pension de retraite est calculé en fonction du nombre d'années de cotisation et de leur montant) et logique d'assistance (existence de l'ASPA). Ce régime de retraite peut être affecté par des variables démographiques (diminution de la natalité, hausse de l'espérance de vie, papy boom, diminution du solde migratoire) et par des variables économiques (productivité des salariés, masse salariale, taux de croissance économique, taux de chômage, taux d'inflation). La situation financière du régime de retraite par répartition est préoccupante : le vieillissement de la population, la faible croissance économique et la progression du chômage font redouter un accroissement du déficit de la branche vieillesse de la Sécurité sociale.

Cependant, certaines variables ont une influence transitoire (par exemple le Baby boom). De plus les évolutions du marché du travail (carrières incomplètes dues à la précarisation des emplois, faible employabilité des chômeurs âgés) peuvent faire diminuer le montant des retraites à verser.

Quelles sont les solutions envisagées afin de pérenniser le système de retraite en France ?

3 / Les réformes paramétriques du régime de retraite par répartition

Sur quels paramètres jouer afin d'assurer l'équilibre financier du régime de retraite par répartition en France ? L'objectif est de répondre à la question : quels sont les choix possibles en matière de ressources, de taux de remplacement, de durée de cotisation ?

Le professeur peut inviter les élèves à réfléchir à partir de formules de calculs (ou reprendre les éléments de la vidéo « Dessine-moi l'éco » sur les retraites par répartition) :

L'équilibre financier est assuré si : montant des cotisations = montant des pensions

De quels paramètres dépendent les montants des cotisations et des pensions ?

Cotisations = taux de cotisation moyen x salaire moyen x nombre de cotisants

Pensions = pension moyenne (taux de remplacement, nombre de trimestres de cotisation) x nombre de retraités

L'État peut-il agir sur chacun de ces paramètres ?

Pour les paramètres sur lesquels l'État peut influencer, précisez dans quel sens agir : à la hausse ou à la baisse ?

[Le professeur fera compléter au fur et à mesure certaines réponses grâce à l'étude des documents 7 d, b et c.]

Nous pouvons reprendre les paramètres dans l'ordre où nous les avons écrits :

- Taux de cotisation moyen : ce taux est fixé par l'État. Puisque le but est de rétablir l'équilibre financier, il est envisageable d'augmenter ce taux afin d'augmenter les recettes fiscales.
- Salaire moyen : les pouvoirs publics ne peuvent agir que sur les traitements des travailleurs des administrations publiques (mais de nouveau c'est une dépense pour l'État) et sur le SMIC. Donc les moyens sont limités pour agir sur le salaire moyen.
- Nombre de cotisants : l'objectif est d'augmenter ce nombre. L'État mène des politiques actives de l'emploi dans cette optique (voir regards croisés 2.2).

[Le professeur invite les élèves à s'interroger sur l'emploi des travailleurs âgés à l'aide du document 7d.]

Questions :

1 / Comparez le taux d'emploi des séniors en France et dans l'Union européenne à 27 membres.

2 / Comment ont évolué les taux d'emploi des séniors en France et dans l'UE à 27 entre 2003 et 2012 ?

3 / Comment justifier l'objectif mentionné dans ce document ?

1 / Le taux d'emploi des séniors est plus faible en France que dans la moyenne des pays de l'UE à 27. Par exemple selon l'INSEE, en France, en 2003, sur 100 personnes ayant entre 55 et 64 ans, en moyenne 37 étaient actives occupées alors que, selon Eurostat, dans l'UE à 27, sur 100 séniors, en moyenne 39,9 avaient un emploi soit 2,9 points de plus qu'en France. En 2012 le taux d'emploi dans l'UE à 27 est supérieur de 4,4 points à celui de la France.

2 / Entre 2003 et 2012, les taux d'emploi des 55-64 ans ont augmenté. La hausse a été de 7,5 points en France et de 9 points dans l'UE à 27.

3 / L'objectif visé par la loi de financement de la protection sociale est d'augmenter le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans. Une première justification peut résider dans la volonté de pérenniser le régime de retraite par répartition. Cet objectif fait également partie des buts des politiques de l'emploi : lutter contre le chômage, favoriser l'intégration sociale. (Cela sera approfondi en enseignement spécifique : regards croisés 2.2)

- Pension moyenne : il s'agit de diminuer le montant afin de diminuer les dépenses.
- Taux de remplacement : ce taux est fixé par l'État. Puisque le but est de rétablir l'équilibre financier, il est envisageable de diminuer ce taux. Dans la pratique, cela peut consister à diminuer le taux lui-

même mais aussi à jouer sur le nombre d'années de salaire de référence (dix puis vingt-cinq meilleures années), ou sur l'indexation des retraites (sur les prix et non plus sur les salaires nets).
[Le professeur complète cette réponse en faisant étudier le document 7b.]

Questions :

- 1 / Effectuez une phrase pour chaque donnée de l'année 2011.
- 2 / Quelle est l'évolution du taux de remplacement agrégé entre 2004 et 2011 ?
- 3 / L'évolution constatée à la question 2 est-elle en contradiction avec l'objectif ? Comment expliquer cette contradiction apparente ?

1 / Selon le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, en France, en 2011, 50 % des personnes âgées de 65 à 74 ans qui percevaient une pension touchaient moins de 15 030 euros par an.

La moitié des actifs occupés âgés de 50 à 59 ans avaient un revenu annuel d'activité inférieur à 20 100 euros.

Ces deux revenus médians permettent d'établir un taux de remplacement agrégé, celui-ci s'élève à 74,8% ce qui signifie que la retraite médiane des personnes âgées de 65 à 74 ans percevant une pension représentait 74,8 % du revenu d'activité médian des personnes ayant entre 50 et 59 ans percevant un revenu d'activité. Autrement dit le niveau de pension médian des retraités de 65 à 74 ans représentait les trois quarts du revenu d'activité médian des actifs occupés ayant entre 50 et 59 ans.

2 / Entre 2004 et 2011 le taux de remplacement agrégé a légèrement augmenté passant de 72,7 % à 74,8% : la retraite médiane des 65-74 ans représente une part plus importante du revenu d'activité médian des 50-59 ans.

3 / L'objectif fixé par la loi de financement de la protection sociale est inférieur aux taux de remplacement constatés, ce qui représente un retournement par rapport à la tendance observée. Selon cet objectif, la pension de retraite médiane des 65-74 ans devrait représenter au minimum les deux tiers du revenu d'activité médian des actifs occupés âgés de 50 à 59 ans. Cette contradiction peut s'expliquer par la volonté d'équilibrer les recettes et les dépenses des caisses de retraite. Une autre explication réside dans les conditions de liquidation des droits à la retraite. Nous constatons une hausse durant les années 2000 car les générations ayant pris leur retraite durant cette période ont bénéficié de conditions économiques leur ayant permis d'avoir des retraites à taux plein : générations ayant travaillé durant les Trente glorieuses, période de plein-emploi et de croissance économique forte, peu d'interruption de carrière (du moins pour les hommes, c'est différent pour les femmes qui connaissent des interruptions de carrière liées à leur vie familiale). Nous pouvons penser que les conditions de liquidation des droits à la retraite seront moins généreuses pour les générations à venir d'une part à cause des réformes pour pérenniser les régimes de retraite et d'autre part à cause des évolutions sur le marché du travail (chômage massif, segmentation : cf. regards croisés 2.1 et 2.2).

- Nombre de trimestres de cotisation : ce nombre est fixé par l'État. Dans un souci d'assurer l'équilibre financier, ce nombre sera relevé.

[Le professeur complète cette réponse en faisant étudier le document 7c.]

Questions :

- 1 / Faites une phrase avec 160.
- 2 / Comment a évolué le nombre de trimestres requis ?

1 et 2 / Selon le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, en France, les générations qui avaient atteint l'âge légal de la retraite en 2008 devaient avoir validé 160 trimestres lors de leur départ à la retraite afin de bénéficier d'une retraite à taux plein. Les générations atteignant l'âge légal de la retraite en 2015 devront avoir validé 166 trimestres. Le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein a augmenté de six trimestres entre 2008 et 2015, ce qui confirme la volonté d'équilibrer les comptes des régimes de retraite par répartition.

- Nombre de retraités : il est possible d'augmenter l'âge légal de la retraite ou le nombre de trimestres nécessaires pour avoir une retraite à taux plein : cela fait diminuer le nombre de retraités et peut faire augmenter le nombre de cotisants.

Nous venons d'exposer les variables sur lesquelles l'État pouvait agir afin de sauvegarder le régime de retraite par répartition, interrogeons-nous sur les effets positifs attendus et les limites des réformes

paramétriques. Complétons le **tableau de synthèse** (activité proposée dans la fiche éducol : « la réforme du système de retraite par répartition : des choix sous contraintes »).

	Augmentation des cotisations	Augmentation de la durée de cotisation	Baisse du montant des pensions
En quoi la mesure permet-elle de résoudre les problèmes de financement ?	Permet d'augmenter les recettes.	Permet de diminuer les pensions à verser donc les dépenses et d'augmenter les recettes fiscales.	Permet de diminuer les pensions à verser.
Quelles en sont les conséquences pour les salariés et pour les employeurs ?	Pour les salariés, le salaire net est plus faible. Pour les employeurs cela alourdit le coût du facteur travail (sauf si cette hausse est compensée par une baisse du salaire net).	Pour les salariés, cela signifie travailler plus longtemps. Pour les employeurs cela devrait les amener à réfléchir à des aménagements de fin de carrière pour leurs salariés.	Pour les salariés cela peut signifier qu'ils perdront peu de pouvoir d'achat durant leur vie active (si l'État joue uniquement sur le montant des pensions) mais leurs pensions seront plus faibles. Pour les employeurs cela peut signifier qu'ils ne paieront pas plus de cotisation (si l'État joue uniquement sur le montant des pensions).
Quelles sont les limites ou les contraintes pour chaque mesure ?	La baisse du pouvoir d'achat des salariés peut ralentir la <i>croissance économique</i> et la <i>création d'emplois</i> . La hausse du <i>coût du travail</i> conduit à une baisse de la <i>compétitivité prix des entreprises</i> . Les risques sont alors : la substitution du capital au travail, les délocalisations vers des pays à plus faible coût du travail (toutes choses égales par ailleurs).	Problème d'employabilité des seniors. Risque d'insertion professionnelle plus complexe pour les jeunes générations arrivant sur le marché du travail. Cette mesure bute sur le <i>chômage</i> déjà élevé.	Risque d'augmentation de la <i>pauvreté</i> des personnes âgées. Risques d'éclatement de conflits sociaux (panthères grises), de diminution de la <i>cohésion sociale</i> .

Transition : existe-t-il un régime de retraite alternatif ? Nous avons évoqué dans l'introduction de cette partie, deux régimes de retraite : régime par répartition et régime par capitalisation. Ce dernier est-il préférable ?

B / Le régime de retraite par capitalisation

1 / Le fonctionnement d'un régime de retraite par capitalisation

Apports du professeur :

Il existe un régime alternatif : le **régime de retraite par capitalisation**. Dans un régime de retraite par capitalisation, chaque individu épargne durant sa vie active pour sa propre retraite : c'est ce que décrit la théorie du cycle de vie étudiée dans le chapitre 1.1. L'épargne peut être collectée de manière individuelle ou collective (fonds de pension). Il s'agit d'investir (ex : achat d'un appartement qui sera loué), de placer des capitaux (achats d'actions, d'obligations, *il est possible d'introduire la notion d'actifs financiers, notion figurant dans le chapitre 3.1 de spécialité*) durant sa vie active. Pour obtenir un revenu lors de sa cessation d'activité, le retraité devra revendre une partie de son patrimoine.

En France, il existe trois systèmes de retraites par capitalisation : la **retraite des sénateurs**, le système **RAFP** (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) qui gère, entre autres, les cotisations sur les heures supplémentaires des fonctionnaires et le **FRR** (Fonds de Réserve des Retraites).

De plus, les dispositifs privés de retraite complémentaire (par exemple les PERP, plans d'épargne de retraite populaire proposés par les banques et les assurances, ou encore les PERCO, plans d'épargne pour la retraite collectifs, disponibles *via* les entreprises, à travers un système d'épargne salariale) fonctionnent sur le mode de la retraite par capitalisation.

Questions :

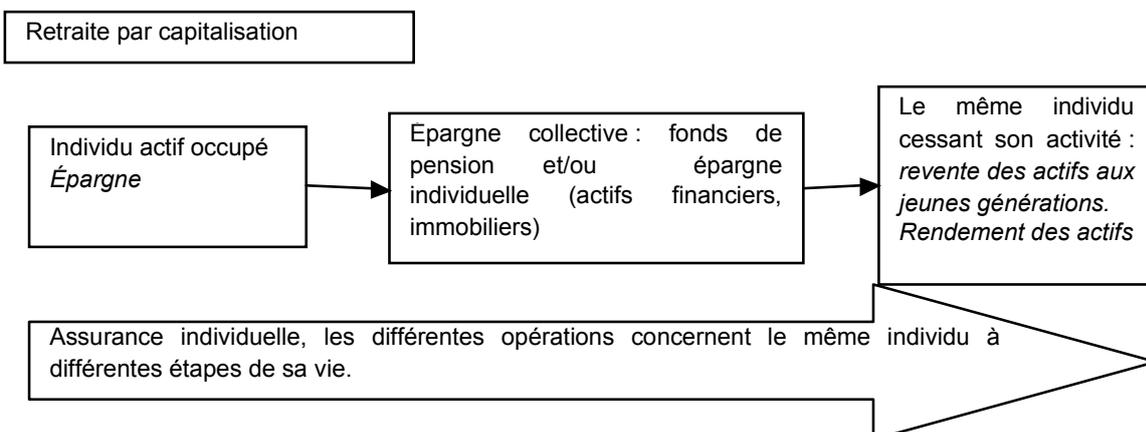
- 1 / Le régime de retraite par capitalisation repose-t-il sur un principe de solidarité ?
- 2 / Ce régime repose-t-il sur une logique d'assistance ou d'assurance ?
- 3 / Quels peuvent être les inconvénients d'un tel régime ?
- 4 / Quels peuvent être les avantages d'un tel régime ?

1 et 2 / Le régime par capitalisation ne repose pas sur un principe de solidarité. Il repose sur une logique d'assurance individuelle : chaque individu s'assure contre le risque vieillesse.

3 / Ce type de régime peut présenter des inconvénients liés à l'incertitude. L'individu ne sait pas combien de temps il vivra, il est difficile de savoir combien épargner. De plus, l'incertitude concerne le rendement de son épargne : il est complexe de savoir combien placer aujourd'hui pour récupérer telle somme d'argent dans 10, 20, 30 voire 40 ans : les taux d'intérêts à long terme, les plus ou moins-values sont difficiles à anticiper, de même que le taux d'inflation (combien vaudra telle somme dans 10, 20, 30 ou 40 ans ?). D'autres problèmes se posent : quelle sera la pension d'un individu qui n'aura pas pu épargner (chômeur, travailleur pauvre) ? Les inégalités de revenus risquent de s'aggraver après la cessation d'activité.

4 / Ce type de régime présente des avantages : il incite les individus à travailler, à épargner en vue d'avoir des revenus pour leurs vieux jours. Or l'épargne permet de financer des investissements et est une source de la croissance économique (cf. chapitre 1.1 de spécialité).

Question : résumez schématiquement le mode de fonctionnement d'un régime de retraite par capitalisation. Cette fois-ci le professeur peut ne pas fournir les textes et les cadres à compléter, les élèves pourront utiliser le schéma réalisé sur les retraites par répartition et réfléchir aux différences entre les deux régimes de retraite.



2 / Quelles sont les variables démographiques et économiques affectant le régime de retraite par capitalisation ?

[Cette fois-ci, le professeur ne fait pas étudier les variables démographiques puis les variables économiques comme cela a été effectué pour le régime par répartition.]

Document : extrait du document 8 du dossier documentaire : de « Faut-il en déduire... » à la fin du texte.

Questions :

- 1 / Le régime de retraite par capitalisation peut-il être affecté par le vieillissement démographique ?
- 2 / Quelles sont les variables économiques affectant le régime de retraite par capitalisation ?
- 3 / Peut-on remplacer le régime par répartition par le régime par capitalisation ?

1 / Le régime de retraite par capitalisation est affecté par le vieillissement démographique. L'impact du vieillissement démographique se perçoit lorsque les personnes cessent leur activité : elles doivent vendre une partie de leur patrimoine afin d'avoir des revenus. Or si les acheteurs (jeunes générations qui épargnent pour leur retraite) sont moins nombreux, toutes choses égales par ailleurs, le prix des actifs (financiers, immobiliers) diminuera. Cela signifie pour les retraités que le rendement de leur épargne sera moindre.

Remarquons qu'il est toutefois possible de vendre ses actifs à des agents économiques du reste du monde (« la capitalisation peut s'opérer hors des frontières ») notamment depuis les années 1980 (cf. chapitre 3.1 de spécialité sur la globalisation financière).

2 / Le régime de retraite par capitalisation dépend de la productivité du travail, du rendement du capital et du taux d'inflation.

3 / Il semble complexe de remplacer le régime par répartition par un régime par capitalisation. En effet, si aujourd'hui les jeunes générations se mettaient à épargner et ne cotisaient plus, comment seraient financées les pensions de retraite des retraités actuels ? Il est toutefois possible d'introduire une dose croissante de capitalisation. Ainsi les ménages français sont incités (*via* des avantages fiscaux) à constituer une épargne pour leur retraite. Les deux régimes de retraite se complètent et coexistent.

NB : le système de retraite des États-Unis est souvent décrit uniquement comme un système par capitalisation. Or il existe un régime par répartition créé par Roosevelt en 1935 : l'OASI (*Old Age Survivors and Disability Insurance*) auquel sont affiliés 96% des travailleurs américains.

Synthèse des acquis :

a. Qu'est-ce qu'un système de retraite par capitalisation ? Le régime de retraite par capitalisation repose sur un principe d'assurance individuelle. Chaque individu épargne pour sa propre retraite que ce soit une démarche individuelle ou collective. Ce régime de retraite est affecté par les variables démographiques (vieillesse de la population notamment) et surtout par les variables économiques : rendement des facteurs de production, taux d'inflation.

b. Quelles sont les variables démographiques et économiques affectant les deux types de régimes de retraites ?

Les manières de financer les retraites ne reposent pas sur les mêmes fondements. Le régime de retraite par répartition repose sur un principe de solidarité professionnelle et intergénérationnelle alors que le régime de retraite par capitalisation repose sur un principe d'assurance individuelle.

Les deux régimes sont soumis à l'influence des variables démographiques et économiques. Néanmoins les variables économiques les affectant ne sont pas les mêmes.

- Du point de vue des variables démographiques, les deux régimes sont équivalents : il s'agit de partager des richesses entre des générations.
- Du point de vue des variables économiques, le régime par répartition est plus sensible au chômage et à la masse salariale alors que le régime par capitalisation est plus sensible à l'inflation et aux rendements des actifs financiers.

Les régimes de retraite par répartition et par capitalisation sont complémentaires : les pays combinent les deux types de régimes. Dans le cas de la France, le système par répartition est prédominant.

Nous avons présenté les effets des variables économiques et des variables démographiques sur le fonctionnement d'une branche de la Sécurité sociale : la vieillesse. Étudions maintenant les impacts de ces variables sur le système de santé.

II / Les difficultés de financement du système de santé

L'OMS définit le système de santé comme « **l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la santé** [...]. Les systèmes de santé remplissent principalement quatre fonctions essentielles : la prestation de services, la création de ressources, le financement et la gestion administrative. »

La santé est une préoccupation majeure, avoir une population en bonne santé est un enjeu important pour le bien-être, pour le développement (cf. construction de l'IDH, ch. 1.1 de science économique) et pour la croissance économique (cf. rôle du capital humain dans la croissance, ch. 1.1 science économique). La gestion du système de santé présente des particularités à cause de l'asymétrie d'information. Nous montrerons qu'il existe plusieurs façons d'organiser les systèmes de santé (§ A) et que l'asymétrie d'information peut en partie expliquer les difficultés de financement de cette branche de la Sécurité sociale (§ B et activités spécifiques).

Rappelons qu'en France la branche maladie de la Sécurité sociale est déficitaire (déficit de 7 milliards d'euros en 2014). Ce déficit semble difficile à enrayer puisque les dépenses de santé ne cessent d'augmenter.

Document 4 b du dossier documentaire

Questions :

1 / Quelle est l'évolution apparaissant sur ce graphique ?

2 / Quelles variables démographiques et économiques peuvent expliquer cette évolution ?

1 / Nous observons une progression des dépenses de santé en % du PIB en France entre 1950 et 2013. Si nous additionnons toutes les dépenses de services et de soins médicaux, en 1950 les dépenses de santé représentaient 2,2 % du PIB alors qu'en 2013 ces dépenses représentent environ 9 % du PIB. En 60 ans, la part de la consommation de services et de biens médicaux dans le PIB a été multipliée par 4 environ. Le poste qui représente la plus grande part des dépenses est l'ensemble des soins hospitaliers, viennent

ensuite les soins de ville (appelés aussi médecine ambulatoire), les dépenses liées aux médicaments et les autres biens médicaux ainsi que les transports.

2 / La progression des dépenses de santé en % du PIB peut provenir du vieillissement de la population. La progression des dépenses de santé dans le PIB peut aussi s'expliquer par la demande de soins (plus élevée quand la population est plus riche et est mieux informée sur les soins : campagne de prévention) et par l'offre de soins (progrès médicaux : découverte de nouvelles molécules, de vaccins, nouveaux outils de diagnostic et de traitement).

Nous verrons que s'ajoutent des particularités découlant de l'organisation du système de soins (§ A et activités spécifiques) et de l'asymétrie d'information (§ B et activités spécifiques).

A / Une gestion à la fois marchande et administrée

Nous montrerons que la gestion des systèmes de santé articule régulation marchande et régulation administrée.

La régulation désigne un ensemble de mécanismes permettant d'ajuster l'offre et la demande sur les marchés et d'assurer un fonctionnement correct du marché. La régulation peut être marchande (assurée par la flexibilité des prix) ou administrée (l'État intervient notamment en fixant des tarifs).

1 / Double gestion dans le financement de la consommation de soins

Document 4 a du dossier documentaire

Questions : [préparé avant la séance, corrigé en classe]

1 / Recherchez les définitions de : production marchande, production non marchande, mutuelles, sociétés d'assurance, institutions de prévoyance.

2 / Comment sont financées les dépenses de soins et de biens médicaux en France en 2013 ? Montrez que ce financement combine une logique marchande et une logique non marchande.

1 / La **production marchande** est destinée à être vendue sur un marché à un prix supérieur au moins de 50% au coût de production alors que la **production non marchande** est la production de services gratuits ou quasi-gratuits (le prix couvre moins de 50% du coût de production).

Dans ce document, les mutuelles, les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance sont regroupées parmi les « organismes complémentaires ». Cela signifie qu'un individu doit souscrire un contrat d'assurance maladie complémentaire s'il souhaite qu'une partie –ou parfois la totalité– de la part non remboursée par la Sécurité sociale soit prise en charge. Les individus peuvent s'assurer auprès de mutuelles, d'assurances ou d'institutions de prévoyance. Ces trois organisations ne sont pas soumises aux mêmes règles : les mutuelles sont régies par le Code de la Mutualité, les sociétés d'assurance sont régies par le Code des Assurances et les institutions de prévoyance sont soumises au Code de la Sécurité sociale. Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif qui ont pour objectif de mutualiser les risques de leurs adhérents. Les institutions de prévoyance sont également des organismes à but non lucratif, elles sont gérées par les partenaires sociaux. Dans le cas d'organismes à but non lucratif, les excédents sont utilisés pour proposer de nouvelles garanties, améliorer les garanties existantes, renforcer la qualité de ses services ou la sécurité des engagements.

Les assurances sont des organismes ayant pour but de couvrir des risques. Certaines assurances ont un but lucratif (les sociétés d'assurances), d'autres ont un but non lucratif (assurance mutuelle).

2 / D'après la DREES, en France, en 2013, sur 100 euros dépensés pour la consommation de soins et de biens médicaux, en moyenne 76 euros sont financés par la Sécurité sociale, 1,4 sont financés par l'État au titre notamment de la CMU-C, 13,8 sont financés par des organismes complémentaires (auprès desquels les ménages ont la possibilité de s'assurer) et 8,8 euros restent à la charge des ménages (d'où l'appellation « reste à charge »).

Ce financement combine une logique non marchande : cela correspond au financement opéré par les Administrations publiques et une logique marchande : cela correspond au financement opéré par les organismes complémentaires (les entreprises de l'économie sociale réalisent une production marchande).

Synthèse des acquis : la gestion du système de santé articule une logique non marchande et une logique marchande. D'une part, l'État finance une grande partie des soins via l'assurance maladie obligatoire et la CMU. Les recettes permettant de financer la branche maladie proviennent des prélèvements obligatoires. D'autre part, une partie de la consommation de soins est financée par des organismes complémentaires (production marchande) et par les ménages eux-mêmes (le « reste à charge »).

2 / Une double régulation (marchande et administrée) de l'offre de soins

Document : tableau du document 3 du dossier documentaire

Le professeur pourra ajouter une note pour définir le terme « capitation » et une note pour définir « secteur ambulatoire ».

Capitation : rémunération s'effectuant en fonction du nombre de patients suivis. Dans ce système, les médecins reçoivent une somme forfaitaire par patient sans prise en compte du nombre d'actes pratiqués.

Secteur ambulatoire (ou médecine de ville) : cela regroupe tous les soins effectués en dehors de l'hôpital, c'est-à-dire en cabinet de ville, en dispensaire, centre de soins ou lors de consultations externes d'établissements hospitaliers publics ou privés.

Questions :

1 / À quelle colonne du tableau correspond :

- une régulation marchande du système de soins ?
- une régulation administrée du système de soins ?
- une double régulation (marchande et administrée) du système de soins ?

Justifiez vos réponses en citant des éléments mentionnés dans le tableau.

2 / Dans quel système la France est-elle située ? Commentez les effets mentionnés dans ce document concernant la France.

1 / La régulation marchande correspond à la colonne « système libéral ». Des éléments de justification : « offre de services privés », « marché et prix »

La régulation administrée correspond à la colonne « systèmes nationaux ». Des éléments de justification : « monopole public », « planification et contrôle public a priori ».

La double régulation correspond à la colonne « système d'assurances sociales ». Des éléments de justification : « coexistence d'une offre publique de service et d'une offre privée », « planification et marché ».

2 / La France se situe dans la colonne « système d'assurances sociales », autrement dit son système de soins est fondé à la fois sur des mécanismes de marché et sur des interventions de l'État. Le système de soins articule donc une régulation marchande et une régulation administrée.

Les effets d'une telle gestion mentionnés dans ce document sont « la dépense de santé n'est pas maîtrisée » et les soins sont de « bonne qualité ». Effectivement nous avons vu que la branche maladie de la Sécurité sociale est déficitaire. Le remboursement des soins ayant lieu *a posteriori* (ligne « mécanismes d'ajustement »), la facture risque d'être élevée pour la Sécurité sociale. Concernant la qualité des soins, nous avons montré dans le chapitre précédent que l'espérance de vie progressait, ce document ajoute que globalement la densité de l'offre de soins (ligne « densité de l'offre de soins ») est élevée (néanmoins il existe des zones sous dotées appelées déserts médicaux ce que nous étudierons lors des activités spécifiques effectuées en groupe).

Dans le cas du système de soins français deux types d'effets mentionnés dans les autres colonnes du tableau existent. D'une part, les listes d'attentes pour les soins spécialisés qui concernent les systèmes nationaux peuvent se produire en France (cas des déserts médicaux) et d'autre part les problèmes d'équité dans la réponse qui concernent les systèmes libéraux peuvent exister en France puisque l'offre de soins est inégalement répartie.

Exercice : Régulation marchande ou régulation administrée ?

Pour chaque proposition, cochez s'il s'agit d'une régulation marchande ou d'une régulation administrée.

Proposition	Régulation marchande	Régulation administrée
Les médecins libéraux sont libres de s'installer où ils le souhaitent.	✓	
Des médecins toucheront une prime s'ils s'installent dans un désert médical.		✓
Il existe des tarifs encadrés pour les honoraires et les dépassements d'honoraires.		✓
Les remboursements des soins sont en grande partie effectués par les caisses d'assurance maladie.		✓
En France, toute mise sur le marché d'un médicament doit avoir été autorisée par l'agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM).		✓
Le prix de vente au public d'un médicament remboursable par les régimes obligatoires d'assurance-maladie est fixé par convention entre l'entreprise exploitant ledit médicament et le comité économique des produits de santé (CEPS) , organisme interministériel.		✓
Les prix des médicaments non remboursables sont déterminés librement par les pharmaciens.	✓	
L'État fixe chaque année un <i>numerus clausus</i> pour les étudiants en médecine.		✓
L'ouverture d'une nouvelle pharmacie est soumise à condition : cela dépend du nombre d'habitants dans le lieu d'implantation.		✓

Synthèse des acquis :

La gestion du système de santé articule une régulation administrée et une régulation marchande. D'une part, l'État encadre l'offre de soins par exemple en fixant les tarifs des consultations, des actes médicaux et des médicaments. D'autre part, certaines activités médicales sont régulées par des mécanismes de marché : concurrence entre des assurances complémentaires.

Nous pouvons nous demander pourquoi l'État intervient en matière de santé. Une partie de la réponse a été donnée dans le cours de tronc commun (notamment en première et la notion d'externalités a été revue en terminale, science économique ch. 1.1).

L'État intervient dans le domaine de la santé à cause des défaillances du marché dans les cas suivants :

- existence d'externalités positives liées à une main-d'œuvre en bonne santé (cf. théories de la croissance endogène)
- existence d'externalités négatives (risque de contagion, de pandémie si l'État n'impose pas des vaccinations)
- asymétrie d'information d'où deux types de problèmes : anti sélection et aléa moral. (cf. § B de ce cours).

La régulation administrée semble incontournable puisque le système de santé est touché par des problèmes de sélection adverse et d'aléa moral engendrant une allocation défectueuse des ressources consacrées à la santé.

B / Des problèmes spécifiques au système de santé pesant sur son financement

Dans le cas du système de santé, une partie des problèmes de financement est liée à une particularité dans ce secteur : l'existence d'asymétries d'information.

L'asymétrie d'information correspond à une situation dans laquelle une des deux parties d'un contrat (un acheteur ou un vendeur) dispose d'une meilleure information que l'autre et peut l'utiliser à son profit. C'est une remise en cause de l'hypothèse de transparence.

Approfondissement possible : Kenneth ARROW (prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, en 1972) est le premier économiste à s'être intéressé à « l'économie des soins médicaux » dans son article « Uncertainty and The Welfare Economics of Medical Care » paru dans l'*American Economic Review* en 1963. Cet article est considéré comme l'article fondateur de l'économie de la santé, il distingue notamment la sélection adverse (avant la passation de contrat) et l'aléa moral (après la passation de contrat) qui sont les deux types d'asymétrie d'information caractérisant l'imperfection de marché.

- Dans le cas de la **sélection adverse** (ou **anti sélection**), certains agents économiques ont des caractéristiques que les autres ignorent. Ici, les agents économiques n'ont pas encore passé de contrat, ils sont en passe de le faire. Le principal est confronté à des agents qui sont les seuls à connaître leurs propres caractéristiques. La relation principal-agent confronte deux parties adverses : le principal (qui a conçu le contrat) et l'agent (qui adhère au contrat).
- Dans le cas de l'aléa moral (ou **hasard moral**, ou **risque moral**), certains agents économiques effectuent des choix, des actions inobservables par d'autres. Cette situation se produit après la signature d'un contrat. Une fois le contrat signé, le principal ne dispose pas d'une information parfaite sur les

actions de l'agent. Nous montrerons que deux formes d'aléa moral existent dans le cadre du système de santé.

1 / La sélection adverse

Document : document 6 du dossier documentaire

Le professeur peut ajouter des notes sur des notions spécifiques aux assurances : prime, police d'assurance.

La prime de risque est la somme versée par un individu pour s'assurer contre un risque.

Une police d'assurance désigne un contrat d'assurance.

Questions : [travail préparé avant la séance. Ce texte écrit par G Akerlof ne présente pas de difficulté majeure si les élèves ont étudié en première l'exemple du marché des voitures d'occasion, dans le point 3.4 de sciences économiques sur les principales défaillances du marché.]

1 / À l'aide de vos cours de première, rappelez brièvement en quoi consiste la sélection adverse dans le cas de l'automobile.

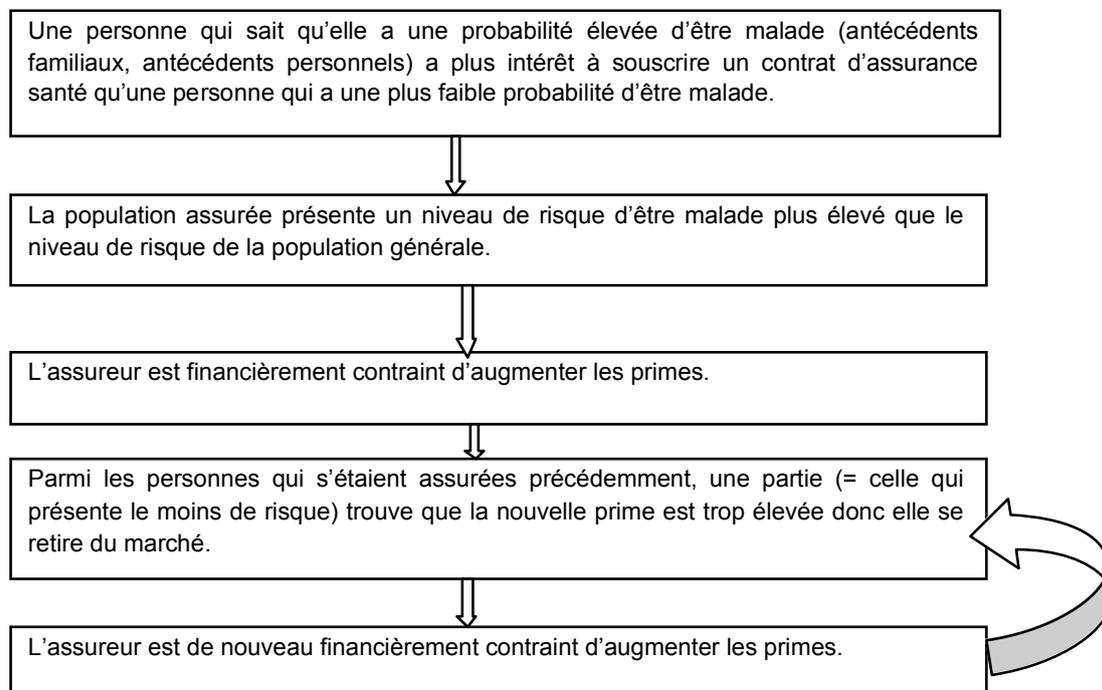
2 / Résumez sous la forme d'un schéma d'implications logiques la sélection adverse dans le cas des assurances santé.

3 / Expliquez l'analogie entre le marché des voitures d'occasion et celui des assurances santé.

4 / Que risque-t-il de se passer à terme sur le marché des assurances santé ? Comment y remédier ?

1 / George Akerlof a reçu en 2001 le prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel pour ses analyses du marché en situation d'asymétrie d'information. Il a montré que l'asymétrie d'information perturbe le fonctionnement des marchés. Dans l'exemple des voitures d'occasion, la sélection adverse désorganise le marché : les pires produits (les voitures d'occasion de mauvaise qualité dites « *lemons* » ou tacots) sont les seuls présents sur le marché. Les individus ayant des voitures d'occasion de bonne qualité les retirent du marché jugeant que le prix proposé par l'acheteur est trop bas. L'acheteur propose un prix bas car n'ayant pas d'information sur la qualité réelle du véhicule, il se prémunit contre les vices cachés. Ainsi les mauvaises voitures chassent les bonnes.

2 / La phrase importante résumant l'anti sélection est : « plus le prix augmente, plus les gens qui s'assurent vont être ceux qui sont certains d'avoir besoin de l'assurance ». Nous allons exposer les mécanismes sous-jacents sous la forme d'un schéma d'implications logiques.



Ce cercle vicieux est appelé « *death spiral* » : les risques supportés par les assureurs augmentent au fur et à mesure, ce qui conduit à la disparition des compagnies d'assurance. Deux mutuelles américaines ont fait faillite à cause de cette « spirale de la mort » : PacAdvantage en Californie (cf. P Krugman et R Wells, *Microéconomie*, De Boeck), une mutuelle à *Harvard University* (Cutler et Zeckhauser, 2000)

3 / Dans le cas du marché des voitures d'occasion et de celui des assurances de santé, le manque d'information conduit à une sélection adverse : pires produits dans le cas des voitures, personnes présentant le plus de risques face à la maladie dans le cas des assurances de santé.

4 / Sur le marché des assurances santé, le marché risque de disparaître : exemples de « spirales de la mort ». Une autre issue est que les personnes présentant la plus forte probabilité d'être malades risquent de ne plus pouvoir s'assurer. Le texte évoque des questionnaires de santé, on peut penser que des personnes présentant des risques élevés soient exclues à cause de tarifs trop élevés. Les compagnies d'assurance risquant d'être poursuivies pour discrimination si elles excluent les personnes les plus fragiles du point de vue de la santé, peuvent diversifier l'offre : c'est une procédure qui permet de révéler une information sur la qualité d'un produit ou d'un individu. Dans le cas des assurances complémentaires, il s'agit de proposer plusieurs options (montant des franchises et des primes variables en fonction du contrat choisi).

Si l'État veut éviter une exclusion par les prix des plus vulnérables du point de vue de la santé, il peut interdire les questionnaires de santé et faire figurer les discriminations dans l'accès aux soins parmi les discriminations (c'est ce qui est fait en France). Il peut également prendre en charge les soins les plus coûteux, les « gros risques ». Ainsi, en France, les affections de longue durée (les ALD sont définies par le code de la Sécurité sociale, ce sont des affections chroniques, par exemple les diabètes, les cancers, les pathologies cardio-vasculaires, le VIH) ouvrent le droit à une prise en charge de 100% par les organismes de la Sécurité sociale.

Si l'État veut éviter une exclusion par les prix des plus vulnérables du point de vue financier, il peut financer la couverture maladie des personnes ayant de faibles ressources (cf. CMU et CMU-C en France).

Synthèse des acquis :

Dans le cas du risque maladie, se pose un problème de sélection adverse. En économie de la santé, la sélection adverse désigne l'effet négatif d'une hausse des primes de risque (autrement dit ce que l'assuré verse à son assurance) sur les caractéristiques moyennes des assurés. Les individus qui savent présenter des risques inférieurs à la moyenne sont incités à ne pas s'assurer. L'assurance maladie privée risque de n'assurer que les individus présentant le plus de risque donc les plus coûteux en termes de dépenses de santé, et être contrainte d'encore augmenter ses tarifs... ce cercle vicieux appelé spirale de la mort menace la rentabilité des assurances complémentaires en France. Les assureurs peuvent tenter d'exclure les personnes qui présentent le plus de risques et d'assurer les personnes présentant le moins de risques en leur faisant remplir des questionnaires sur leur santé, sur les antécédents familiaux. Par conséquent une couverture maladie universelle et obligatoire s'impose pour les individus les plus vulnérables (exemples : ALD remboursées à 100%, CMU-C).

Montrons que se pose aussi un double problème d'aléa moral.

2 / L'aléa moral

Document : extrait du document 3 du dossier documentaire : 15 premières lignes du texte

Questions :

- 1 / Donnez une définition de l'aléa moral.
- 2 / Quelles sont les deux formes d'aléa moral présentées dans ce texte ?
- 3 / Quelles sont les conséquences de l'aléa moral pour le système de santé ?
- 4 / Comment y remédier ? La solution proposée est-elle parfaite ?

1 / **L'aléa moral** (ou hasard moral) témoigne de l'asymétrie de l'information. L'aléa moral se produit lorsque qu'un agent économique est assuré contre un risque. L'assuré se comporte alors de manière plus risquée que s'il n'était pas assuré contre le risque. Les assureurs peuvent difficilement contrôler que les assurés prennent davantage de risques. Pour lutter contre l'aléa moral, il faut inciter les agents économiques qui disposent d'une information privée à prendre une décision optimale pour les individus non informés, il faut donc trouver des procédures incitatives.

2 / Ce texte présente deux formes d'aléa moral. La première forme provient des personnes assurées. Celles-ci ont moins recours à des actes de prévention contre les maladies car elles seront remboursées en cas de survenue du risque. Cet aléa moral est dit *ex ante* car il se produit alors que le risque n'est pas réalisé, la maladie n'est pas déclarée. Dans la réalité ce cas est peu probable car les personnes assurées sont les plus soucieuses de leur santé. La deuxième forme d'aléa moral concerne les prescripteurs de soins, elle survient une fois qu'une maladie s'est déclarée (d'où le nom d'aléa moral *ex post*). Les patients surconsommement des soins. En général, les patients consomment plus de soins que leur état de santé ne le nécessite s'ils pensent que cela leur est peu coûteux (mais indirectement ils financent l'assurance maladie obligatoire). Dans la réalité une partie de la surconsommation est due aux prescripteurs de soins (parfois à la demande du patient) : le prescripteur dispose de davantage d'informations sur l'état de santé du patient et sur les soins à

prodiguer que le patient lui-même. Si le soignant est rémunéré en fonction du nombre d'actes médicaux, le risque de surconsommation (autrement dit d'une demande induite) est plus élevé.

3 / L'aléa moral quelle que soit sa forme (*ex ante* ou *ex post*) conduit à une augmentation des dépenses de santé.

4 / Pour remédier à cet effet négatif de l'aléa moral, le patient n'est pas totalement remboursé : une partie de la consommation de services et de biens médicaux reste à sa charge. Il s'agit de responsabiliser les patients. Dans le cas des tickets modérateurs, un pourcentage reste à la charge des assurés tandis que dans le cas des franchises il s'agit d'une somme forfaitaire. Cette solution comporte un risque : l'exclusion par les prix des personnes les plus démunies.

Nous montrerons lors des exercices durant lesquels la classe sera divisée en trois groupes, qu'il existe d'autres solutions pour limiter les effets négatifs découlant de la présence d'aléa moral.

Synthèse des acquis :

Deux formes d'aléa moral peuvent se produire dans le cas du risque maladie. Tout d'abord, l'aléa moral *ex ante* concerne le lien entre l'assuré (le patient) et l'assurance maladie. Un individu couvert contre un risque, adopte un comportement plus risqué autrement dit peut être amené à réduire ses actes de médecine préventive. Ensuite l'aléa moral *ex post* concerne le risque de surconsommation une fois qu'une maladie s'est déclarée. D'une part, ce risque peut provenir du fait que l'assuré sait qu'il est remboursé, et de nouveau l'assurance peut difficilement savoir si l'assuré consomme davantage de soins que son état le nécessite. D'autre part, cette surconsommation de soins découle de l'asymétrie d'information dans la relation entre le patient et le praticien de santé. Ce dernier peut prescrire des traitements plus coûteux, plus longs mais pas nécessairement plus efficaces pour le patient. Ce risque existe si le médecin est payé en fonction du nombre d'actes (consultations, opérations) effectués et parce que le patient n'a pas l'expertise des personnels de santé.

Synthèse du chapitre (une fois le cours et les activités spécifiques terminés) : corrigé [*Le professeur veillera à ce que les élèves mentionnent toutes les notions de terminale de ce chapitre, colonne « notions » et titre du chapitre.*]

La **protection sociale** désigne un système de solidarité permettant aux individus de faire face aux risques sociaux autrement dit l'ensemble des risques survenant à une personne empêchant totalement ou partiellement l'exercice de son activité professionnelle donc diminuant sa capacité de gain ou alourdissant ses dépenses : maladie, maternité, vieillesse, invalidité, accident du travail et maladie professionnelle, décès, charges de famille et chômage.

En France, des inquiétudes pèsent sur la pérennité du système de protection sociale. En effet, des **variables économiques** (taux de chômage en hausse, croissance économique faible, déficit budgétaire élevé) et des **variables démographiques** (vieillesse de la population, hausse de l'espérance de vie, arrivée à l'âge de la retraite de générations ayant des carrières complètes : les babyboomers) menacent l'équilibre **financier** de la protection sociale.

En France, le régime de retraite actuel est principalement un régime par **répartition** : autrement dit les actifs cotisent pour les retraités. Des réformes sont nécessaires car le **ratio de dépendance** s'accroît. Il est alors possible de jouer sur plusieurs leviers : on peut diminuer les dépenses en versant des pensions moins généreuses (cela équivaut à une diminution du **taux de remplacement**), ou en versant des retraites à un nombre plus faible de retraités (recul de l'âge effectif de départ à la retraite, augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour avoir droit à une pension). Il est également possible d'augmenter les recettes en augmentant les cotisations sociales. À défaut de toucher à ces leviers du régime par répartition, les actifs peuvent compléter eux-mêmes leur retraite en épargnant ce qui signifie introduire une dose croissante de régime par **capitalisation**.

Le système de santé est lui aussi confronté à des difficultés de financement et à l'articulation entre une régulation marchande et une régulation administrée. Le système de santé est concerné par des problèmes spécifiques liés aux asymétries d'information : la **sélection adverse** et l'**aléa moral**. Les réformes consistent à mettre en place des **incitations pécuniaires** afin de limiter les dépenses, de dérembourser des actes et des médicaments ; et dans les hôpitaux, le budget global a été remplacé par la tarification à l'activité afin de mieux maîtriser les coûts.

Ces réformes risquent néanmoins de créer un système dual remettant en cause la solidarité interindividuelle.

3. Activités spécifiques réalisées par les élèves (ou travaux dirigés) : les incitations pécuniaires et le financement du système de santé

Objectifs : il s'agit de montrer que différentes incitations pécuniaires ont pour buts la réduction des dépenses de santé en France et davantage d'équité dans l'offre de soins, et que cela peut créer d'autres problèmes dont certains rejaillissent sur le déficit de la branche maladie.

Pré-requis : les deux formes d'aléa moral dans le cadre de la santé, les définitions de franchise, forfait et de ticket modérateur.

Travail préalable : les élèves auront dû effectuer des recherches (définitions) avant la séance.

Travail préalable de recherches :

Recherchez des définitions : incitations, incitations pécuniaires (retrouvez-en des exemples évoqués en cours).

Les incitations sont des avantages (subventions, réductions de coût) qui poussent un agent économique à agir dans un sens plutôt que dans un autre. Les pouvoirs publics peuvent créer des incitations afin de favoriser et d'encourager certains comportements (exemples : moins polluer, créer des emplois...).

Les incitations pécuniaires sont des dispositifs financiers qui visent à encourager une modification des comportements des agents économiques pour corriger des situations de déséquilibre.

Dans le cas du système de soins, les incitations pécuniaires ont pour objectif une maîtrise des coûts de la santé.

Des exemples d'incitations pécuniaires ont été évoqués en cours : les franchises, forfaits et tickets modérateurs.

Une franchise est une somme fixe qui n'est pas remboursée par la Sécurité sociale (pour les séjours hospitaliers, cette somme prend le nom de forfait).

Un ticket modérateur est un pourcentage du coût des soins qui n'est pas remboursé par la Sécurité sociale.

Nous avons aussi montré qu'une partie des soins reste à charge des ménages : ce sont les soins qui ne sont remboursés ni par la Sécurité sociale ni par les complémentaires santé.

La classe sera divisée en trois groupes d'élèves.

Chaque groupe travaillera sur un extrait du document 5. Le professeur aura fourni les questions à traiter. Ce texte étant plutôt long et technique, il a été choisi de le scinder en trois parties. Si le professeur a accès à une salle informatique avec Internet, il peut demander aux élèves de compléter leurs réponses grâce à des recherches.

Groupe 1 : recherches complémentaires sur les causes et les conséquences du renoncement aux soins (site de la Sécurité sociale <http://www.securite-sociale.fr/Le-renoncement-aux-soins-pour-raisons-financieres-un-indicateur-pertinent-mais-complexe-de-/> ou sur le site Vie publique qui comporte des liens vers des articles sur le sujet : <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/sante-renoncement-aux-soins-pour-raisons-financieres.html>)

Groupe 2 : recherches complémentaires sur les primes envers les médecins (site de la CNAM « ameli » sur la convention concernant l'accès aux soins <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/medecins/votre-convention/convention-medicale.php>)

Groupe 3 : recherches complémentaires sur les incitations pécuniaires concernant les étudiants en médecine (site du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits de femmes : le Contrat d'Engagement de Service Public <http://www.sante.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp.html>).

Les réponses seront mises en commun. Enfin, tous les élèves compléteront un tableau de synthèse portant à la fois sur la partie du cours concernant l'aléa moral et les activités de groupe sur les incitations pécuniaires (évaluation formative).

➤ Groupe 1

1 / Des incitations pécuniaires vis-à-vis des assurés (patients)

Document utilisé : 1^{ère} partie du document 5 du dossier documentaire (jusqu'à la première phrase en italique)

Questions :

- 1 / Distinguez une franchise d'un ticket modérateur.
- 2 / Expliquez en quoi les franchises, les forfaits et les tickets modérateurs sont une forme d'incitation pécuniaire vis-à-vis des assurés.
- 3 / En quoi ces incitations pécuniaires peuvent-elles être une solution au problème de financement de l'assurance maladie ?
- 4 / Quels peuvent être les inconvénients de ces incitations pécuniaires ?

1 / Une franchise correspond à une somme fixe en euros alors que la somme en euros correspondant à un ticket modérateur varie puisqu'il s'agit d'un pourcentage du coût des soins.

2 / Les franchises, les forfaits et les tickets modérateurs sont des incitations pécuniaires vis-à-vis des assurés : les assurés doivent payer une partie des frais de santé. Le fait de payer une partie des soins est censé faire prendre conscience aux patients que se soigner est coûteux et les inciter à éviter des gaspillages (examen inutile, médicament pas pris...).

3 / Ces incitations pécuniaires sont supposées « responsabiliser les patients », leur éviter des gaspillages (réponse 2) donc cela devrait faire diminuer les dépenses de santé (« ces paiements réduisent les dépenses de l'assurance-maladie ») et réduire le déficit de la branche santé de la Sécurité sociale.

4 / Ces incitations ne sont pas toujours efficaces puisque ce n'est pas le patient qui prescrit tous les actes et examens médicaux. Les restes à charge « ne peuvent améliorer la "responsabilisation des patients" : en dehors des consultations de généralistes et de certains spécialistes, qui relèvent d'une demande émanant du patient, tous les biens et services affectés par ces co-paiements sont *prescrits* par les médecins, à qui l'assurance-maladie délègue le pouvoir (en monopole) de décider de ce qui est médicalement nécessaire ». De plus, il est possible que des « patients renoncent à respecter les prescriptions des médecins pour des raisons financières ». Or ce renoncement peut accroître les dépenses médicales : le report et le retard des soins peuvent s'avérer plus coûteux lorsque l'état de santé d'une personne s'est dégradé. Le renoncement à certains soins peut engendrer davantage d'épidémies.

Enfin, le fait d'exonérer certains individus des co-paiements (ALD et CMU-C) menace la cohésion sociale.

➤ Groupes 2 et 3

2 / Des incitations pécuniaires vis-à-vis des prescripteurs de soins

Groupe 2 :

Document utilisé : document 5, deuxième partie (jusqu'à « pertinence des soins »)

Questions :

- 1 / Expliquez en quoi consiste la tarification à l'acte.
- 2 / Expliquez ce qu'est la T2A.
- 3 / Quels sont les inconvénients du paiement à l'acte et de la tarification à l'acte (T2A) ?
- 4 / Quelles sont les solutions envisagées pour y remédier ? Citez un passage du texte, mobilisez des connaissances sur l'organisation du système de santé en France.

1 / La tarification à l'acte est un mode de rémunération des soignants : ceux-ci sont payés en fonction du nombre d'actes réalisés (consultation, visite,...). La Sécurité sociale encadre les tarifs des actes médicaux (cf. partie du cours sur la gestion administrée et marchande du système de santé en France).

2 / La T2A (tarification à l'activité) est un mode de financement des établissements de santé introduit en France en 2005. Il s'agit de coter les pathologies (classées en groupes homogènes) et les actes associés en fonction de leur coût et de doter financièrement les établissements en fonction des pathologies soignées. Cette dotation consiste à payer un prix fixe directement indexé sur les coûts moyens observés. Ce fonctionnement est censé améliorer l'efficacité et la transparence des soins.

3 / Ces modes de rémunération peuvent engendrer une hausse des dépenses de santé, une surconsommation de soins en induisant la demande de soins. De plus ces modes de rémunérations ne sont pas toujours efficaces pour améliorer l'état de santé de la population puisqu'ils ne favorisent pas le développement de la médecine préventive.

4 / Les solutions envisagées consistent à : « mettre en place des systèmes de paiement des acteurs de santé qui les incitent à agir dans un sens conforme à l'intérêt général. Dans le cas des médecins, il convient par exemple de définir des systèmes de rémunération qui encouragent la prévention et la délivrance de soins proportionnés aux besoins ». D'après ce que nous avons montré sur l'organisation des systèmes de santé, il pourrait s'agir de combiner une rémunération à l'acte et la capitation afin d'encourager le développement de la médecine préventive. Nous pouvons également penser à des primes (bonus) envers les soignants qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires ou se limitent aux dépassements autorisés (secteur 2), prescrivent des médicaments génériques, ont une patientèle présentant davantage de « gros risques » que la population, ou encore à un système de bonus/malus.

Groupe 3

Document utilisé : document 5, dernière partie

Questions :

- 1 / Quels sont les problèmes concernant l'offre de soins évoqués dans ce texte ?
- 2 / En quoi les problèmes de répartition géographique des médecins ont-ils un lien avec le problème de financement de la branche maladie de la Sécurité sociale ?
- 3 / Quelles sont les solutions envisagées pour faire face à ces problèmes ? Citez des passages du texte.
- 4 / Pourquoi les solutions envisagées sont-elles complexes à mettre en œuvre ?

1 / Ce texte évoque les inégalités de répartition des médecins (généralistes et spécialistes) en France. Globalement la France a suffisamment de médecins mais certaines zones géographiques sont sur-dotées alors que d'autres sont sous-dotées (les déserts médicaux).

2 / Ces problèmes de répartition géographique se répercutent sur le financement de la branche maladie. D'une part les médecins situés dans des zones sur-dotées ont tendance à augmenter le nombre de consultations même si elles ne sont pas indispensables afin d'avoir un revenu suffisant. Cela correspond à l'aléa moral *ex post*. D'autre part, dans les régions sous-dotées, les médecins ont tendance à dépasser les honoraires et les patients doivent attendre plus longtemps pour être soignés ce qui peut aggraver leur état de santé et alourdir la dépense de soins.

3 / Dans les déserts médicaux, afin que les médecins aient davantage de temps à consacrer à leurs patients, ils peuvent « déléguer » à des professionnels « les tâches » non médicales : « secrétariat, comptabilité, entretien des sols des locaux ». Le développement de « maisons de santé » regroupant plusieurs médecins et d'autres professionnels de santé devrait être favorisé dans les zones à faible densité médicale.

Il est possible de mettre en place des incitations pécuniaires pour favoriser l'installation dans des zones sous-dotées en médecins : financement des études de médecine, garantie de revenu, prime à l'installation si l'installation s'effectue dans une zone à faible densité médicale.

4 / Les solutions envisagées sont complexes à mettre en œuvre car elles vont à l'encontre de la « liberté d'installation » des médecins libéraux. La médecine libérale est organisée selon les principes de la charte libérale de 1927 : paiement à l'acte, liberté thérapeutique et de prescription des médecins, liberté d'installation des médecins, liberté de choix de son médecin par le patient, paiement direct.

Synthèse des acquis :

Les incitations pécuniaires prennent différentes formes dans le domaine de la santé : franchise, ticket modérateur, modes de rémunération... Certaines incitations pécuniaires (franchises, ticket modérateur) concernent la demande de soins. L'objectif est de responsabiliser les patients, de réduire leurs dépenses en augmentant le reste à charge. D'autres incitations pécuniaires concernent l'offre de soins : rémunération des médecins, gestion hospitalière, prime à l'installation dans des déserts médicaux.

L'existence de ces incitations pécuniaires reflète la régulation administrée du système de santé puisque l'État intervient.

Néanmoins ces incitations pécuniaires peuvent créer de nouveaux problèmes du point de vue des patients : renoncement aux soins, report des soins, retard des soins, et du point de vue des prescripteurs de soins : entrave à la liberté d'installation, à la liberté thérapeutique et de prescription des médecins libéraux.

Tableau de synthèse sur l'aléa moral et les incitations financières

Le tableau pourra être projeté. Le professeur peut proposer des étiquettes à positionner dans la case adéquate.

Explication de l'appellation	Aléa moral <i>ex ante</i> <i>ex ante</i> = avant d'être malade (avant qu'un fait ne se produise)	Aléa moral <i>ex post</i> <i>ex post</i> = une fois qu'un problème de santé s'est déclaré
Qui a un comportement difficilement contrôlable ?	L'assuré : il prend davantage de risques car il sait qu'il est assuré en cas de réalisation du risque. L'occurrence d'un risque lié à la santé augmente. Par exemple le patient se sachant assuré, n'effectue pas d'actes préventifs.	Le prescripteur de soins : il possède une information que le patient n'a pas. Cette information est liée à son expertise. Cela génère une surconsommation de soins (demande induite) d'autant plus forte si les soins sont remboursés et si les prescripteurs de soins sont rémunérés en fonction du nombre d'actes (= rémunération à l'acte).
Au détriment de qui ?	Au détriment des assurances maladie obligatoire et complémentaires.	Au détriment du patient (par exemple s'il doit payer une couronne dentaire au lieu d'un simple plombage) mais aussi au détriment des organismes qui solvabilisent la demande c'est-à-dire les assurances maladie obligatoire et complémentaire donc <i>in fine</i> au détriment de la collectivité qui finance ces assurances.
Limites de ce raisonnement	En général, le patient qui a souscrit à une assurance maladie complémentaire est plus prudent, est soucieux de sa santé.	Les professionnels de santé ont une éthique : ils maximisent le bien-être de leurs patients plutôt que leurs revenus. En matière de santé, les prescripteurs ont une réputation à défendre.
Solutions (incitations) pour lutter contre cette forme d'aléa moral	Responsabiliser la demande de soins = le patient Incitations pécuniaires envers les patients : franchises, forfaits, tickets modérateurs.	Responsabiliser l'offre de soins = les prescripteurs de soins. Incitations pécuniaires envers les prescripteurs de soins.

4. Évaluation (une heure)

Exercice 1 (5 points) : barrez les réponses fausses

1/ Afin de lutter contre le déficit de la Sécurité sociale, différents prélèvements obligatoires ont été créés en France :

- la CSG en 1991
- la CRDS en 1996
- ~~— la CMU en 2000~~

2 / Le ratio de dépendance est le rapport entre :

- le nombre de retraités et le nombre de cotisants
- ~~— le nombre de cotisants et le nombre de retraités~~

3 / Le régime de retraite en France est principalement :

- un régime par répartition
- ~~— un régime par capitalisation~~

4 / Afin de lutter contre le déficit de la branche vieillesse, les réformes appliquées en France ont pour objectifs d' :

- ~~— augmenter le ratio de dépendance~~
- augmenter les prélèvements obligatoires destinés à financer la protection sociale
- augmenter l'âge de départ à la retraite
- augmenter le nombre d'années de cotisation
- ~~— augmenter le taux de remplacement~~
- augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés

5 / Certains exemples montrent que la gestion du système de santé en France est en partie administrée :

- ~~— des infirmiers peuvent exercer leur métier sous le statut de profession libérale~~
- le nombre d'étudiants admis en faculté de médecine est fixé par les pouvoirs publics (c'est le *numerus clausus*)
- ~~— le prix des médicaments non remboursables est fixé par chaque pharmacie~~

6 / L'aléa moral dans le domaine de la santé peut concerner :

- la relation entre l'assurance maladie obligatoire et les patients
- la relation entre l'assurance maladie complémentaire et les patients
- la relation entre les prescripteurs de soins et les patients
- ~~— la relation entre les patients~~

7 / Dans le domaine de la santé, les incitations pécuniaires ont consisté à :

- créer des franchises
- ~~— diminuer le ticket modérateur~~
- aider l'installation des médecins dans des déserts médicaux
- ~~— dérembourser les génériques~~

Exercice 2 (15 points) : à partir de vos connaissances et des documents, vous montrerez que le système de santé français se caractérise par une double régulation et expliquerez pourquoi.

Document 1 : un extrait du document 4 a : les données pour l'année 2013

Document 2 : un extrait du document 3 du dossier documentaire : 14 premières lignes

Éléments de réponse :

1^{er} § : le système de santé français est caractérisé par une double régulation

- **régulation marchande** : certaines activités liées à la santé sont marchandes (exemple de la couverture complémentaire), des professionnels de santé exercent parfois en libéral
- régulation administrée : financement public, (76,0 % + 1,4 % document 1), encadrement des honoraires, régulation par les quantités (*numerus clausus*)

2^{ème} § : la régulation administrée est nécessaire car le marché est défaillant en présence d'asymétries d'information.

- problème de **l'anti-sélection** : exclusion (l'État intervient pour éviter l'exclusion : mise en place d'une couverture obligatoire et universelle : exemple de la CMU doc 1, exemple aussi du financement des soins liés aux ALD), risque de disparition du marché de l'assurance santé (analogie avec le marché des voitures d'occasion : explication de George Akerlof, exemple de la spirale de la mort)
- problème de **l'aléa moral** : l'allocation des ressources n'est pas optimale, des ressources sont gaspillées à cause du manque d'actes préventifs et de la surconsommation (doc 2). La solution consiste à ce que l'État mette en place des **incitations pécuniaires** (« franchises, ticket modérateur » doc 2)

5. Bibliographie

Pour le professeur :

Sur la protection sociale, l'État-providence :

- Robert Castel, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*, La république des idées, Le Seuil, Paris, 2003.
- Mireille Elbaum, *Économie politique de la protection sociale*, PUF, coll. Quadrige, 2011.
- Mireille Elbaum, « Le financement de la protection sociale, quelles perspectives au-delà des "solutions miracles" ? », *Revue de l'OFCE, Débats et politique*, n°122, 2012.
- Bernard Gazier, Bruno Palier, Hélène Périvier, *Refonder le système de protection sociale – Pour une nouvelle génération de droits sociaux*, Les presses Sciences Po, coll. Nouveaux débats, 2014.
- Éloi Laurent, *Le Bel Avenir de l'État-providence*, Les liens qui libèrent, 2014.
- Bruno Palier, *Gouverner la sécurité sociale, les évolutions du système français de protection sociale depuis 1945*, PUF, coll. Quadrige, 2005 (2^{ème} édition).
- Pierre Rosanvallon, *La Société des égaux*, Seuil, 2011.
- Amartya Sen, *L'Idée de justice*, Seuil, 2010.

Sur les retraites :

- Patrick Artus, Florence Legros, *Le choix du système de retraite*, Economica, 1999.
- CAE, Rapport n°103, *Réflexions sur l'organisation du système de santé*, Gilles Saint-Paul, La Documentation française, 31 Décembre 2012.
- François Charpentier, *Les retraites en France et dans le monde, nouvelles problématiques*, Economica, 2009.
- Conseil d'Orientation des retraites, *Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? options et modalités techniques*, 7^{ème} rapport, 2010.
- Conseil d'Orientation des retraites, *Retraites : douze fiches pour l'information et le débat*, 2013.
- Conseil d'Orientation des retraites, *Systemes de retraite, évolutions démographiques et croissance économique*, 12^e colloque du COR-2 décembre 2014, La lettre du COR, n°10, Mars 2015.
- INSEE, *Les systèmes de retraite et leurs réformes, évaluations et projections*, *Économie et Statistique* n°441-442, Octobre 2011.
- INSEE Analyses, *Vingt ans de réforme des retraites : quelle contribution des règles d'indexation ?*, n°17, Avril 2014.
- Jean-Pierre Laffargue, *La réforme du système des retraites : à qui les sacrifices ?*, Éditions Rue d'Ulm, Cepremap, 2007.
- La lettre de l'Observatoire des retraites, « Les retraites dans le monde, état des lieux par continent », n°19, Mai 2013.
- Rapport au Premier Ministre, « Nos retraites demain : équilibre financier et justice », Yannick Moreau (dir.), Juin 2013.
- Regards sur l'actualité, *Quelle réforme pour nos systèmes de retraites ?*, La Documentation française, 2010.
- Henri Sterdyniak, *Retraites 2013 : une (petite) réforme*, Les Notes, n° 31, OFCE, 4 Septembre 2013.

Sur la santé :

- Kenneth Arrow, « Uncertainty and the Welfare Economics of Medical Care », *American Economic review*, 53, 1963.
- Philippe Batifoulier, Jean-Paul Domin, Philippe Abecassis, *Marchandisation et politique incitative : l'exemple de l'assurance maladie complémentaire*, RT6 Politiques sociales, protection sociale, solidarités, Working paper, Association française de sociologie, 2010-3.
- Cour des comptes, *La maîtrise des dépenses de médicaments*, chapitre IV, 2011. https://www.ccomptes.fr/content/download/1686/16805/version/1/file/Rapport_securite_sociale_2011_maitrise_depenses_medicaments_4.pdf.
- Cour des comptes, *Les dispositifs médicaux, une dépense non maîtrisée*, chapitre IX, Septembre 2014. <http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport-ccss-2014v2-2.pdf>
- Sandrine Chambaretaud, Laurence Hartmann, *Économie de la santé : avancées théoriques et opérationnelles*, *Revue de l'OFCE* 91, Octobre 2004.
- Brigitte Dormont, *Les dépenses de santé : une augmentation salutaire ?*, Édition Rue d'Ulm, 2009 <http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS15.pdf>

- Brigitte Dormont, Pierre-Yves Geoffard, Jean Tirole, « Refonder l'assurance maladie », Les notes du CAE, n°12, Avril 2014.
- Brigitte Dormont, Pierre-Yves Geoffard, Karine Lamiraud, Économie et statistique n° 455-456, Assurance maladie en Suisse : les assurances supplémentaires nuisent-elles à la concurrence sur l'assurance de base ?, 2012.
- DREES, La régulation démographique de la profession médicale en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis, au Québec et au Royaume-Uni (étude monographique), Études et résultats n° 120, Juin 2001.
- Enquête santé et protection sociale (ESPS) 2012, Questions d'économie de la santé, n°198, IRDES, Mai 2014. <http://www.irdes.fr/recherche/questions-d-economie-de-la-sante/198-l-enquete-sante-et-protection-sociale-esps-2012-premiers-resultats.pdf>
- IRDES, Historique de la politique du médicament en France, mise à jour en Mars 2015 www.irdes.fr/documentation/syntheses/historique-de-la-politique-du-medicament-en-france.epub
- Rapport d'information n° 335, Hervé Maurey, 5 Février 2013, Sénat. www.senat.fr/rap/r12-335/r12-3351.pdf

Pour le professeur et pour les élèves :

- Marc de Montalembert, *La protection sociale en France*, La Documentation française, 2013 (6^{ème} édition)
- Jean-Claude Barbier, Bruno Théret, *Le système français de protection sociale*, La Découverte, Repères, 2009 (2^{ème} édition)
- Béatrice Majnoni d'Intignano, *Santé et économie en Europe*, Que sais-je ? PUF, 2010.
- Bruno Palier, *La réforme des systèmes de santé*, Que sais-je ? PUF, 2014 (7^{ème} édition).
- Bruno Palier, *La réforme des retraites*, Que sais-je ? PUF, 2014 (5^{ème} édition)
- Antoine Rémond, *Retraites : quelle nouvelle réforme ?*, La documentation française, coll. Doc'en Poche, 2012.
- *Alternatives économiques* HS Poche n° 66, Santé, l'état d'urgence, Février 2014
- *Cahiers français* n° 369, La santé, quel bilan ?, La Documentation française, Juillet-août 2012.
- *Cahiers français* n° 381, Quel avenir pour la protection sociale ?, La Documentation française, Juillet-août 2014.
- *Les chiffres clés de la Sécurité sociale 2013*, Direction de la Sécurité sociale.
- *Comptes nationaux de la santé 2013*, DREES, collection études et statistiques, édition 2014.
- *Idées*, SES et démographie, n°177, Éditions Canopé, septembre 2014.
- *Écoflash* n° 254 « La réforme des retraites de 1990 à 2010 », Delphine Pouchain et Matthias Knoll, CNDP-CDPR, Janvier 2011.

Sitographie :

- Le site vie publique, notamment sur le fonctionnement de la protection sociale en France : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/protection-sociale/definition/qu-est-ce-que-protection-sociale.html>, sur le fonctionnement du système de santé en France : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/protection-sociale/regulation-systeme-sante/> et sur les retraites : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/retraites-leur-reforme.html>
- <http://dessinemoileco.com/> « Dessine-moi l'éco » : vidéo sur la protection sociale (le professeur signalera que depuis le 1^{er} juillet 2015, les allocations familiales n'obéissent plus à une logique d'universalité) <http://dessinemoileco.com/la-protection-sociale/>, vidéo sur le fonctionnement du système de retraite par répartition <http://dessinemoileco.com/comment-fonctionne-systeme-retraite-repartition/>
- Sur le fonctionnement de la retraite par répartition en France : <http://www.la-retraite-en-clair.fr/pid1177/comment-marche.html>
- Site du Conseil d'Orientation des Retraites (créé en 2000). Le COR est une structure pluraliste et permanente, associant des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des experts et des représentants de l'État. Il a pour mission essentielle d'assurer le suivi et l'expertise concertée permanente du système d'assurance vieillesse et de faire des propositions : <http://www.cor-retraites.fr/>
- Sur les retraites, site commun aux 36 organismes de retraite obligatoire qui se sont réunis au sein d'un groupement d'intérêt public : le « GIP Info Retraite ». : <http://www.info-retraite.fr> et notamment parmi les informations : le calcul de la retraite ainsi qu'un tableau récapitulatif des différentes caisses et un lexique : <http://www.info-retraite.fr/actualites/ma-retraite-mode-demploi>
- Site de l'association créée par les régimes Agirc et Arrco afin de favoriser les études relatives aux régimes de retraite : <http://www.observatoire-retraites.org>

- Site du Ministère de la Santé : <http://www.social-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/les-fiches-pratiques-de-la,2349/>
- Le site de l'assurance maladie, en particulier des liens vers des mutuelles pour les étudiants, des renseignements pour l'avenir après le baccalauréat mais aussi constat de la segmentation de l'offre : <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-professionnelle/vous-faites-des-etudes/vous-etes-etudiant/l-affiliation-a-la-securite-sociale-etudiante.php>

Un exemple de bonne copie est présenté en annexe.

5. ÉPREUVES D'ADMISSION

6.1 Épreuve orale de leçon

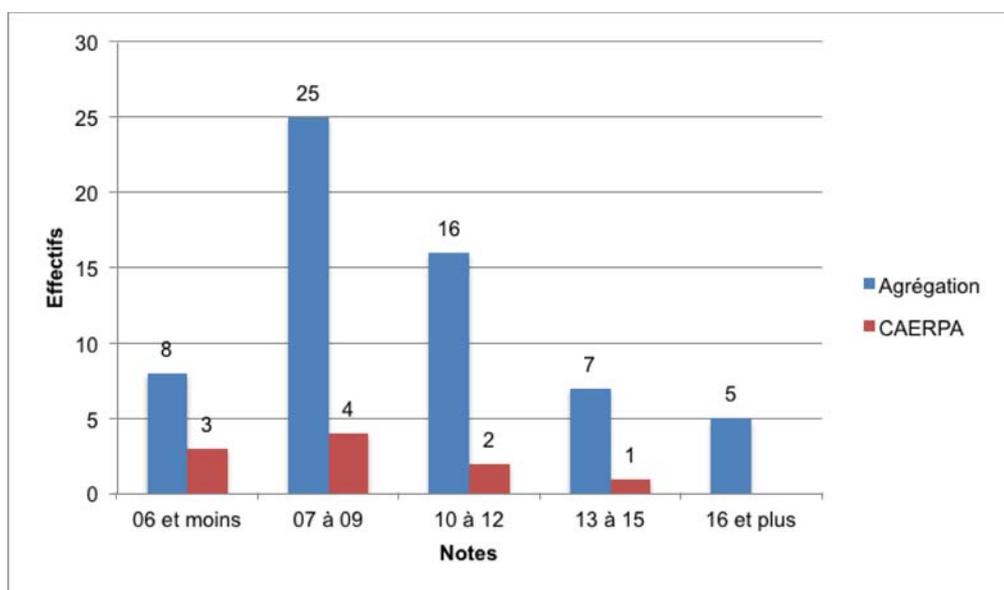
Jury : Cécile BOURREAU-DUBOIS, Daniel DIDIER, Claire JOIGNEAUX-DESPLANQUES, Jean-Paul LEBEL, Marc PELLETIER, Jacques RODRIGUEZ.

Rapporteur : Marc PELLETIER

a) Résultats

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Moyenne des candidats présents	Ecart-type	Nombre de candidats admis	Moyenne des candidats admis
Agrégation	58	58	9,9	2,8	24	11,8
CAERPA	11	10	8	2,65	5	10,2

Distribution des notes de l'épreuve orale de leçon (agrégation et CAERPA)



b) Exemples de sujets

➤ **Sujets à dominante économie**

- Comment lutter contre les inégalités économiques ?
- Est-ce la fin de l'État-providence ?
- Un système socio-fiscal peut-il être juste et efficace ?
- Faut-il déréglementer le marché du travail ?
- Comment réduire le chômage des jeunes ?
- Incitations et emploi
- Doit-on craindre la concurrence fiscale ?
- La politique de la concurrence doit-elle lutter contre les positions dominantes ?
- Délocalisation et emploi
- Marché et préservation de l'environnement sont-ils incompatibles ?
- Croissance et inégalités
- Croissance et éducation
- Qu'est-ce qu'un impôt juste ?
- La politique budgétaire est-elle encore un instrument de politique conjoncturelle ?
- L'évolution du policy mix depuis 2008
- Les modèles classiques et keynésiens sont-ils pertinents pour expliquer le chômage en France ?
- Faut-il craindre la déflation ?
- Une croissance économique est-elle encore possible ?
- Qu'est-ce qu'un bon système de financement de l'économie ?
- Qu'est-ce qu'une politique favorable à l'investissement productif ?
- Salaire et productivité
- La crise des dettes publiques
- L'euro : impasse ou solution ?
- À quoi servent les banques centrales ?
- Le travail est-il une ressource comme les autres pour les entreprises ?
- Faut-il indemniser le chômage ?
- Le marché est-il un bon instrument pour couvrir les risques ?
- Pourquoi partager les revenus ?
- Les politiques économiques peuvent-elles se limiter à l'application de règles ?
- L'équilibre budgétaire est-il une priorité ?
- L'actualité de la théorie des avantages comparatifs
- Quelle postérité de la pensée de Keynes ?
- Monnaie forte, économie forte ?
- Assiste-t-on au retour de la courbe de Phillips ?
- Les acteurs de la globalisation financière
- 1929, 2008 : un simple recommencement ?

➤ **Sujets à dominante sociologie et/ou science politique**

- Le sociologue est-il un scientifique comme les autres ?
- Culture ouvrière et cultures populaires
- État et cohésion sociale
- Quel est le rôle de l'école ?
- L'intégration est-elle en crise ?
- Doit-on parler de déclassement social en France ?
- Syndicalisme et mobilisation collective
- Que reste-t-il de la famille ?

- Le travail est-il une valeur en voie de disparition ?
- Qu'est-ce qu'une société individualiste ?
- Individualisme et lien social
- La démocratisation de l'enseignement
- Socialisation et identités sociales
- L'opposition expliquer-comprendre est-elle toujours pertinente ?
- L'âge est-il une variable sociologique pertinente ?
- Vers une individualisation du vote ?
- Capital culturel et classement
- La fin de *La distinction* ?
- Statistique et sociologie
- Inégalités et justice sociale
- Réseaux et classes sociales
- Comment rendre compte de la participation politique ?
- Les conflits de classe ont-ils vécu ?
- Holisme et individualisme méthodologiques
- Qu'est-ce qu'être riche ?
- Qu'est-ce qu'un vote de classe ?
- Intérêts communs et mobilisations collectives
- Comment rendre compte des processus de discrimination ?
- Comment rendre compte des différences culturelles ?
- L'objectivité du sociologue
- Stratification sociale et sociabilité
- Vote et participation politique
- Qu'est-ce qu'une bonne représentation politique ?
- L'ascenseur social est-il bloqué ?
- Comment rendre compte de la mobilité sociale ?
- Mobilisation collective et action publique
- La solidarité

c) Commentaires et conseils pour la préparation de l'épreuve de leçon

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Face à la récurrence de certains constats, le jury propose ci-dessous différents repères pour aider les candidats dans leur préparation.

- **Rappels des modalités de l'épreuve :**

La durée de la préparation en salle de bibliothèque est de cinq heures. Elle prend la forme d'une leçon de trente minutes maximum (en économie ou en sociologie), suivie d'un entretien de vingt minutes. L'épreuve est dotée d'un coefficient 6.

- **Observations sur les prestations des candidats :**

Pour l'agrégation, les moyennes des candidats sont peu différentes de celles de la session précédente : moyenne de l'ensemble des candidats 9,9 (9,4 en 2015), moyenne des candidats admis 11,8 (11,6 en 2015). Pour le CAERPA, on observe une augmentation des résultats globaux même s'ils demeurent à un niveau plus faible que ceux de l'agrégation : moyenne de l'ensemble des candidats 08 (7,4 en 2015), moyenne des candidats admis 10,2 (7,8 en 2015). Les notes sont comprises entre 06 et 17 pour l'agrégation et entre 04 et 13 pour le CAERPA.

Les sujets de leçon sont affichés à dominante économique ou sociologique, ce qui n'exclut pas d'élargir la réflexion dans une perspective pluridisciplinaire. Mais, il convient de privilégier la dominante affichée, puisque le tirage du sujet de l'épreuve sur dossier porte nécessairement sur la dominante économique si le sujet de leçon est à dominante sociologique et vice-versa.

En 2016, les candidats ont quasiment tous satisfait aux exigences formelles de l'exercice : exposé de 25 à 30 minutes, plan clairement annoncé et rétroprojeté, développement structuré. Le jury a eu le plaisir d'assister à d'excellentes prestations témoignant d'une solide maîtrise scientifique et de qualités de présentation. Le jury déplore néanmoins que certains candidats ne possèdent manifestement pas le niveau de connaissances que l'on peut légitimement attendre d'un professeur de sciences économiques et sociales (*quelques illustrations : efficacité-optimum ; indicateurs de la démocratisation scolaire ; évaluation en parité de pouvoir d'achat ; réglementation-régulation ; flexisécurité ; théorie du cycle de vie ; rendement croissant-décroissant ; habitus ; différentes formes de rationalité ; individualisme(s) ; approches sociologiques de l'État ; culturalisme ; fonctionnalisme ; représentation graphique de l'équilibre du monopole ; repères historiques sur l'histoire monétaire et financière ou la protection sociale en France ; progressivité de l'impôt ; multiplicateur des dépenses publiques ; typologie des systèmes d'État-providence ; absence de réflexion sur la construction des indicateurs et les modalités de leur comparaison dans le temps ou dans l'espace, par exemple le PIB...*).

Il convient donc de rappeler que les qualités attendues de la leçon correspondent aux standards universitaires et que les candidats ne sauraient se contenter de reproduire, telle quelle, une leçon de classe de première ou terminale, fût-elle de qualité. De la même façon, une leçon ne peut pas se réduire à la simple compilation de quelques ouvrages de bibliothèque sur le sujet : trop de candidats se contentent ainsi d'égrener des auteurs et des théories, sans les maîtriser en profondeur ou les relier explicitement au sujet. Ainsi le jury recommande aux candidats de ne pas se limiter à de simples citations et juxtaposition d'auteurs qui confinent parfois au *name-dropping* et éloignent le plus souvent du sujet. (*Deux situations extrêmes observées par le jury : aucune référence sociologique mobilisée au cours de la leçon ; plus de vingt-neuf auteurs cités au cours de la leçon*). Plus que le nombre d'auteurs et de références scientifiques, c'est leur pertinence au regard du sujet, de la problématique, de l'argumentation et leur mobilisation effective qui sont appréciées.

Les bons candidats se caractérisent par leur capacité à faire dialoguer théories, auteurs et faits d'actualité pour construire une problématique adaptée au sujet et produire une réponse argumentée. Dotés d'une solide culture générale, ils sont en outre capables de répondre à des questions de base en économie, sociologie, science politique et histoire économique et sociale. Rappelons à cet égard qu'il est impératif pour les candidats de se tenir au courant de l'actualité économique et sociale, ainsi que des développements récents en sciences sociales (*trop de candidats ont une connaissance datée des auteurs et des théories*).

Les prestations les plus pénalisées souffrent d'un défaut de problématisation et d'un manque de cohérence dans la construction de l'argumentation, ainsi que d'un ancrage scientifique adéquat. Dès lors, l'exposé reste descriptif et se limite à un catalogue. Elles tendent également trop souvent à s'éloigner du sujet, lorsque que ce dernier est imparfaitement circonscrit en introduction. Ces défauts sont parfois liés à un usage contre-productif des ressources de la bibliothèque consistant à consulter un maximum d'ouvrages au détriment d'une réflexion personnelle approfondie sur le sujet.

Il est conseillé aux candidats de veiller à la rigueur de leur expression orale et écrite (*certaines plans projetés comportent de nombreuses fautes d'orthographe et des expressions peu rigoureuses*).

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentaient un ou plusieurs des défauts suivants :

- une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe ;
- l'absence de problématique réelle ; de nombreux exposés sont restés très descriptifs ;
- des contre-sens importants sur la pensée des auteurs cités ou des défauts majeurs de cohérence dans l'argumentation, témoignant d'une faible maîtrise disciplinaire.

L'épreuve de la leçon exige aussi un effort de communication. Trop de leçons se limitent à une lecture monotone d'un texte intégralement écrit. Le jury attend bien au contraire que les candidats s'expriment avec clarté, conviction et adoptent une élocution adaptée à l'exercice, ni trop lente ni trop rapide. Le rétroprojecteur et le tableau mis à disposition des candidats ne sont pas seulement des « points de passage obligés », ils doivent être utilisés comme de véritables supports de communication. Enfin, le temps de l'exposé est parfois mal maîtrisé (*temps d'exposé inférieur à vingt-cinq minutes ; exposé inachevé dans le temps imparti ; fort déséquilibre dans le traitement des différentes parties*).

L'entretien doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury portant d'une part sur l'exposé (reprise de points parfois intéressants mais insuffisamment développés dans l'exposé, prolongements et éclairages complémentaires en lien avec le sujet, questions sur les auteurs mobilisés...), et d'autre part sur des sujets variés, visant à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats dans différents domaines (économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale). Les questions sont de difficulté graduée afin que le jury puisse être en mesure d'étalonner les prestations. Les questions posées lors de l'entretien sont volontairement variées de manière à évaluer les candidats sur différents registres (théoriques, méthodologiques, factuelles...). Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il teste les connaissances, mais aussi la capacité à réagir ou à argumenter de manière cohérente. Il est préférable d'avouer une ignorance plutôt que de chercher à esquiver une question par des procédés rhétoriques. Il est aussi conseillé de répondre directement et précisément aux questions. Le jury tient évidemment compte, dans son appréciation et ses questions, du fait que les sujets peuvent quelquefois présenter des degrés de difficulté inégale.

En définitive, le candidat doit montrer sa bonne culture générale, sa capacité à traiter de manière claire et structurée un sujet précis selon une problématique pertinente, son aptitude à distinguer l'essentiel de l'accessoire et à intéresser un auditoire par une élocution adaptée, tout en respectant une contrainte de temps.

- **Repères pour la préparation à l'épreuve de leçon :**

Construire l'objet de la leçon et problématiser. Il existe une forte proximité entre l'exercice de la dissertation et celui de la leçon. Comme pour une dissertation, le premier enjeu est de construire l'objet d'étude qui ne se réduit pas à la simple énonciation ou lecture du sujet. Il importe donc de procéder à un véritable travail de problématisation. La définition des termes du sujet n'est pas qu'une simple « formalité » dont il faudrait se défaire par réflexe mécanique. Il s'agit d'une étape la plus souvent essentielle visant à déconstruire les notions clés du sujet pour le circonscrire et en repérer les enjeux. Cette étape peut aussi être le moment de « *casser les automatismes verbaux* »¹, par exemple en introduisant une distinction entre langage commun ou spontané et langage scientifique, en s'interrogeant sur la (les) mesure(s) de tel ou tel phénomène, en passant du singulier au pluriel, en ayant recours à l'histoire... Pour favoriser ce travail de construction et de problématisation de l'objet, plusieurs registres de questionnements sont possibles : quels sont les enjeux sociaux, sociologiques, économiques, politiques, historiques ? Quel(s) sens donner aux concepts mobilisés ? Quels en sont les usages sociaux ? À quelles approches et enjeux théoriques le sujet renvoie-t-il ? Quels sont enjeux autour de la mesure du phénomène analysé ?, etc. C'est sur la base d'un questionnement de ce type que les termes du sujet peuvent être interrogés et que, progressivement, une problématique pertinente peut émerger.

Structurer et étayer l'argumentation. Sur la base d'une problématique clairement définie, il convient de construire une argumentation solidement étayée par des références scientifiques et une confrontation aux faits. L'articulation entre les théories, entre les faits, et entre les faits et les théories constitue souvent le cœur de l'argumentation et de sa progression. Il faut constamment veiller à la cohérence du propos au regard de la problématique retenue. Les titres de chaque partie doivent être explicites et rigoureux sur le plan scientifique. Les principales parties et sous-parties doivent s'enchaîner logiquement pour que l'ensemble puisse constituer une véritable démonstration. Il faut également s'assurer de la cohérence interne de chaque partie et sous-partie du développement.

Utiliser la bibliothèque de façon raisonnée. Le temps de préparation de cinq heures en bibliothèque n'est pas toujours utilisé de façon pertinente. Deux écueils principaux apparaissent : une sous-utilisation des ressources documentaires disponibles ou une sur-exploitation consistant à consulter un maximum d'ouvrages de façon plus ou moins ordonnée. Pour éviter ces deux écueils, il convient de se préparer à l'utilisation de la bibliothèque en travaillant son contenu en amont de l'épreuve (la liste des ouvrages par auteurs et par thèmes est disponible à la rubrique « Concours » du site Dgesco-Ens : <http://ses.ens-lyon.fr>). Le jury observe que trop de candidats se limite à l'utilisation de manuels au détriment des ouvrages scientifiques adaptés au sujet qu'ils doivent traiter. La consultation de manuels est à l'évidence un moyen de se rassurer et, à ce titre, peut être utile, mais les attendus scientifiques d'une leçon de l'agrégation obligent à se référer en premier lieu aux textes d'auteurs. Il est frappant de constater que nombre de candidats se contentent de reprendre – parfois *in extenso* – des extraits d'ouvrages sans véritablement maîtriser le contenu ou sans réappropriation personnelle. Le jury rappelle que l'accès à la bibliothèque ne peut en aucun cas dispenser d'une réflexion personnelle approfondie. Dès la réception du sujet, il est essentiel de ménager un temps de réflexion personnelle avant de se reporter aux ouvrages de la bibliothèque.

Le temps de préparation réservé à la leçon, l'accès à la bibliothèque ne doivent faire oublier que la lecture d'ouvrages récents – au-delà des ouvrages indiqués dans la bibliographie des thèmes de l'écrit – est fortement recommandée et la maîtrise disciplinaire en sociologie et économie ne saurait se réduire à la lecture de manuels de base. Les ouvrages les plus fondamentaux des « grands auteurs » doivent ainsi être lus. Il est également nécessaire de se tenir au courant des évolutions scientifiques en économie et en sociologie, en lisant régulièrement des revues de vulgarisation de qualité et – au moins – des ouvrages synthétiques. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de travailler sur des manuels universitaires récemment

¹ Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Édition de minuit, 1984, p. 37.

actualisés, permettant de s'initier à la rigueur des raisonnements et de se tenir au courant des dernières avancées scientifiques.

Construire sa présentation. Le fond rejoint ici la forme. La leçon est aussi un exercice de communication. Il convient donc d'adopter une posture adéquate en soignant la qualité de l'expression orale et en faisant preuve de conviction. Le regard, la voix, le ton, la capacité à se détacher de ses notes participent pleinement à la qualité de la présentation et à sa réception par le jury.

Il est conseillé de projeter le plan (des transparents sont disponibles lors de la préparation) et d'écrire les noms des auteurs mobilisés au tableau lors de l'exposé oral. Le jury observe souvent une sous-exploitation du rétroprojecteur et du tableau alors qu'ils peuvent, dans bien des situations, utilement appuyer une démonstration et ponctuer la présentation.

Le jury conseille aux candidats d'accorder la plus grande importance à l'introduction qui permet de restituer la façon dont l'objet du sujet a été construit. C'est une étape indispensable aux examinateurs pour s'assurer que la problématique du sujet a fait l'objet d'une réflexion personnelle de la part du candidat et que l'exposé en couvre bien les différents aspects. Il importe donc d'indiquer explicitement comment on conçoit le sujet, le cadrage que l'on en fait, la délimitation de son champ et les principaux enjeux qui seront privilégiés.

La conclusion de la leçon est trop souvent négligée soit par manque de temps, soit parce qu'elle se limite à une reprise des titres de chaque partie. La conclusion de la leçon est l'occasion de proposer une synthèse de la réflexion menée et d'ouvrir d'autres perspectives sur le sujet.

6.2 Épreuve orale de commentaire d'un dossier

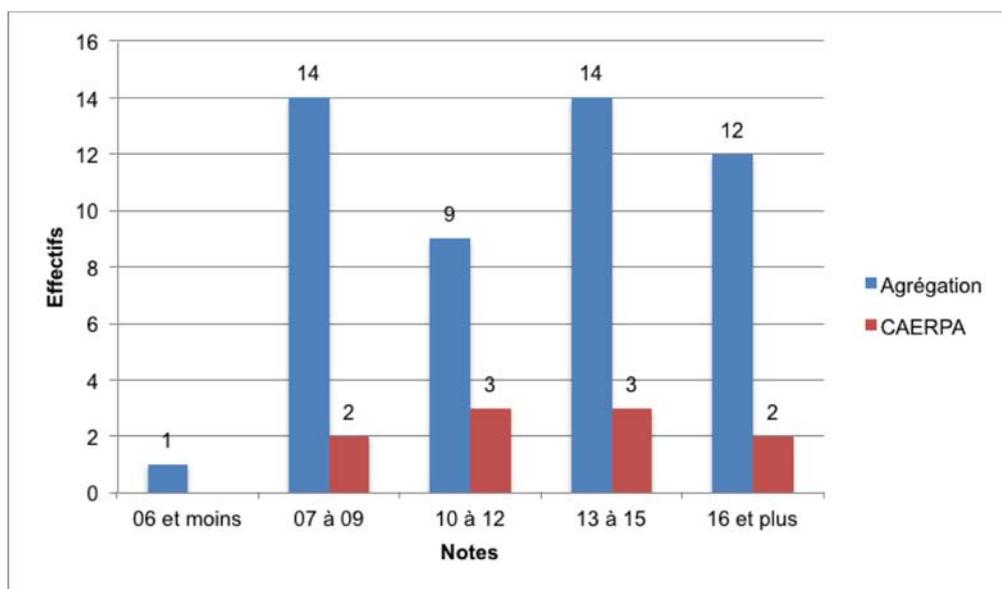
Jury : Dominique CHAMBLAY, Daniel DIDIER, Michel GOUY, Jean-Paul LEBEL, Corinne MARTIN, Brigitte SOTURA.

Rapporteurs : Michel GOUY, Corinne MARTIN, Brigitte SOTURA.

a) Résultats

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Moyenne des candidats présents	Ecart-type	Nombre de candidats admis	Moyenne des candidats admis
Agrégation	58	58	11,6	3,8	24	14,4
CAERPA	11	10	11,1	5,3	5	14,6

Distribution des notes de l'épreuve orale de commentaire d'un dossier (agrégation et CAERPA)



b) Commentaires et recommandations

Composition des dossiers et déroulement de l'épreuve

Les dossiers sont en lien avec les programmes de sciences économiques et sociales du lycée (enseignements spécifiques, de spécialité et d'exploration). Chaque dossier est composé de deux parties. La première partie est un dossier documentaire à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique. Il est à dominante sociologique et/ou science politique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Le dossier documentaire est constitué d'un ou plusieurs articles scientifiques ou d'extraits d'ouvrages et comprend des données statistiques. La seconde partie du dossier correspond à un exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales. Chaque exercice est composé de deux questions portant sur deux domaines distincts du programme de mathématiques. L'une des questions au moins est basée sur les données quantitatives ou les outils mathématiques et statistiques fournis ou utilisés dans la première partie du dossier. Les dossiers proposés à cette session et des exemples d'exercices mathématiques sont présentés à la suite de ce rapport.

Le candidat dispose de trois heures de préparation sans autre document que ceux inclus au dossier. Seule l'utilisation d'une calculatrice fournie par le jury est autorisée. Les calculatrices sont de types *TI84* de *Texas Instruments* ou *Casio 35+*. Il faut toutefois observer que les modèles évoluent régulièrement. Dans tous les cas, les machines présenteront toujours les mêmes fonctionnalités.

L'épreuve se déroule de la façon suivante :

- Exposé : 15 minutes
- Entretien à partir de l'exposé : 15 minutes
- Interrogation sur l'exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales : 15 minutes (présentation par le candidat de ses résultats puis échanges avec le jury).

Les observations et conseils présentés ci-dessous ne marquent pas d'inflexions majeures par rapport à la session précédente.

Observations sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve

Comme en témoignent les résultats, l'épreuve de dossier a été globalement bien réussie. Le jury a effectivement eu le plaisir d'assister à des prestations de qualité qui démontraient une capacité d'analyse des dossiers documentaires et de bonnes connaissances mathématiques. La majorité des candidats a bien géré le temps de l'exposé ; les plans étaient généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent, ce qui est d'ailleurs conseillé pour les deux parties de l'épreuve : exposé et exercices de mathématiques) et respectés. Les candidats ont, dans l'ensemble, manifesté une bonne aisance orale.

Contenu de l'exposé et construction du commentaire

Comme les années précédentes, le jury tient à rappeler que le commentaire ne doit pas se réduire à un résumé, même pertinent, du dossier documentaire. Les exposés les moins bons se sont limités à une simple restitution des documents, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration. L'exposé se cantonne alors à une paraphrase du dossier n'apportant aucun élément d'analyse probant. Il s'agit du défaut majeur et du plus couramment observé par le jury. L'exposé doit donc chercher à introduire une « valeur ajoutée ». Il convient dès l'introduction de contextualiser le dossier, son objet, les enjeux qu'il soulève, les références théoriques et méthodologiques auxquelles il renvoie. Le jury attend également que le candidat définisse clairement une problématique à partir de laquelle il structurera son exposé et à laquelle il répondra en conclusion. On peut tout à fait admettre que le candidat privilégie une dimension du dossier à une autre si ce choix est pertinent au regard de la problématique adoptée. Les plans généralistes,

« stéréotypés », transposables à n'importe quel support documentaire ne sont pas recevables. Le jury porte donc une attention particulière à la construction et à la définition de la problématique qui s'appuie sur le dossier documentaire, dans son ensemble ou sur l'une de ses dimensions, ainsi qu'à la qualité du plan proposé.

Ce travail indispensable de problématisation et de mise en perspective critique (notamment au regard de travaux économiques et/ou sociologiques sur le même thème) ne peut évidemment pas se faire sans un degré de maîtrise satisfaisant des connaissances scientifiques auxquelles le dossier fait référence. A cet égard, le jury a parfois constaté avec surprise une méconnaissance de certains concepts et références théoriques de base (*par exemple : agenda politique, disqualification sociale, capital culturel, fluidité sociale, réseaux, sociabilité, attitudes politiques, comportements politiques, culture politique, biens communs, compétitivité hors-prix, loi des rendements décroissants, monopole discriminant, recette moyenne et marginale, pouvoir de marché*). Le jury a aussi constaté une maîtrise insuffisante de savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques (*par exemple : représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements, élasticité prix de la demande et de l'offre, lecture de représentations graphiques, évolutions en valeur et en volume*).

Il est attendu de la part des candidats une parfaite maîtrise des références théoriques, notions et mécanismes présents dans les programmes d'enseignement des sciences économiques et sociales.

Le fléchage disciplinaire des dossiers en science économique ou en sociologie ne doit pas conduire, si le thème s'y prête, à s'interdire tout croisement disciplinaire qui est l'une des caractéristiques de l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Le jury accorde également une grande importance à la qualité de la présentation orale. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher de ses notes et une posture adaptée à une situation d'enseignement sont attendus de la part du jury.

L'entretien

L'entretien débute dès que le candidat a terminé son exposé, même si celui-ci n'a pas duré 15 minutes. Il doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury. Ainsi, les questions sont centrées sur le thème du dossier. Elles ne visent en aucune façon à piéger le candidat ou à le mettre en difficulté. Elles doivent lui permettre de prolonger sa réflexion en apportant des précisions ou des approfondissements et de développer des points non ou peu abordés lors de l'exposé. Le jury attend des réponses claires et concises. Les stratégies d'évitement, les réponses volontairement longues et inadaptées sont pénalisées. Durant cette phase, le jury attend que le candidat fasse preuve d'ouverture et de réactivité.

Critères d'évaluation

Le jury fonde donc son évaluation sur les critères suivants :

- Capacité d'analyse du dossier.
- Capacité à problématiser et à construire un plan.
- Capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.
- Maîtrise des outils de mathématiques et de statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales.
- Qualité de la présentation orale.

Remarques complémentaires sur l'exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales

Le programme de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales est publié au *Bulletin officiel* spécial n°1 du 27 janvier 2011.

Déroulement de l'entretien

Le candidat expose ses résultats ; le candidat peut utiliser un transparent qu'il aura réalisé lors de la préparation. Le jury oriente son questionnement en fonction des points particuliers de l'exercice qu'il souhaite voir expliciter par le candidat. Si le candidat n'a pas su répondre à une question lors de la préparation ou a donné une réponse erronée, le jury intervient sous forme d'indication ou de questionnement. La réactivité du candidat est alors prise en compte.

Commentaires généraux

Le jury rappelle l'importance d'une culture mathématique de base pour enseigner les sciences économiques et sociales. Cette partie de l'épreuve doit être préparée soigneusement en amont du concours et le candidat doit prévoir un temps suffisant lors des trois heures de préparation pour traiter l'exercice de mathématiques. L'évaluation en mathématiques a d'ailleurs eu un caractère discriminant dans l'évaluation globale de l'épreuve : des candidats ayant réalisé un bon exposé ont pu être pénalisés par un manque de compétences en mathématiques ; *a contrario*, d'autres ont profité de leur excellente prestation sur l'exercice de mathématiques.

Les connaissances du candidat sur les notions du programme et ses capacités à les exploiter sont évidemment au cœur de l'évaluation de sa prestation. Le jury souhaite qu'au delà de la bonne application d'une formule, (par exemple celle donnant le taux d'évolution moyen), le candidat puisse en expliquer le sens si cela lui est demandé. Le jury attend également que le candidat fasse preuve de clarté et de rigueur lors de la présentation de ses résultats et des méthodes utilisées et qu'il sache évidemment interpréter les résultats obtenus. On rappelle qu'en sciences économiques et sociales les calculs ne sont jamais demandés pour eux mêmes mais pour leur signification.

Devant une éventuelle difficulté du candidat, le jury évalue les capacités d'analyse et de réflexion de celui-ci ainsi que son sens critique à l'égard des démarches adoptées ou des résultats obtenus (en particulier lorsque ceux-ci sont aberrants). Ces compétences sont d'autant plus importantes que tous les exercices sont contextualisés et/ou proposent la modélisation d'une situation issue de champs divers, souvent à caractère socio-économique. La longueur des énoncés ne préjuge pas de leur niveau de difficulté. Si certains exercices mobilisent des connaissances de niveau universitaire, tous les sujets sont pour partie appuyés sur des connaissances et des compétences de niveau lycée. Il est donc attendu que les contenus mathématiques de l'enseignement secondaire en série ES soient maîtrisés.

Remarques particulières

Le jury tient à insister sur le fait que les sujets peuvent porter sur l'ensemble du programme. Compte tenu de la place des statistiques et des probabilités dans les programmes actuels du secondaire et de leurs nombreuses applications dans les champs socio-économiques, ces sujets prennent néanmoins une large place dans les interrogations.

- ***Analyse, Calcul littéral et algébrique :***

La maîtrise des techniques analytiques et de certains calculs de base est inégale selon les candidats. Les fonctions exponentielles et logarithmes, puissances doivent être connues et maîtrisées (définition, dérivée, primitive, variations, limites...).

Le jury regrette que le principe de représentation en papier semi-log (ou log-log) ne soit pas connu ainsi que l'intérêt de celle-ci (en lien avec les propriétés de la fonction ln). Certains calculs portant sur des pourcentages posent régulièrement de gros problèmes. Ainsi, la recherche de l'effet d'une hausse de deux points de la TVA sur un prix se révèle être un exercice délicat pour plusieurs candidats.

- **Statistiques :**

Le principe de proportionnalité entre aire et effectifs (ou fréquences) dans certaines représentations graphiques de séries statistiques n'est pas toujours respecté. Les notions d'échantillonnage et d'estimation par intervalle de confiance (c'est à dire de la qualité de la mesure lors d'une enquête statistique) sont mieux connues mais restent parfois confondues. Certains candidats n'ont pas su construire une courbe de concentration et donner le sens du coefficient de Gini (rapport d'aires) alors que ces notions sont utilisées en SES au lycée.

À partir du tableau d'effectifs obtenu en croisant deux variables qualitatives, les candidats devraient savoir construire le tableau des effectifs théoriques correspondant au cas d'indépendance entre les deux variables et permettant de mesurer la sur ou sous-représentation d'une catégorie par rapport à l'ensemble de la population. Cela conduit à la notion essentielle de différence significative qui se mesure à l'aide d'un test du khi-deux.

- **Probabilités :**

Le jury souligne comme l'an passé une bonne maîtrise des probabilités conditionnelles, des arbres de probabilités, des variables aléatoires, de la loi binomiale et de la loi normale.

On attend que les candidats donnent du sens à la modélisation probabiliste. On rappelle que les graphes probabilistes et le calcul matriciel associé sont au programme.

- **Usage des calculatrices :**

Depuis 2006, des calculatrices sont fournies aux candidats afin d'éviter l'usage des calculatrices personnelles. Il est donc indispensable que les candidats soient capables d'utiliser une calculatrice de base (types *TI84* de *Texas Instruments* ou *Casio 35+*) non seulement pour effectuer des calculs de base, des représentations graphiques de fonctions mais aussi pour le calcul matriciel, les calculs statistiques et de probabilité (distributions de probabilité). Il faut toutefois observer que les modèles évoluent régulièrement. Dans tous les cas, les machines présenteront toujours les mêmes fonctionnalités.

Quelques conseils aux futurs candidats à l'épreuve

La préparation de l'exercice de mathématique est un investissement rentable pour le futur candidat. S'il est nécessaire de manifester des connaissances solides à propos de concepts plus élaborés pour se voir attribuer une excellente note, il est, *a contrario*, très pénalisant de se présenter à l'épreuve sans une maîtrise convenable des contenus et méthodes enseignés en mathématiques dans l'enseignement secondaire : un professeur agrégé de sciences économiques et sociales doit pouvoir manipuler avec un certain recul les outils et concepts abordés par les élèves de lycée en mathématiques en général et dans l'analyse et le traitement de l'information chiffrée en particulier.

Les futurs candidats aux épreuves sont donc invités à approfondir leurs connaissances en mathématiques, en commençant par s'assurer de la maîtrise des plus élémentaires d'entre elles. La maîtrise des concepts et des outils mathématiques ne saurait se départir des méthodes d'analyse et de sens critique indispensables à toute démarche pédagogique. Au final, les mathématiques ne se réduisent pas à l'application de recettes. Quelques connaissances essentielles et du bon sens doivent permettre d'aborder sereinement cette épreuve.

Éléments bibliographiques en mathématiques et statistiques :

Pour une très bonne préparation de base :

- Des manuels, au choix, des classes de première et de terminale S ou ES ou de BTS.
- Cécile Hardouin *Les Maths au Capes* de sciences économiques et sociales - Dunod
- H. Carnec, J.M. Dagoury, R. Seroux, M. Thomas : *Itinéraires en statistiques et probabilités* (Ellipses).

Pour approfondir :

- Des manuels de classes préparatoires économiques et commerciales, ECS (pour y trouver la notion d'estimateur), ECE ou ECT.

Pour les exercices de base :

- Les rapports des années précédentes.
- Les annales corrigées du Bac ES ou du BTS CGO.

c) Sources des dossiers (première partie de l'épreuve)

Dossiers de sociologie :

Dossier 1 :

Document : Clément DHERBECOURT, « La géographie de l'ascension sociale », *Les Notes d'analyse*, France Stratégie, novembre 2015.

Dossier 2 :

Document 1 : François DUBET, « Que faire des classes sociales ? », *Lien social et Politiques*, Printemps 2003, pages 71-80.

Document 2 : *Les Français et la lutte des classes*, Résultats détaillés Janvier 2013, IFOP (extrait).

Dossier 3 :

Document 1 : Pierre Bourdieu, « La « jeunesse » n'est qu'un mot », Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Âges, 1978, pp. 520-530. Repris in *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984. Ed. 1992 pp.143-154.

Document 2 : Enquête 2013 auprès de la génération 2010, « Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplômes », *Bref du Cereq*, n°319, Cereq, mars 2014.

Dossier 4 :

Document : Carine Burricand, François Gleizes, « Trente ans de vie associative, Une participation stable mais davantage féminine », *INSEE Première*, N°1580, janvier 2016.

Dossier 5 :

Document : Anne Muxel, « Le pluralisme politique à l'épreuve de la vie privée : entre normes et pratiques », *Revue française de sociologie*, Presses de Sciences Po, 2015/4 (Vol. 56).

Dossier 6 :

Document 1 : Wilfried Rault, Arnaud Régnier-Loilier, « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population et Sociétés*, n° 521, avril 2015.

Document 2 : Marie Bergström, « Sites de rencontres : qui les utilise en France ? Qui y trouve son conjoint ? », *Population et Sociétés*, n° 530, février 2016.

Dossiers de science économique :

Dossier 1 :

Document : Maria Bas, Lionel Fontagné, Philippe Martin, Thierry Mayer, « La France en mal de qualité », *La lettre du CEPII*, N°355, juillet 2015.

Dossier 2 :

Document 1 : Christian de Perthuis, Pierre-André Jouvét, Raphaël Trotignon, « Prix du carbone : les pistes pour l'après COP-21 », *Environnement & ressources naturelles*, Billet du 26 novembre 2015, le blog du CEPII.

Document 2 : Repères, *Clés du climat France et Monde*, Édition 2015, Service de l'observation et des statistiques, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, www.cdclimat.com/recherche.

Dossier 3 :

Document 1 : Odile Chagny, Frédéric Lainé, « Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *Les notes d'analyse*, N°33, France Stratégie, Août 2015.

Dossier 4 :

Document : Matthieu Bussière, Guillaume Gaulier, Sébastien Jean, « La compétitivité-prix explique-t-elle les performances à l'exportation de la France et de ses partenaires ? », *La lettre du CEPII*, N°314, décembre 2014.

Dossier 5 :

Document : Céline Antonin, Bruno Ducoudré, Hervé Péléraux, Christine Riffart, Aurélien Saussay, « Pétrole, du carbone pour la croissance », *Revue de l'OFCE*, n°138, 2015.

Dossier 6 :

Document : Frédéric Boccarda, Tristan Picard, « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *INSEE Première*, n°1558, INSEE, juin 2015.

d) Exemples de sujets de mathématiques (seconde partie de l'épreuve)

Sujet A (en lien avec le dossier d'économie n°4)

Partie 1 Mesure de « performance » dans le cadre d'exportations

L'objectif est de comparer l'évolution des exportations de biens d'un pays donné vers les autres pays et de mesurer « l'effet performance » dont il est question dans le texte.

Pour simplifier nous considérons que ce pays donné n'exporte que vers deux autres pays A et B et qu'il n'y a que deux types de biens à l'exportation, biens 1 (agricoles) et biens 2 (industriels).

On donne le montant (en milliards d'euros) des exportations du pays considéré par secteur et par pays au 1^{er} trimestre 2006 et 3^{ème} trimestre 2014 :

1 ^{er} trimestre 2006	A	B
Biens 1 (agricoles)	5	5
Biens 2 (industriels)	180	130
Total: 320		

3 ^{ème} trimestre 2014	A	B
Biens 1 agricoles)	12	10
Biens 2 (industriels)	220	170
Total : 412		

1° Quel est le taux de croissance moyen annuel du total des exportations de ce pays entre le 1^{er} trimestre 2006 et le 3^{ème} trimestre 2014 ?

2° Au 1^{er} trimestre 2006 les exportations de ce pays représentent 3,7% du total des exportations mondiales vers les pays A et B au niveau mondial. Au 3^{ème} trimestre 2014 celles-ci ne représentent plus que 2,9%. Calculer le taux croissance des exportations mondiales vers les pays A et B dans ces deux secteurs durant cette période.

3° On dispose de données concernant l'évolution des exportations au niveau mondial par pays et secteur durant cette période :

Variation au niveau mondial (en %)	A	B
Biens 1 (agricoles)	70%	54%
Biens 2 (industriels)	66%	60%

a) Calculer à partir de la composition sectorielle et géographique initiale du pays étudié la progression induite par le seul développement du marché.

b) A l'aide de ces données que pouvez-vous en déduire en terme de « performance pure » pour ce pays ?

Partie 2 croissance logarithmique

On note $X(t)$ les exportations d'un pays donné et $M(t)$ l'ensemble des exportations au niveau mondial à la date t .

1° Pourquoi n'est il pas en général correct de dire que si les exportations d'un pays donné ont varié de $x\%$ et les exportations mondiales de $m\%$ alors la part du marché mondial de ce pays a varié de $(x-m)\%$?

2° Montrer qu'il en est pourtant ainsi (au dixième près) dans le tableau 1 ci-dessous..

3° Considérons $X(t)$ et $M(t)$ comme des fonctions du temps t (dérivables et strictement positives sur \mathbb{R})

a) Expliquer pourquoi, dans certains conditions à préciser, on peut approximer la variation relative de X sur une période donnée par $\frac{X'}{X}$ ou X' est la dérivée de X .

b) Soit P la part du marché mondial $P = \left(\frac{X}{M}\right)$. Démontrer $\frac{P'}{P} = \frac{X'}{X} - \frac{M'}{M}$ et faire le lien avec la question 2°

4° On appelle $\frac{x'}{x}$ la *dérivée logarithmique* de X. ou encore, comme il est indiqué dans le bas du tableau 1, la *croissance logarithmique*.

a) Justifier cette dénomination et retrouver par calcul le résultat précédent.

b) Quelles sont les fonctions dont la dérivée logarithmique ou croissance logarithmique est constante ?

c) Déterminer la fonction f à croissance logarithmique constante, telle que

$$f(0) = 320 \text{ et } f(8,5) = 412$$

Tableau 1 – Décomposition des parts de marché pour les biens, croissance annuelle en %
Du 1^{er} trimestre 2006 au 3^{ème} trimestre 2014

	Exportations	Part de marché mondial	Dont		
			<i>Effet Géographique</i>	<i>Effet sectoriel</i>	<i>Performance pure</i>
<i>UE-28</i>	4,4	-1,9	-0,8	-0,1	-1,0
<i>Zone euro à 17</i>	4,3	-2,0	-0,8	-0,1	-1,1
<i>France</i>	3,0	-3,2	-0,8	0,7	-3,1
<i>Allemagne</i>	4,5	-1,7	-0,5	-0,2	-1,0
<i>Italie</i>	4,0	-2,2	-0,5	-0,6	-1,1
<i>Espagne</i>	4,5	-1,7	-1,1	-0,1	-0,5
<i>Royaume-Uni</i>	2,3	-3,9	-0,9	0,4	-3,3
<i>Monde</i>	6,2	0,0	0,0	0,0	0,0

Note : Les variations sont en croissance logarithmique.

Source : Banque mondiale, Export Competiveness Data base

Sujet B (en lien avec le dossier de sociologie n°6)

Partie 1

1° L'âge médian à la première vie de couple cohabitant est 22,8 pour les femmes nées au milieu des années 70. Définissez cet âge médian.

2° A l'aide du tableau ci-dessous intitulé « Caractéristiques de la première relation de couple cohabitante », déterminer la part des femmes nées dans les années 1980 ayant déclaré une relation cohabitante, en études au moment de leur rencontre.

3° Dans l'enquête INED, réalisée auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de la population française de 7825 hommes et femmes de 26 à 65 ans 1095 personnes ont répondu avoir fait usage d'un site de rencontre.

Donnez une estimation sous forme de fourchette du taux d'usage d'un site de rencontre sur Internet dans la population dans cette tranche d'âge (26-65 ans).

Partie 2

Une société de location de voitures dispose de trois centres régionaux : Sud (1) Est (2) Nord (3)

Soit la matrice A définie par
$$\begin{pmatrix} 0,4 & 0,2 & 0,4 \\ 0,4 & 0,2 & 0,4 \\ 0,1 & 0,3 & 0,6 \end{pmatrix}$$
 où le coefficient a_{ij} de la i -ème ligne et de la j -ème

colonne de la matrice A est la probabilité qu'un véhicule qui est dans la région i se retrouve dans la région j le lendemain

A la date d'ouverture les véhicules étaient tous stationnés dans la région Sud (1)

1° Représenter cette matrice de transition sous forme d'un graphe.

2° On désigne par U_n, V_n, W_n les proportions respectives de véhicules dans chacune des régions (1) (2) (3) n jours après la date d'ouverture.

On pose $X_n = (U_n, V_n, W_n)$ pour tout n entier naturel.

Exprimer X_{n+1} en fonction de X_n puis X_n en fonction de X_0

3° On considère la matrice $P = \begin{pmatrix} 1 & -1 & 0 \\ -0,5 & -0,5 & -1 \\ 1,5 & -0,5 & -1 \end{pmatrix}$

On admet que P est inversible Déterminer son inverse avec la calculatrice et vérifier que le produit matriciel PAP^{-1} donne une matrice D diagonale que l'on déterminera.

- a) En déduire que pour tout entier n supérieur ou égal à 1, on a $A^n = P^{-1}D^nP$
 - b) Déterminer les coefficients de la première ligne de A^n pour tout n entier naturel non nul.
 - c) En déduire les expressions de U_n, V_n, W_n en fonction de n .
 - d) Calculer les limites respectives de ces trois suites U_n, V_n, W_n .
- Interpréter le résultat obtenu.

Tableau. Caractéristiques de la première relation de couple cohabitante (%)

Année de naissance	Situation des deux conjoints vis-à-vis de l'emploi et des études au moment de la rencontre				Lieu d'emménagement		Part des premières relations cohabitantes avec le premier partenaire sexuel	Passé conjugal du conjoint	
	Les deux en études	Les deux en emploi	Répondant en études, conjoint en emploi	Répondant en emploi, conjoint en études	Chez l'homme	Dans un nouveau logement		Avait déjà vécu en couple	Avait déjà eu des enfants
Femmes									
1950	10,0	65,7	9,4	4,1	10,9	67,6	76,6	9,4	5,4
1960	12,0	42,5	24,6	2,6	20,5	56,2	48,8	17,1	8,0
1970	20,2	34,8	22,6	2,8	21,2	57,2	39,7	20,9	6,6
1980	27,0	34,2	23,6	3,1	25,5	50,9	37,6	26,8	4,4
Hommes									
1950	17,7	54,2	5,4	11,7	14,7	67,1	40,6	5,2	3,1
1960	18,6	36,5	2,8	22,9	19,4	58,9	31,4	13,6	5,1
1970	25,1	29,4	4,5	20,2	19,9	53,3	16,4	22,8	5,0
1980	26,8	30,9	2,7	26,9	27,0	49,7	22,7	25,8	4,7

Source : Ined-Insee, Épic, 2013-2014.
Champ : femmes et hommes de 26 à 65 ans en 2013 ayant déclaré au moins une union cohabitante, couples de sexe différent.

Sujet C (en lien avec le dossier d'économie n°4)

Exercice 1

Dans le texte, on lit « *Le prix du Brent en dollars devrait toucher le point bas de sa phase actuelle de baisse au deuxième trimestre 2015. Une nouvelle hausse des cours n'est pas à exclure à partir du quatrième trimestre sous l'effet du reflux de l'excès d'offre, remontée qui se poursuivrait en 2016. À cet horizon, le prix rejoindrait les 65 dollars le baril, ce qui représente une baisse de 40 % par rapport au prix moyen observé entre 2011 et 2014. La baisse de l'euro (passant de 1,33 dollar en 2014 à 1 dollar en 2015) va toutefois largement réduire l'allègement de la facture pétrolière des pays européens en ramenant le prix du brut exprimé en euros en 2015 à 56 euros, soit seulement 24 % sous son niveau de 2014. La baisse serait donc bien durable et bienvenue, bien que modérée pour des pays qui souffrent depuis plusieurs années d'un déficit chronique de croissance. En 2016, le taux de change se stabiliserait autour d'un euro à 0,95 dollar, ce qui conduirait à une appréciation du baril en euros de 17,5 % et annulerait en partie les effets de baisse de 2015* ».

- 1) Quel était le prix moyen du pétrole observé entre 2011 et 2014 ?
- 2) Exprimé en dollars, quel était le prix moyen du Brent en 2014 ?
- 3) Dans les 17,5% indiqués à la dernière ligne, quelle est la part de la baisse de l'Euro ?
- 4) Interrogés par un institut de sondage, 485 des 1025 français interrogés ont affirmé ne pas croire à la baisse des prix de l'essence à la pompe. Peut-on affirmer que moins de la moitié des français croient en cette baisse ?

Exercice 2

Soit f la fonction définie sur $[0 ; +\infty[$ par $f(x) = 4xe^{-2x}$.

- a) Déterminer f' fonction dérivée de la fonction f .
- b) En déduire le tableau de variations de la fonction f .
- c) Soit F la fonction définie sur $[0 ; +\infty[$ par $F(x) = (ax+b)e^{-2x}$. Déterminer a et b tel que F soit une primitive de la fonction f sur $[0 ; +\infty[$.
- d) On note X la variable aléatoire égale à la durée en années de bonne conservation d'une bouteille de jus de fruits. En supposant que X admet pour loi de densité f . Déterminer $p(X < 2)$ puis une valeur approchée (par la méthode de votre choix) du réel a tel que $p(X > a)$ soit égal à 0.2.
- e) Lors d'un test, une bouteille de jus de fruits a été noté sur deux critères A et B . Les notes obtenues sont respectivement de 12/20 et 15/20. Comment expliquer sachant qu'il n'y a pas eu d'erreur de calcul que la note attribuée par le testeur est de 14 ?

Note : Les candidats ne sachant pas faire la question c pourront considérer que la fonction F est la fonction définie par $F(x) = (-2x-1)e^{-2x}$

Sujet D (en lien avec le dossier de sociologie n° 3)

Exercice 1 : Emploi des cadres

Document 1 :

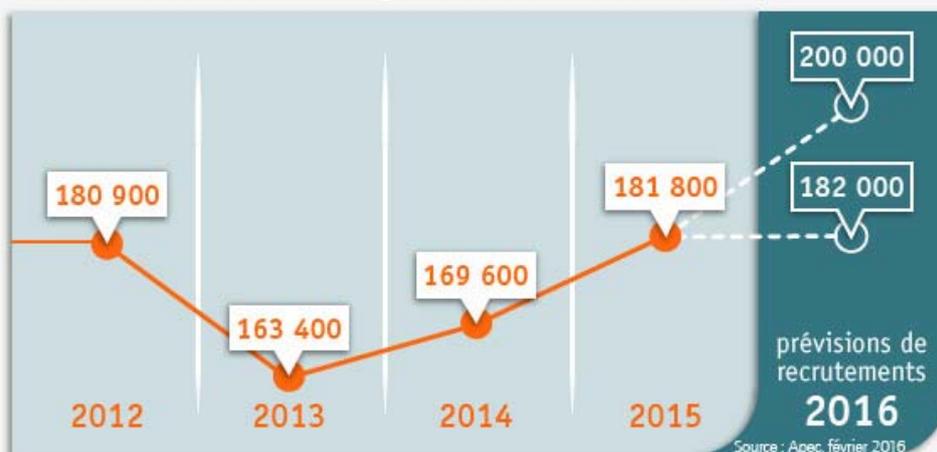
Le nombre d'embauches de cadres devrait s'élever à 174.000 en 2015 selon l'Apec, soit une hausse de 3% par rapport à 2014. Des recrutements concentrés dans le secteur des services (télécoms, juridiques, banque-assurance) et qui profiteront aux profils de 1 à 10 ans d'expérience. 174.000 embauches de cadres sont attendues en 2015 selon le dernier Baromètre de l'Association pour l'Emploi des Cadres (Apec), soit une hausse de 3% par rapport à 2014. La fourchette d'embauches prévues est comprise entre 162.000 et 186.000, soit une variation comprise entre -4% et +10%. Les entreprises semblent donc encore quelque peu sur la réserve quant à leurs projets de recrutement pour 2015.

Les cadres d'1 à 10 ans d'expérience recherchés

L'année 2015 ne sera également pas non plus la même pour tous les cadres. Les cadres de 1 à 10 ans d'expérience seront en effet les plus « courtisés » par les entreprises. En revanche, le volume de recrutements de jeunes diplômés (entre 33 500 et 39 100) reste encore bien inférieur au record de 2007 (47 900). Pour les cadres séniors, la situation sera plus tendue cependant : 1 embauche sur 10 concernera les plus de 15 ans d'expérience, et 5 embauches sur 100, les plus de 20 ans d'expérience.

Document 2

Selon l'APEC, la reprise amorcée en 2015 sur le marché de l'emploi cadre devrait se confirmer en 2016. 182 000 à 200 000 cadres seraient recrutés, soit une hausse pouvant atteindre 10% par rapport à l'an dernier. Quasiment tous les secteurs de l'économie et toutes les régions verraient leurs embauches de cadres augmenter.



Les cadres ayant acquis de 1 à 10 ans d'expérience seraient toujours les plus courtisés, représentant un peu plus d'un recrutement sur deux. Les jeunes diplômés, qui avaient déjà profité d'une situation plus favorable en 2015, bénéficieraient de l'amélioration du marché : de 39 500 à 43 400 débutants pourraient être embauchés. En revanche, les embauches de cadres de plus de 16 ans d'expérience seraient en baisse.

- 1) Il est indiqué que l'augmentation de l'embauche des cadres a été de 3,4% en 2015. Les documents fournis confirment-ils cette affirmation.
- 2) Quelle est la part des embauches estimées de jeunes en 2016 ?
- 3) Par quelle courbe pourrait-on approximer le nuage de points représenté ci-dessus ?

Exercice 2

Une personne se rend à la Poste.

Partie 1

On appelle X la variable aléatoire égale au temps (en min) passé à attendre pour accéder au guichet de la Poste. On suppose que X suit une loi uniforme sur l'intervalle $[0,20]$.

On appelle Y la variable aléatoire égale au temps (en min) passé au guichet. On suppose que Y suit une loi uniforme sur l'intervalle $[0,10]$.

On appelle P la variable aléatoire égale au temps total passé à ma poste à attendre et être servi (en min).

Le plan est muni d'un repère orthonormé (unité cm)

- a) Déterminer $p(X < 5)$ et $p(4 < Y < 7)$
- b) Montrer que $P = X + Y$
- c) Soit (x,y) le couple correspondant à la situation d'un client donné. On représente la situation de ce client par le point $M(x,y)$. Représenter sur le graphique l'ensemble des points correspondant aux clients dont le temps total passé à la poste est inférieur ou égal à 12 min. En déduire la probabilité qu'un client passe au plus 12 min à la Poste.
- d) Plus généralement, déterminer pour tout réel a compris entre 0 et 30, la probabilité pour qu'un client donné passe moins de a min à la Poste.
- e) Peut-on affirmer que P suit une loi uniforme sur $[0 ; 30]$

Partie 2

Une étude a montré que 525 des 710 personnes interrogées étaient satisfaites des services de la Poste d'une ville. Sachant que le taux de satisfaction au niveau national est de 63%, quelle conclusion peut tirer le responsable de ce bureau de poste.

6. DONNÉES STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

Répartition candidats agrégation par académies

	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Aix-Marseille	17	11	0	0
Besançon	5	2	0	0
Bordeaux	16	5	1	1
Caen	9	4	1	0
Clermont-Ferrand	7	3	0	0
Dijon	14	5	3	1
Grenoble	26	15	4	1
Lille	16	5	2	1
Lyon	17	8	1	1
Montpellier	19	10	4	1
Nancy-Metz	9	4	0	0
Poitiers	10	6	1	1
Rennes	17	13	5	3
Strasbourg	7	4	0	0
Toulouse	26	14	6	3
Nantes	11	7	4	3
Orléans-tours	8	5	2	0
Reims	8	3	1	1
Amiens	4	1	0	0
Rouen	10	3	0	0
Limoges	4	2	1	0
Nice	23	7	2	0
Corse	1	1	0	0
La Réunion	8	4	2	2
Martinique	6	3	1	0
Guadeloupe	3	2	0	0
Guyane	5	4	0	0
Polynésie française	2	1	0	0
Paris - Versailles - Créteil	87	42	17	5

Répartition candidats CAERPA par académies

	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Aix-Marseille	3	3	1	1
Bordeaux	2	2	1	1
Caen	2	2	0	0
Clermont-Ferrand	1	0	0	0
Dijon	2	1	0	0
Grenoble	4	2	1	0
Lille	4	1	0	0
Lyon	3	2	0	0
Montpellier	3	3	1	1
Rennes	6	3	1	1
Strasbourg	2	1	1	0
Toulouse	1	0	0	0
Nantes	5	3	1	1
Orléans-Tours	1	1	0	0
Reims	1	1	1	0
Rouen	2	0	0	0
La Réunion	1	0	0	0
Martinique	1	0	0	0
Guadeloupe	1	1	0	0
Nouvelle - Calédonie	1	1	1	0
Paris - Versailles - Créteil	16	8	2	0

Répartition des candidats agrégation et CAERPA selon le sexe

	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Femmes (CAERPA)	189 (29)	108 (15)	42 (3)	16 (2)
Hommes (CAERPA)	206 (33)	96 (20)	16 (8)	8 (3)

Répartition des candidats agrégation et CAERPA selon l'âge

	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Moins de 30 ans (CAERPA)	2 (1)	1 (0)
30-35 ans	11 (3)	4 (2)
36-40 ans	19 (1)	8 (0)
41-45 ans	10 (3)	8 (2)
46-50 ans	13 (1)	3 (1)
Plus de 50 ans	3 (2)	0 (1)

Âge moyen des admis : 39,7 ans (agrégation) ; 40,4 ans (CAERPA).

ANNEXE : Exemples de bonnes copies

- Épreuve de composition de sciences économiques et sociales
- Épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION SCI ECO ET SOCIALE

N° Anonymat : A000014075

Nombre de pages : 16

Concours

E A H

Section/Option

1 4 0 0 A

Epreuve

1 0 4

Matière

0 8 0 0

Genre et socialisation.

Le concept de genre prend racine dans une entreprise de dénaturalisation des sexes masculins et féminins. Déjà John Stuart Mill s'était, au dix-neuvième siècle, érigé contre un essentialisme affirmant l'existence d'une nature féminine. Plus Simone de Beauvoir met en évidence que la féminité est une construction sociale et qu'il faut refuser la nature duale des sexes au nom de l'unicité de la raison ["Le deuxième sexe", Gallimard, 1949].

A l'expression de rapports sociaux de sexe va se substituer celle de genre. La matrice du genre est franco-américaine. En 1955, le psychologue John Money va différencier l'identité sexuelle de l'identité biologique et définir le "gender role" comme : toutes les choses qu'une personne dit ou fait pour se révéler détenteur d'un statut d'homme ou de femme ; le genre n'est donc pas du domaine du biologique mais du dire ou du faire.

Le terme de genre sera repris, en 1963, par le psychiatre Robert Stoller puis par Ann Oakley, en 1972, qui l'introduit dans son essai "Sex, Gender and Society".

A partir des années 1970, le terme de genre est utilisé en France, notamment par le mouvement féministe puis les "Gender Studies" se développent.

Le genre est un concept permettant de rendre compte des relations entre hommes et femmes, de l'existence d'inégalités et de rapports de pouvoir. En tant que « construction sociale des différences hiérarchisées de sexe » (Isabelle Clair, « Sociologie du genre », A. Colin, 2012), le genre est un principe de division sociale et hiérarchique.

Ainsi, si l'on admet que les différences sexuelles sont des constructions sociales et tireraient leur signification de cette élaboration, on peut s'interroger sur le rôle des instances de socialisation, particulièrement primaires, dans cette construction, dans la mesure où ces instances favorisent l'intériorisation de différentes normes et valeurs mais aussi de différentes représentations.

S'interroger sur le rôle de la socialisation dans la construction des identités de genre amène, cependant, à ne pas considérer le genre que dans une perspective constructiviste mais, également, dans une perspective relationnelle.

Ainsi, nous tenterons de montrer, dans un premier temps, que socialisation et sexe social sont fortement liés dans la mesure où les instances de socialisation primaire participent à la construction des identités de genre et favorisent la reproduction de ces identités. Dans un deuxième temps, nous adopterons une perspective relationnelle, afin de mettre en lumière le fait que le genre n'est pas seulement un processus mécanique mais, aussi, un processus dynamique, dans la mesure où le genre n'est pas une construction stable et parce qu'il est une « façon première de signifier des rapports de pouvoir » (J. Scott, 1988).

Les instances de socialisation primaires participent à la construction des identités de genre dans la mesure où elles permettent l'incorporation de représentations sexuées, mais aussi de schémas de classement et favorisent la reproduction des identités sexuelles ; cette construction commence au sein de la famille et se poursuit à l'école.

En effet, la famille peut être perçue comme le berceau conservateur des identités de genre. Margaret Mead va montrer que dans les sociétés traditionnelles, en Nouvelle Guinée et aux Samoa, l'éducation délivrée par la famille tient un rôle prégnant. Selon cette éducation, les rôles sexués seront fortement différenciés (comme chez les Mundugumor), ou faiblement différenciés (comme chez les Arapesh). [M. Mead, "Mœurs et sexualité en Océanie", Plon, 1928]

De nombreux rites sociaux concourent à la différenciation des rôles masculins et féminins. A chaque sexe est attribuée une série d'obligations et d'aptitudes.

Dans les sociétés modernes, malgré l'affirmation d'une norme d'égalité, la socialisation familiale ^{induit} une différenciation des rôles et une division des tâches.

Comme le notait Erving Goffman, il y a une disjonction entre principes et pratiques [« L'arrangement des sexes », 1974], et, même lorsque les femmes ont des positions sociales et des revenus équivalents à ceux de leurs époux, même lorsqu'elles disposent d'un pouvoir de négociation, elles ne bénéficient pas d'un partage des tâches domestiques et parentales.

Si elles consacrent moins de temps à ces tâches, c'est avant tout par recours à l'externalisation.

Ainsi, d'après l'INSEE [Hommes - Femmes, Regards sur la parité, 2012], 72% du travail domestique est réalisé par des femmes.

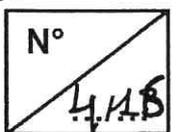
Cette différenciation des tâches, par sa régularité et sa dimension d'autorité exerce un fort effet socialisateur. Les filles, notamment au sein des milieux populaires, sont très tôt prises dans la socialisation familiale. Les rôles traditionnels féminins peuvent être affirmés et valorisés, comme le travail réalisé au sein du foyer, qui constitue une ressource et participe à la constitution de l'identité [Richard Hoggart, "La culture du pauvre", 1970].

C'est au sein de la famille que les identités sexuées se construisent par l'intermédiaire de pratiques, de loisirs sexués, par la transmission de stéréotypes de sexe et par l'identification des enfants à leurs parents. Par Françoise Héritier ["Masculin - Féminin, la pensée de la différence", O. Jacob, 1996],

la hiérarchisation des sexes et la division sexuelle des tâches est une constante anthropologique. La domination masculine, liée à l'asymétrie biologique de la reproduction est systématisée dans des schémas, classiquement, des systèmes complexes de taxinomies.

Cette pensée classificatoire reposant sur une dévalorisation des femmes et sur l'appropriation par les hommes des positions les plus prestigieuses est consubstantielle aux organisations sociales et culturelles.

Cette « valence différentielle des sexes » peut être intériorisée et transmise au sein de la famille.



Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION SCI ECO ET SOCIALE

N° Anonymat : A000014075

Nombre de pages : 16

Concours

E A H

Section/Option

1100A

Epreuve

101

Matière

0800

Pour Eric Mace et Sandrine Ruc, si garçons et filles peuvent critiquer certains stéréotypes de sexe, ils n'ont pas toujours conscience de faire l'objet d'une socialisation différenciée. Les garçons « héritent » souvent d'une autonomie et d'une estime de soi assez importantes ; les filles sont davantage habituées à un « égocentrisme inquiet », voire à un altruisme obligatoire » [« Questions de genre, questions de culture » sld de Sylvie Octobre, Ministère de la culture, 2014].

De même, Nancy Chodorow note que les capacités de maternage se transmettent au sein de la famille, créant un « habitus de mère ». L'identité psychique de genre (liée à des processus oedipiens asymétriques et structurants) engendrant des capacités relationnelles et affectives distinctes [« The reproduction of Mothering. Psychoanalysis and Sociology of Gender », 1978].

Si le rôle de la famille est si important c'est que, non seulement elle est le lieu d'une division sexuelle des tâches qui se reproduit, le lieu d'un « mode de production domestique » qui constitue les hommes et les femmes en classes de sexe [Christine Delphy « Penser le genre », 2001 Syllepse], mais elle est, aussi, le lieu où une domination symbolique peut s'exercer.

« En effet, pour Pierre Bourdieu [« La domination masculine » Edition du Seuil, 1998], hommes et femmes intériorisent les habitudes de leur sexe. Les catégories du masculin et du féminin fonctionnent comme des opérateurs conceptuels qui prennent sens dans tous les espaces et activités et organisent la vie de façon nette et binaire au sein de la sphère familiale. La perception androcentrique du monde est intériorisée et participe à la reproduction des identités et rôles sexuels.

L'école est, aussi, dans la continuité de la famille, le lieu où la socialisation peut conforter les identités de genre.

À l'école primaire, l'enfant voit que ce sont surtout des femmes qui s'occupent de lui, dans la continuité de la sphère privée.

L'école, malgré la mixité, peut contribuer à reproduire des stéréotypes de sexe et certaines activités peuvent être différenciées. Les enfants eux-mêmes ont tendance à se regrouper par « compatibilité comportementale » (Thorne, 1993). Les filles sont plus promptes à assouplir les règles et à résoudre les conflits de façon relationnelle ; les garçons se réfèrent davantage à des règles abstraites et sont plus tournés vers leur intégrité personnelle.

Bien que les filles soient, depuis 1975, plus nombreuses au sein de l'enseignement supérieur, on observe la persistance d'une polarisation des choix. En effet, si, d'un point de vue médian, les filles réussissent mieux à l'école, une ségrégation sexuée des filières persiste. Les filières littéraires

conserver un nombre majoritaire de filles (84%) ; elles sont 65% en filière Economique et Sociale, 4,1% en filière scientifique et seulement 10% en filière Sciences et Techniques Industrielles. [INSEE "Regards sur la partie", 2012]

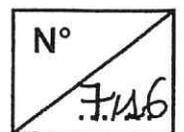
D'après C. Baydelet et R. Establet, "Quoi de neuf chez les filles ?" [Nathan, 2007], les garçons, dotés d'une plus grande estime de soi, s'orientent plus facilement vers des filières réputées difficiles et se projettent davantage vers des positions supérieures. Les filles font preuve d'une certaine auto-sélection et s'estiment moins capables de réussite dans les filières techniques et scientifiques.

Cette ségrégation sexuelle des filières prend forme dans une ségrégation au sein de l'enseignement supérieur, puis au sein des métiers. Seuls 30% des élèves dans les classes préparatoires scientifiques sont des filles et elles représentaient 14% des élèves à Polytechnique, en 2008.

Au niveau des Professions et Catégories Socio-Professionnelles, on peut relever que 60% des cadres sont des hommes et que 80% de l'activité féminine est concentrée au sein des P.E.S "Employés" et "Professions Intermédiaires" [INSEE. Recensement de la population, 2008]

Ainsi, l'école est également une instance de socialisation qui participe à la construction et à la reproduction des identités de genre.

Appréhender le genre dans une perspective constructiviste permet de mettre en exergue la relation



entre genre et socialisation. Cependant, on peut également appréhender le concept de genre dans une perspective dynamique et relationnelle afin de tenter de montrer que la socialisation n'est pas le seul mode de construction - ou de déconstruction - des identités de genre.

Cela peut permettre de mettre en évidence que le genre n'est pas une identité stable, et, d'autre part, que le genre peut être adossé à d'autres variables dans la construction des positions et rôles sexuels.

Le genre ne peut pas être ^{seulement} induit par des effets de socialisation car le genre est d'abord une identité positionnelle, qui se construit dans une relation d'opposition à une norme dominante. Pour Judith Butler, « le genre est une comédie sociale ». « C'est un acte performatif » dans le sens où ce n'est pas une qualité stable mais quelque chose qui se construit, qui est en devenir [« Trouble dans le genre » La Découverte, 2006] : Les corps sexuels peuvent permettre toutes sortes de genre ; on peut déconstruire le concept de genre car, comme le transgenreisme l'avait déjà proclamé, les différences sexuelles ne peuvent constituer des catégories classificatoires pertinentes. Le genre n'est pas, comme l'annonçait Christine de Delphes « le système de division hiérarchique de l'humanité en deux moitiés inégales ». Judith Butler refuse toute assignation identitaire et propose de considérer le point de vue minoritaire comme un biais de connaissance pertinent. Il faut

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION SCI ECO ET SOCIALE

N° Anonymat : A000014075

Nombre de pages : 16

Concours

E A H

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 1

Matière

0 8 0 0

déconstruire les catégories politiques dans un but critique et dénoncer les normes majoritaires, dénoncer l'hétéronormativité et le « dimorphisme idéal ».

Cette dénonciation de la prééminence d'une vision androcentrique du monde et d'une norme dominante - le couple hétérosexuel - met en difficulté une vision constructiviste du genre au sein de laquelle socialisation, notamment familiale, et genre sont liés. Pour Monique Wittig, la femme n'a de sens qu'au sein du couple hétérosexuel ; « les lesbiennes ne sont pas des femmes ». Il faut sortir de la pensée de la domination qui impose, à travers le concept de « l'autre-différent », la norme hétérosexuelle. [« La pensée straight, Balland, 2001 »].

Pour Alain Touraine [« Le monde des femmes », Fayard, 2008], la construction des identités féminines ne se fait pas dans le champ de la socialisation.

Les femmes se construisent à partir d'elles-mêmes en tant que sujets libres ; elles ne sont pas seulement des catégories objectives ; elles se construisent à travers leur subjectivité, à partir des expériences singulières et profondes qu'elles vivent. Le concept de genre ne permet pas de rendre compte de la réalité du

monde des femmes et de rendre compte des expériences vécues. Par Alain Touraine, c'est un mouvement culturel qui est à l'œuvre. Les femmes se sont recentrées sur elles-mêmes et leur identité dépend davantage de leurs expériences personnelles que des effets d'une socialisation primaire.

La problématique de la catégorisation avait, aussi, été posée par les tenants du Black Feminism et de la critique intersectionnelle. ^{En effet, comme K.W. Crenshaw,} ~~on ne peut que constater~~ l'imposition d'une catégorie objective comme représentative du genre et de la domination masculine : celle des femmes blanches, issues des classes moyennes.

Adrienne Rich dénonce le « solipsisme blanc » qui consiste à écarter de la catégorisation les femmes noires, celles issues des classes populaires, ainsi que les lesbiennes. Cette catégorisation peut exclure des bénéfices des instruments juridiques des personnes se situant à l'intersection de différentes formes de domination. Cette catégorisation de la condition féminine et cette volonté d'universalisation ne permettent pas de mettre en évidence des rapports de domination spécifiques au genre mais ne permettent pas de considérer le point de vue minoritaire, dans une perspective critique et dynamique.

Dans la perspective universaliste, le genre en tant que rapport social peut être compris comme un rapport de domination. Ce rapport de domination participe à la construction des identités de genre car il repose sur une vision androcentrique du monde et peut favoriser

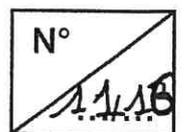
l'incorporation de schémas de classement et de représentations sexuées, reproduits par la suite par un ensemble de rituels et d'institutions.

Mais, il existe plusieurs formes de domination et le concept de genre doit être adossé à d'autres variables, comme la classe et la race, afin de parvenir à comprendre les modes de formation.

Le modèle analogique en France met en relation le genre, la classe et la race car ils se construisent mutuellement à travers des configurations variables. Ils ne peuvent être extraits du processus commun qui les sédimente mutuellement.

Danièle Kergoat [« Les ouvrières », 1982] met en évidence une relation entre la classe et le genre. Les ouvrières sont exploitées par les patrons et par les hommes qui font de cette domination, leur propre condition de résistance au capitalisme. Elles ne font l'objet d'une double oppression mais sont au cœur d'un « système intégré » au sein duquel hommes et femmes vivent différemment leur rapport au capitalisme. Colette Guillaumin (1992) met en relation les concepts de race et de sexe afin de déconstruire leur commune naturalisation et de les considérer comme des catégories politiques.

Des études empiriques ont tenté de montrer la réalité d'une intersectionnalité entre les différentes formes de domination. Par exemple, l'étude d'Armelle Testenoire, sur les femmes de chambre, montre l'existence d'une hiérarchie à la fois sexuelle et raciale participant à la



N°
12.146

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION SCI ECO ET SOCIALE

N° Anonymat : A000014075

Nombre de pages : 16

Concours

E A H

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 1

Matière

0 8 0 0

construction de ces métiers précaires.
D'un côté, les serveurs et réceptionnistes sont « visibles » alors que les femmes de chambre doivent rester invisibles et font l'objet d'une très faible reconnaissance sociale. Elles sont très souvent d'origine étrangère. [étude rapportée dans Travail et Genre dans le monde ; L'Etat des savoirs, sld de Margaret Maruani, 2013]. Catherine Ibois, également, montre que lorsque certaines femmes de la bourgeoisie parisienne recrutent leurs employés, elles font, lors de « la cérémonie du recrutement » appel à des normes racialisées et de classe ; elles se servent de stéréotypes culturels afin d'exercer leur domination sociale.

A travers ces exemples, on peut constater que la compréhension du concept de genre et de la construction des identités sexuées peut parfois nécessiter la prise en compte de plusieurs formes de domination, ce qui conduit à considérer d'autres rapports que ceux liés à la socialisation

Le concept de genre a une portée heuristique. En effet, il ouvre des connaissances mais, aussi, des perspectives. Il permet de mettre en évidence les effets certains de la socialisation, notamment

primaire, sur la construction et la reproduction des identités de genre. Mais, il permet aussi d'appréhender différemment les différences sexuelles en posant que le genre n'est pas un état stable mais le produit de relations, d'arrangements, de stratégies diverses et de rapports de pouvoir. Dans un monde où les identités sont de moins en moins stables, les hommes et les femmes peuvent être amenés à occuper des registres différents de la masculinité et de la féminité, selon les circonstances. Mais on peut, alors, s'interroger sur les cadres de recomposition des identités de genre?

N°
15/16

N°
16.16

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION S/DOSSIER FOURNI

N° Anonymat : A000013726

Nombre de pages : 24

Concours

E A I

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

7 9 1

EPREUVE SUR DOSSIER.

Sujet = Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?

I. INTRODUCTION PEDAGOGIQUE

A. Situation dans le programme

Le sujet porte sur le niveau Terminal, plus spécifiquement il se rapporte à l'enseignement de spécialité économie approfondie.

Il se situe dans le premier thème de ce programme et il s'agit du deuxième chapitre dans son intégralité.

Les indications complémentaires de ce chapitre nous demande de caractériser le système de protection sociale français puis ensuite s'interroger sur ses perspectives en termes de financement. Il est demandé de faire un rapprochement entre les évolutions démographiques et les contraintes économiques qui pèsent sur ce financement. Enfin, nous pourrions nous interroger sur les leviers dont dispose la puissance publique pour pallier aux conséquences de cet impact.

Les notions essentielles de ce chapitre sont = sécurité sociale, aide moral, sélection adverse, Régime de retraite par capitalisation répartition, protection sociale

Les acquis de première sont = asymétrie d'information, prélevements obligatoires, déficit, Etats providence.

Par ailleurs, et conformément au préambule du programme, l'enseignant pourra remodeler les notions de contraintes et d'incitations.

2 Les pré requis

Les élèves auront abordé en classe de première dans le thème 3 portant sur la coordination par le marché, chapitre 4 Quelles sont les défaillances du marché?, la notion d'asymétrie d'information.

Dans le thème 5 ayant pour sujet l'intervention de la puissance publique dans le fonctionnement de l'économie, chapitre 2. Comment le budget de l'Etat permet-il d'agir dans l'économie? Les élèves auront abordé la notion de prélèvements obligatoires en montrant les conséquences de l'intervention des pouvoirs publics en termes de déficit. Enfin, dans les acquis de première, la notion d'Etat providence aura été étudiée en regards croisés lors du thème 2, chapitre 1 - Comment l'Etat providence contribue-t-il à la cohésion sociale?

Dans le cadre du programme de Terminale, si l'enseignant suit la logique du programme, il n'aura pas encore abordé la notion d'intervention des pouvoirs publics si ce n'est à travers le chapitre 1 du thème 1 d'économie Quelles sont les bases de la croissance économique?. Lors de ce chapitre les élèves auront pu voir la notion de capital institutionnel.

En termes de savoir-fais applicables aux données quantitatives en classe de première mais également au niveau terminale, les élèves auront abordé la lecture et l'analyse de graphiques, tableaux à double entrée, la lecture, le calcul et l'analyse d'un taux de variation et de répartition.

3. Logique de cheminement.

La logique de ce chapitre est claire. Après avoir montré la logique du système de protection sociale ainsi que les modalités de son financement, les élèves seront amenés à s'interroger sur les évolutions possibles de ce système compte tenu de l'impact des variables économiques et démographiques.

Pour répondre à cela le cours sera divisé en trois parties =

- Une première partie amenant à décrire le système de protection sociale
- Une seconde montrant comment les évolutions économiques et démographiques remettent en cause ce système
- Pour arriver aux perspectives possibles du système de protection sociale.

A la fin de ce chapitre les élèves doivent être capables de =

- définir protection sociale
- définir sécurité sociale et montrer qu'elle se divise en quatre branches
- distinguer système de retraite par capitalisation et répartition.
- montrer que la protection sociale se finance par prélèvements obligatoires et décrire les différents types de prélèvements obligatoires
- Montrer les évolutions de la structure du financement de la protection sociale
- Expliquer comment l'impact démographique et notamment le vieillissement de la population impacte le financement de la protection sociale
- Expliquer les contraintes économiques qui pèsent sur le financement de la protection sociale.
- Montrer que la protection sociale peut subir un problème d'asymétrie d'information, notamment par une situation d'aléa moral.
- Expliquer que l'Etat peut mettre en place des incitations visant à réduire les dépenses -

- Montrer que l'Etat peut enciter à avoir recours au marché de l'assurance privée mais que cela peut amener à un phénomène de sélection adverse
- Montrer que l'Etat peut avoir recours à la contrainte pour permettre une meilleure allocation des ressources.
- Montrer les conséquences d'un recours plus important au marché.

1.4 - Articulation TD / Cours -

Le TD sera situé en aval de la leçon. Il permettra de voir les évolutions du financement de la protection sociale et de montrer les enjeux économiques et sociaux qui y sont derrière ce financement.

Pour ailleurs ce TD servira des TICE et il devra permettre de développer des savoirs faire applicables aux données quantitatives tels que la représentation graphique de données ainsi que la lecture de documents statistiques.

1.5 - Utilisation du dossier documentaire

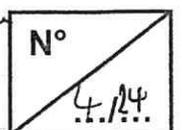
Document 1 =

Le document est composé de deux documents statistiques issus des "Comptes de la Sécurité sociale. Résultats 2014, prévisions 2015, Commission des comptes de la Sécurité sociale" juin 2015.

Le document (a) montre l'évolution du solde du régime général de la Sécurité sociale par le diagramme en bâtons et trois couleurs représentant les soldes des régimes maladie - vieillesse et allocations familiales. Les données vont de 1999 à 2015. Cette dernière année repose sur des prévisions.

Le tableau sera utilisé en classe avec les élèves par la partie (F)

Le document (b) est un document de nature statistique puisqu'il s'agit d'un tableau représentant l'évolution des prestations nettes de régime général par branche il y a deux unités - en milliards et en pourcentages.



Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION S/DOSSIER FOURNI

N° Anonymat : A000013726

Nombre de pages : 24

Concours

E A I

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

791

Des milliards d'€ pour le montant des prestations et des % pour mesurer l'évolution d'une période à l'autre.
Le document sera repris dans la première partie pour montrer la nature des dépenses et faire une mise en perspective du (II) pour arriver aux principaux problèmes de financement en partant de la nature des dépenses -
Le document se rapporte aux années 2012, 2013, 2014 et à l'évolution entre 2012-2013 et 2013-2014.

Document 2 =

Il s'agit d'un tableau à double entrée présentant la répartition des ressources de la protection sociale par type de prélèvement.
La source est la publication "Etudes et résultats" de la DREES intitulée "50 ans d'évolution de la structure du financement de la protection sociale".
Les données vont de 1981 à 2010.
Le document sera utilisé en TD afin d'apprendre aux élèves à constituer un document statistique à l'aide de tableaux et à savoir opérer une sélection de données.
On utilisera également ce document en classe mais en ne reprenant que les données de 1981 - 1991 et 2010 pour simplifier l'analyse.

Document 3 =

Il s'agit d'un document issu de l'ouvrage de Valérie FARGEON, "Introduction à l'économie de la santé" édité aux Presses universitaires de Grenoble en 2014 (1ère édition).
Le texte porte sur l'aléa moral introduit par le système de santé. Il sera utilisé en partie II.
Le tableau propose une typologie des systèmes de santé.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

N°
5.14

Il permet de montrer les caractéristiques de chacun d'eux ainsi que leurs conséquences -

Il sera utilisé dans la 1^{ère} partie pour montrer l'architecture de notre système de santé mais également dans la III pour montrer le risque d'un glissement vers un système libéral -

Document 4 =

Le document est issu d'une publication de la DREES du Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes - elle s'intitule "Comptes Nationaux de la santé 2013".

Il comporte deux documents de nature statistiques -

Un premier portant sur la structure de soins et de biens médicaux en % de 2006 à 2013.

Il permet de montrer une légère baisse de la contribution de l'Etat dans le financement de la sécurité sociale au profit des organismes complémentaires.

⇒ il sera utilisé dans la 3^e partie sur les perspectives de la protection sociale.

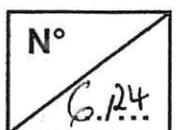
Un deuxième = portant sur les principaux postes de consommation de services et de biens médicaux. "Il montre que les soins hospitaliers subissent la plus forte augmentation. Cela pourra être ramené au vieillissement de la population - Et, on constate une diminution de la part des remboursements de médicaments dans le PIB - cela pourra être relié aux différentes mesures visant à agir sur les dépenses comme la substitution des génériques aux soins traditionnels.

La nature de ce document est un graphique comportant 4 courbes représentant chaque un soin selon sa nature (hospitalier, Soins dentelle, Médicaments, Traitements médicaux)

L'enseignant utilisera ce document pour l'évaluation type bac qu'il proposera à ses élèves -

Document 5 =

Le document est un texte issu de l'ouvrage "pour un système de santé plus efficace". Il s'agit d'une note du



CAE. Elle a paru autour P. ASKENAZY, B. DORMONT, P. GEOFFARD et V. PARIS. Elle a été écrite en juillet 2013.

Il montre l'impact des mesures pour réduire les dépenses de santé du côté de la demande par la responsabilisation mais il regarde également du côté de l'offre. En effet, il apparaît pour les auteurs qu'une rationalisation de l'offre de soins amènerait à une allocation plus optimale des ressources.

⇒ dans le cadre du cours l'enseignant reprendra seulement la 1^{ère} partie du document et se servira du questionnaire final de cette partie pour travailler avec les élèves les éléments suivants. On pourra faire en parallèle ici avec les questionnaires autour de la loi santé.

La deuxième partie ne sera donc utilisée qu'au moment de la préparation du cours par le professeur.

Document 6 =

Le document de G. AKERLOF "Le marché des lemons = incertitude sur la qualité des mécanismes du marché" édité en 2003 dans l'ouvrage Les textes fondateurs de science économique - montre les limites à l'assurance privée. Il montre dans une première partie que la sélection adverse peut s'opérer dans le cadre d'assurances privées et les rendements sociaux. Nous utiliserons ce passage pour le (III).

La deuxième partie montre qu'elle peut s'opérer de côté des personnes âgées qui en ont le plus besoin mais qui sont tentés de rompre leur contrat (III également).

Document 7(e)

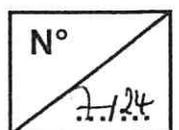
Il s'agit d'une publication de la CNAM et montre l'augmentation du nombre de trimestres. Moyens des personnes partant à la retraite pour les années allant de 2008 à 2015.

Il sera utilisé dans le III pour le cadre réglementaire.

Document 7(a)

Il s'agit du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale et montre que l'un des leviers utilisés a été la contrainte par l'allongement du départ à la retraite et la fin des procédures précoces.

Il montre également qu'il reste une marge quand on regarde du côté européen. Il sera utilisé dans le III sur les mesures contraignantes.



Document 7 a)

Le document est issu du CNAV (Centre national d'assurance vieillesse) et il montre l'évolution du ratio cotisants / retraités depuis 1992 jusqu'en 2011 (2013 étant une projection).

Il permet de voir que le nombre de cotisants augmente moins vite que le nombre de retraités ce qui augmente de fait le ratio.

Il sera utilisé dans le B du II pour montrer les raisons des difficultés du régime de retraite.

Document 7(b) =

Le document est issu d'une publication conjointe de l'INSEE s'intitulant enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 à 2014. Il nous présente le revenu médian des personnes retraitées, celui des personnes de 50 à 59 ans en activité et le taux de remplacement ajusté. Le document nous permet de voir que l'une des mesures de manœuvre du gouvernement est de baisser les pensions. Il sera utilisé par l'enseignant dans le cadre de la préparation de son cours.

Document 8 =

Il s'agit d'un document texte issu de l'ouvrage d'Anne LAVIGNIE, Economie des retraites édité en 2013 par les éditions La Découverte dans la collection Repères.

Le document nous décrit les risques sociaux et économiques pesant sur le système des retraites en faisant un comparatif entre un système par répartition et par capitalisation.

Le document sera utilisé en intégralité par l'enseignant pour construire son cours et faire des liens à l'oral avec le chapitre précédent sur le système par capitalisation.

Mais pour le déroulement pédagogique il ne reprendra que la première partie sur les risques démographiques d'un système par répartition en s'arrêtant à "au par un mois non versé du régime".

Il sera utilisé par l'évaluateur dans le cadre d'une question type base.

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION S/DOSSIER FOURNI

N° Anonymat : A000013726

Nombre de pages : 24

Concours

E A I

Section/Option

1100A

Epreuve

102

Matière

791

PARTIE II = laus rédigé.

INTRODUCTION =

Par l'introduction de ce chapitre l'enseignant partira de l'actualité mais également des éléments vus dans le chapitre 1 sur les évolutions démographiques =

Question posée à l'oral =

① Si vous suivez l'actualité, que pouvez-vous nous dire de l'objectif de la loi santé présentée par le gouvernement à l'Assemblée Nationale ?
de la généralisation.

Attente = les élèves pourront parler du tiers payant et de la volonté de ne plus faire payer directement le patient.

Note = c'est cet aspect là qui a été le plus médiatisé mais l'enseignant pourra préciser que cette loi vise à généraliser le système de mutuelle à l'ensemble des salariés.

② Quels sont les problèmes récurrents évoqués par les médias sur le système de protection sociale en France ?

Attente = problème de financement.

③ Quel lien pouvez-vous faire avec le chapitre précédent ?

Attente = vieillissement de la population → augmentation des dépenses de soins ⊕ augmentation des pensions retraites.

④ Au nom de quel principe les Etats cherchent-ils à protéger les individus dans le domaine de la maladie ou de la vieillesse ?

Attente = Etat providence ⊕ redistribution des éléments de connaissances par l'enseignant.

Note de l'introduction par les élèves.

Afin d'assurer la cohésion sociale, les Etats se sont mués en Etat providence - Il s'agit du principe

par lequel les Etats assurent la redistribution des richesses dans une économie par les moyens de la fiscalité, des services collectifs mais également en assurant une protection sociale.

Les Etats providences ont vu leur généralisation au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale. La croissance des 30 glorieuses a permis de financer largement cette protection sociale. Cependant aujourd'hui on constate que les évolutions démographiques et économiques peuvent affaiblir cette action en remettant notamment en cause la soutenabilité du système.

C'est pourquoi, après avoir présenté le système de protection sociale en France, nous venons à quelles limites démographiques et économiques il se heurte et comment l'Etat par son action de régulation peut-il pérenniser le système malgré tout.

A l'issue de cette introduction un plan de cours avec les documents utilisés sera distribué aux élèves. Par ailleurs l'enseignant aura veillé à donner aux élèves sur le plan les notions essentielles et les acquis de première du lesquels ils sont interrogés au baccalauréat ainsi que des exemples de sujets déjà soumis aux élèves des années précédentes lors des sessions de baccalauréat.

Plan de Cours =

- I - L'organisation de la protection sociale en France
 - A - La protection sociale repose sur la sécurité sociale.
 - B - Le financement de la protection sociale.

- II - La protection sociale face aux enjeux économiques et démographiques
 - A - Un problème de financement
 - B - Les causes de ce problème de financement

- III - Quelles perspectives pour la protection sociale ?
 - A - Par la contrainte, l'Etat peut permettre une meilleure allocation des ressources
 - B - La mise en place d'incitations peut transformer notre modèle
 - e. Quelles réserves de la marchandisation de la protection sociale ?

I - L'organisation de la protection sociale en France.

A - La protection sociale repose sur la sécurité sociale.

A l'oral l'enseignant demande aux élèves =

Q (n) Qu'entend-on par protection sociale ? Qui doit-on protéger et pour quels risques ?

Attente = les ménages, pour des risques liés à la maladie, la vieillesse -

Remarque = les élèves ne venant pas nécessairement de la famille comme en risque, l'enseignant le rajoutera à l'oral.

Note de la définition de protection sociale = mécanismes par lesquels l'Etat assure la protection des individus contre les risques sociaux (maladie, vieillesse) ou pour les charges familiales.

Pour cela, il met en place un système de redistribution notamment horizontale par lequel il organise la solidarité entre les individus sur un critère autre que le revenu - (malade - bien portant) mais l'Etat peut également créer une protection contre les risques économiques tel que le chômage.

A l'oral = il sera évoqué que nous interviendrons dans ce chapitre sur le système de sécurité sociale qui assure contre les risques des sociaux.

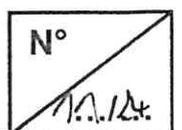
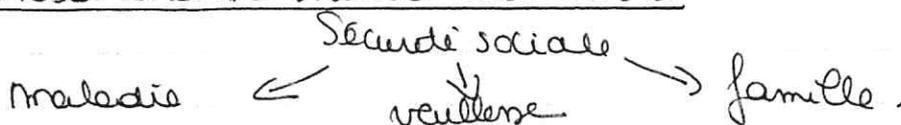
Note à l'oral = Pour certains auteurs comme Robert Castel, le chômage est un risque social dans la mesure où il peut mener à une exclusion de l'individu (désaffiliation).

A l'oral = Contre quels risques la sécurité sociale assure-t-elle ?
Attente = contre la maladie.

Cette question aura pour objectif d'être le lieu commun chez les élèves que la sécurité sociale ne se résume qu'à la seule maladie.

Note de la définition = la sécurité sociale est un organisme géré par l'Etat qui a pour objectif de collecter des prélèvements obligatoires afin d'assurer les individus contre les risques liés à la maladie, la vieillesse ou la famille.

Faire noter le schéma suivant aux élèves.



L'enseignant ajoute: on parle communément des trois branches de la sécurité sociale. Par les statistiques on peut en rajouter une quatrième, celle des accidents du travail.

Autre ajout: au moment de sa présidence N. Sarkozy a voulu créer une 4^{ème} branche de façon officielle, celle de la dépendance; problème posé par le vieillissement de la population que nous venons plus loin dans le cours.

Transition à l'oral = mais allons voir à présent comment est financé le système de protection sociale.

⇒ Voir ajout p13.

B. Le financement de la protection sociale.

L'enseignant avait demandé au préalable de retrouver la définition de prélèvements obligatoires: me en premier.

Les prélèvements obligatoires sont l'ensemble des impôts, taxes et cotisations sociales prélevés par l'Etat.

Utilisation du document 3 (le tableau).

A la maison, l'enseignant avait demandé aux élèves de répondre aux questions suivantes.

Q ① A quel système correspondons-nous?

Q ② Quel est notre mode de financement?

Réponse =

R ① → assurances sociales

R ② → cotisations sociales et impôts.

Par le financement des retraites =

A l'oral: par le financement des retraites on peut également faire une distinction entre deux systèmes -

On construit le tableau suivant ensemble =

	Répartition	Capitalisation
organisés de l'Etat	oui	non.
importées du marché	non	oui
épargne privée	non	oui
cotisations sociales	oui	non
système redistributif	oui	non.

Dans le système par répartition les actifs cotisent pour les actifs. Ce n'est pas une épargne différée comme pour le système par capitalisation.

N°
12/24

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION S/DOSSIER FOURNI

N° Anonymat : A000013726

Nombre de pages : 24

Concours

E A I

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

0 7 9 1

Quelles sont les principales ressources de la protection sociale en France ?

Document 1 = (les élèves auront préparé les questions à la maison).
⇒ Note Pour tous les documents statistiques l'enseignant demandera aux élèves de le présenter comme une EC2. Toutes les EC2 ne porteront jamais sur les connaissances de l'Economie approfondie mais il s'agit d'une compétence qui peut être réutilisée de façon transversale.

Q1 - Faire une phrase avec le donnée par les cotisations sociales en 2010.

Q2 - Que peut-on dire de l'évolution du la structure des ressources ?

R1 - En 2010, selon la DREES, les cotisations sociales employeurs représentaient 44% des ressources de la protection sociale.

R2 - augmentation impôts

- barre salariale depuis 1997

- barre cotisations patronale.

A l'oral = - Volonté de baisser le coût du travail

- augmentation impôt montre qu'il y a une réaffectation ressource mais aussi création CSG - contribution sociale généralisée. Elle pèse uniquement sur les salaires et il s'agit d'un impôt proportionnel qui pose la question de son équité (ce que vous verrez en enseignement spécifique dans le premier regard croisé).

Ajout au IA

Document 1A

Les élèves auront préparé les questions à la maison.

Q2 - Faire une phrase avec le 2.4 de 2014

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

N°
13/24

Q2 - A l'aide du taux de répartition, calculez la part de chaque branche de la sécurité sociale dans les prestations -

Q3 - Quelles sont les grandes dépenses ?

R1 - Entre 2013 et 2014 les dépenses du régime général de protection sociale ont augmenté de 2,4% selon la commission des comptes de la sécurité sociale.

R2 - Un élève présente ses dépenses au tableau -

$$\text{Calcul attendu} = \frac{1761,3}{316,6} \times 100 = \text{maladie}$$

ou ajoute les 3 autres calculs.

R3 - emportance de la maladie et Retraite.

SYNTHÈSE du I =

- la protection sociale est assurée par la sécurité sociale
- elle assure contre la maladie, vieillesse famille
- maladie et vieillesse sont les plus importantes
- elle est financée en grande partie par les cotisations sociales mais les impôts augmentent

Transitoire = les dépenses vont avoir tendance à augmenter et, au même moment les ressources augmentent mais à un rythme moins soutenu

II - La protection sociale face aux enjeux économiques et démographiques

Dans cette partie nous chercherons dans un premier temps à montrer l'ampleur du phénomène, puis nous intéresserons aux causes de ce problème de financement par la suite la logique est donc l'inverse → explications.

A - Le problème de financement de la protection sociale

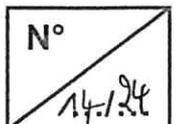
Document 1(a)

A l'oral = attention lorsque un solde est négatif on parle de déficit et positif d'excédent.

Travail des élèves seuls sur le document =

Q1 - Faire une phrase par les données de l'année 2014

Q2 - Que peut-on dire sur l'évolution du régime général ?



Q3. Quelles sont les branches qui contribuent à cela.

R1 - En 2014, le déficit du régime général de la sécurité sociale s'élève à environ 9 milliards d'€, la maladie y contribue pour 5,5 milliards d'€, la vieillesse pour 1 milliard et la famille pour 2,5 milliards d'€. (Note = il faut que l'addition des 3 branches soit égale au total du régime général).
R2 - le déficit du régime général à partir de 2008.
R3 - tous les régimes sont déficitaires depuis 2007 même avant pour la maladie.

Note = la crise de 2008 a creusé les déficits. Ils commencent à se résorber mais on sait que pour la vieillesse il aura tendance à augmenter.

= pour la maladie a constaté qu'il a toujours été en déficit, mais alors expliquer pourquoi.

B. Les causes de ce problème de financement.

① Le vieillissement démographique.

→ Rappel de ce qui a été vu dans le chapitre précédent.

→ population du baby boom vieillissant

Quel impact sur le financement de la protection sociale? (à l'oral)

Rappel = système par répartition = les actifs d'aujourd'hui cotisent pour les inactifs d'aujourd'hui.

Les actifs sont représentés par les personnes ayant un emploi ou en recherchant un et les inactifs par les retraités ou les étudiants.

Il a mais nous intéressons aux retraités.

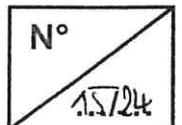
Autre possibilité de financement = par capitalisation = les individus épargnent eux mêmes pour leur retraite auprès d'organismes spécialisés soit par l'intermédiaire de leur entreprise soit de leur propre fait.

Après ce rappel qui aura permis de lire pour le contrôle de réflexion, l'enseignant demande aux élèves de répondre aux questions suivantes =

Q1 = Faire une phrase avec la donnée pour 2014.

Q2 = Quel problème pose cette baisse du ratio?

R1 = En 2014, selon le CNV il y avait 1,3 fois plus de cotisants que de retraités.



Q1. on constate que le ratio abondance à diminuer et que cela pose un problème dans la mesure où il n'y a pas plus d'argent de cotisations pour financer le système.

A l'oral = Quel autre problème pose le vieillissement de la population?

Attente = → les soins -

Les personnes vivent plus vieilles mais en moins bonne santé. Elles ont donc besoin de soins ce qui explique aussi le déficit de l'assurance maladie par partie.

(Mais) on peut trouver d'autres facteurs qui expliquent le déficit.

② Quelles sont les causes économiques?

A l'oral = de façon générale quel problème pose la crise?

Attente = chômage → peu de cotisations.

En effet, la crise remet en cause le système de solidarité car dans le même temps la population soumise à des risques sociaux augmente mais les cotisations baissent du fait de l'augmentation du chômage.

A l'oral = Un autre élément. Dans nos notes nous avons vu la structure des revenus pourquoi la part des cotisations patronales baisse?

Attente = peu baissent le coût du travail.

⇒ contrainte économique de compétitivité des entreprises.

Apart de l'enseignant = surtout sur les bas salaires soumis à la concurrence.

Transitoire = un autre problème mais lui davantage au comportement des agents en termes de dépenses.

Document 3 = Le texte.

Questions auxquelles les élèves répondent en classe =

Q1. Rappelez la définition d'asymétrie d'information

Q2. En quoi l'aléa moral relève de cette asymétrie?

Q3. Quelles sont les deux conséquences de cet aléa moral sur le système de protection sociale?

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION S/DOSSIER FOURNI

N° Anonymat : A000013726

Nombre de pages : 24

Concours

E A I

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

0 7 9 1

R1 = il y a asymétrie d'information quand dans un échange, l'une des deux parties n'a pas toutes les informations sur les modalités de l'échange.

A l'oral = cela remet en cause l'hypothèse de transparence d'information des marchés en CAP.

R2 = Aléa moral = lorsqu'un individu est assuré par un usager et que de ce fait la probabilité et l'occurrence de ce risque devient plus forte

R3 = aléa moral ex ante = mauvais prévisions, les individus prennent moins soin d'eux.

ex post = il y a une sur consommation du soin.

A l'oral = Dans les deux cas il y a augmentation de la dépenses de soins.

Synthèse de II = A l'aide des informations issues dans le II compléter le tableau suivant.

	Vieillesse et population	causes économiques
Conséquences sur les dépenses.	Soins hospitaliers Bonne part des traitements	augmentation des dépenses sociales liées crises ⊕ aléa moral (prix de risques et sur consommation)
Conséquences sur les Recettes	Pain de Ratio Actif / inactif	Dommage moins de cotisation Compétitivité entreprises moins Cot du travail → moins de cotisations

Transition = comment pallier à ce problème de financement -

III - Quelles perspectives pour la protection sociale?

L'Etat peut mettre en place des contraintes ou des incitations mais il ne peut également pas empêcher le marché.

A - L'acteur par le cadre réglementaire.

document 7 (e) et (d).

A l'acte = Quel est le levier d'action de l'Etat présentici et sur quoi souhaite-t-il agir?

Alors = - retraite

- augmentation de l'âge de départ (noble pour le taux d'emploi).

Apport = pour allonger la durée de vie dans l'activité, l'Etat peut jouer sur deux leviers =

→ âge de départ

→ allongement cotisations.

Les deux visent à augmenter le temps d'activité mais la durée de cotisation cherche également à baisser le montant des pensions et ainsi le coût.

↳ Une personne peut partir à la retraite sans être à "taux plein" ce qui signifie qu'elle n'a pas atteint cotisée limite = paupérisation de cette partie de la population

A l'acte = ici l'enseignant reprendra les éléments du document 5 qui ne porte pas à la connaissance des élèves.

Question = Pour ceux qui suivent l'actualité (et le début de cours!) Quel est l'objectif de la loi santé?

Alors = Rationaliser offre de soins -

Apport = elle vise à mettre dans le système de soins le mutualisme obligatoire.

Elle avait également pour but, au départ, de permettre une allocation plus optimale des médecins sur le territoire et de rationaliser l'offre en créant un véritable parcours de soins.

Les éléments sont absents du texte final mais il reste le tiers payant obligatoire - l'est à dire que le patient n'a aucune plus de frais.

A l'oral = le conseil constitutionnel a modifié le texte initial en laissant la part mutuelle à charge pour les patients en raison de contrainte trop grande pour les médecins.

Pour faire la transition = cependant quel argument avait été donné pour ne pas faire un tiers payant intermédiaire.

Attenti = sur consommation car "gratuit" donc aléatoire. C'est pourquoi, il faut responsabiliser.

B. La mise en place d'incitations pour limiter les dépenses

documents = Avant que les élèves ne regardent le parti retenu du document l'enseignant précise =

Le ticket modérateur est le reste à charge pour le patient en cas d'hospitalisation. Les mutuelles peuvent rembourser ce reste à charge.

Q - En quoi le ticket modérateur responsabilise le patient

R -> évite sur consommation car pas "gratuit".

Donner d'autres formes de réglementation et d'incitation :

- > déremboursements de médicaments
- > mise en place des génériques
- > sanction des médecins dans certains de leur pratiques
- > parcours coordonnés et médecin référent.

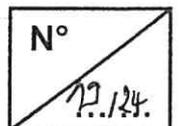
Problème si va vers une marchandisation

e. Quels risques pour la marchandisation de la protection sociale ?

Résumé de ce qui a été dit =>

Les mesures prises par les gouvernements successifs ont pour objectif de limiter les dépenses mais elles ont pour conséquence de se décharger de plus en plus sur le secteur privé.

Ainsi les mutuelles prennent un rôle de plus en plus important comme en témoigne la loi santé -



On le problème est qu'il peut se produire une sélection adverse et c'est pour cela que la loi santé a rendu la mutuelle en entreprise obligatoire -

Document 6 = (A faire en classe)

Q: Comment définir - voir la sélection adverse?

La sélection adverse consiste à mettre en place un système de prix permettant de révéler l'information en cas d'asymétrie.

A l'oral = en quoi est ce problème?

→ si privatisation, les populations les plus vulnérables ne pourront pas s'assurer.

A l'oral = avec l'EU on est revenu sur ce système mais on mettrait en place une protection pour tous à travers l'assurance privée. On parle de l'Obamacare.

Malgré cela, on constate que la France va vers ce système =

Document 4 = Réflexion des élèves avec pour objectif de répondre à la question suivante =

Que nous apporte ce document quant aux perspectives de la protection sociale?

Attente = → on constate que les besoins de santé sont largement financés par la sécurité sociale

→ montre que cela laisse un espace pour les mutuelles.

→ la part des ménages restant stables mais elles représentent environ 9% des dépenses.

A l'oral = Les évolutions peuvent aboutir à un système inégalitaire

Approt = on peut ajouter à cela que la loi santé cherche

également à généraliser les conventions multilatérales - médecins -

Cela pourra plus tard aboutir à une remise en cause du libre choix du patient et créer des inégalités d'accès avec son entrée patient vers la mutuelle et le médecin.

Concours section : AGREGATION INTERNE SCIENCES ECONOMIQUES ET SO

Epreuve matière : COMPOSITION S/DOSSIER FOURNI

N° Anonymat : A000013726

Nombre de pages : 24

Concours

E A I

Section/Option

1 1 0 0 A

Epreuve

1 0 2

Matière

0 7 9 1

Synthèse du III

Vous remplirez le tableau à l'aide de vos connaissances.

Mesure	EFFET ATTENDUS	CONSEQUENCES POSSIBLES.
Allègement de la retraite	Augmentation cotisations Augmentation Ratio Actifs/Inactifs	
augmentation durée cotisations.	idem.	possible baisse des pensions retraités si pas suffisamment d'actifs.
Ticket modérateur	Perte aka moral Régularisation.	
externalisation de remboursements vers mutuelles	Baisse des dépenses	Sélection adverse inefficités.
Rationalisation de l'offre de soins	Moins de gaspillage \Rightarrow Baisse des dépenses.	

Conclusion = difficultés pour trouver un juste arbitrage entre protection sociale organisé par l'Etat et marchandisation des risques sociaux.

5^{ème} partie =

TD: l'impact du problème de financement de la protection sociale
objectif en termes de Savoirs =

- montrer quelles sont les ressources de la protection sociale
- Montrer quelle est la répartition de ces ressources et comment elle évolue?
- Montrer les facteurs à l'origine de ces évolutions

objectifs en termes de savoirs faire =

- effectuer une représentation à l'aide d'un tableau.
- Montrer la diversité des documents permettant de représenter une évolution de part.
- Savoir sélectionner des informations dans un tableau et savoir expliquer les raisons de ce choix.

Procédure = les élèves travailleront en salle informatique par groupe de 2.
Ils auront à leur disposition le document 2 dans sa intégralité.

*

2^{ème} étape = les élèves prennent connaissance du document -
la consigne = Par deux

- ① - Sélectionner 4 années qui vous apparaissent comme étant les plus pertinentes pour montrer l'évolution de la structure des dépenses (autres que celle du cours)
- ② Reporter ces années dans un tableau que vous aurez réalisé à l'aide d'un tableau type excel.
- ③ Retranscrire ces données sous la forme d'un graphique de votre choix dans la rubrique "graphique"

Attention = tous les choix doivent être justifiés tant par les années retenues que les graphiques utilisés.

N°
22.14.

* 1^{ère} étape =

Q. Retrouvez dans votre leçon les principes du financement de la protection sociale
→ les prélèvements obligatoires

3^{ème} étape =

Passage à l'oral à l'aide d'un vidéo projecteur qui permet de montrer les différents travaux d'élèves.

Chacun justifie son choix.

Au fur et à mesure les élèves dans leur justification doivent faire apparaître les éléments de leçon suivants -

En choisissant les années les élèves auront voulu montrer que = → la part des cotisations patronales baisse.

→ " " " salariales "

→ augmentation de la part des impôts.

Au fur et à mesure et leur sera demandé de préciser à l'oral (tout en le faisant prendre en note par les élèves qui écoutent) les raisons de ces évolutions =

- Volonté de baisser le coût du travail*

- Recullement vers impôt notamment CSG

↳ pose le problème de la proportionnalité.

A ce moment là l'enseignant pourra faire une illustration par mention la différence entre les impôts sur le revenu qui sont progressifs et la "CSG proportionnelle".

* dans le cadre d'une concurrence féroce notamment pour le travail peu qualifié.

4^{ème} partie

Évaluation = Devrait être basée (les élèves auront 1 heure pour la réaliser)
les élèves devraient appuyer sur le document 8 qui permet de
montrer le choc démographique du baby boom.
document 4(b) pour montrer l'impact de ce vieillissement sur
la demande de soins.

La question = Quel est l'impact de l'évolution
démographique sur le financement de la
protection sociale ?

Le corrigé devrait tenir compte de la nature de l'épreuve qui
n'impose pas de forme.

1^{ère} partie = Il s'agit d'évolution démographique qui va dans le sens
d'un vieillissement de la population.
→ utilisation du doc 8.

Transitoire = problème pour le financement de la protection sociale par
les deux principales branches de la sécurité sociale.

2^{ème} partie = le problème de financement de la branche retraite
→ Actifs / inactifs.

Parti de notre système par répartition.

Déficit du système de retraite.

3^{ème} partie = le problème de financement de la branche maladie
→ document 4(b).

population plus âgée et en moins bonne santé.

Conclusion = Des perspectives selon une approche par l'État ou le marché.

5^{ème} partie =

Perse Rosenthalon "les 3 crises de l'État providence"
notamment sur la solvabilité.